

# CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2022

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date: Jeudi 3 Février 2022  
Horaire: 18:00  
Lieu: Halle des sports de Penhars - Quimper

### Commission ressources et évaluation des politiques publiques

1 - Budget primitif 2022 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX  
**DEBAT PRELIMINAIRE**  
**DELIBERATION**  
**DEBAT DE LA COMMISSION**

### Commission ville durable

2 - Schéma Directeur Patrimonial Immobilier (DPEL) - Rapporteur :  
Françoise DORVAL  
**DELIBERATION**  
**DEBAT DE LA COMMISSION**

3 - Conventions action de sensibilisation Atlas de la Biodiversité Com-  
munale (ABC) (TEMEP) - Rapporteur : Françoise DORVAL  
**DELIBERATION**  
**DEBAT DE LA COMMISSION**

4 - Conventions de servitudes avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) - Avenue de la libération (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

5 - Echange Vallée de Kermabeuzen (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

6 - Acquisitions rue de la Fontaine (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

7 - Convention de servitude de passage de canalisation GRDF - Rue du Roussillon (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

8 - Projet de Halles gourmandes sur le site du Moulin au Duc sur la commune de Quimper - Désignation du jury du concours de maîtrise d'œuvre et fixation du montant de l'indemnisation des membres du jury (TEMEP) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

9 - Echange d'emprises entre la ville de Quimper et la SCCV Les rives de Saint-Corentin (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

10 - Cession d'une emprise - Voie romaine (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

11 - Modalités de location de l'Espace Dan Ar Braz - Vote des tarifs et validation du cahier des charges et du règlement intérieur (DPEL) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

# Commission ville des savoirs et des temps libres

12 - Aide au financement des travaux - Théâtre Max Jacob - Lancement d'une souscription publique (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

## **DEBAT DE LA COMMISSION**

13 - Convention de coopération éducative et culturelle - Conservatoire de musiques et musée départemental breton (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

14 - Subventions aux associations culturelles - année 2022 (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

15 - Office Public de la Langue Bretonne : Subvention - Ofis Publik ar Brezhoneg : Yalc'had 2022 (RC) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

16 - Subventions sportives (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

17 - Subventions sportives de haut niveau collectif (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

18 - Convention ville de Quimper Caf Prestation de service Contrat local d'accompagnement scolaire (DEE) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

19 - Association T'es Cap : versement d'une subvention (DEE) - Rapporteur : Laurence VIGNON  
**DELIBERATION**

## **DEBAT DE LA COMMISSION**

20 - Etablissements d'enseignement privé : avance sur participation (DEE) - Rapporteur : Laurence VIGNON

**DELIBERATION**

## Commission ressources et évaluation des politiques publiques

21 - Taux de fiscalité 2022 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

22 - Tarifs municipaux 2022 - modification n°1 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

23 - Projet de prise de participation de la SEMBREIZH au capital de la SAS COBIOGAZ en vue de sa dissolution amiable (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

24 - Signature de marchés publics après consultations (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

25 - Prestations de médecine professionnelle et préventive pour le suivi médical des agents - Constitution d'un groupement de commandes (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

26 - Décisions de la maire prises par délégation du conseil municipal (DGS) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

27 - Recours au vote électronique par internet exclusif pour les élections professionnelles 2022 (DRH) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

28 - Détermination des taux de promotion pour 2022 à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade (DRH) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

29 - Mise en place d'une astreinte "Week-end du vendredi soir au lundi matin" au service éducation temps libre de la Direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse (DRH) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

30 - Mises à disposition de personnel (DRH) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

31 - Crématorium : modification de la répartition du capital du délégataire (RC) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

32 - Exonération de redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses (DIMEP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

*Convoqué le 17 juin 2022*

**Présidé par Madame Isabelle ASSIH**

*Le conseil municipal de la ville de Quimper s'est réuni le 23 juin 2022, à 18 heures, à l'hôtel de ville et d'agglomération, sous la présidence de Madame Isabelle ASSIH, maire.*

Nombre de conseillers en exercice : 49

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

Mme Isabelle ASSIH, **Maire**,  
M. GRAMOULLE, Mme DORVAL, M. LESVENAN, Mme VIGNON, M. LE ROUX,  
Mme QUERE, M. STERVINO, Mme HUET MORINIERE, MM. KALONN, CREQUER (à  
partir de 18h20), Mme DURRWELL, M. BROUDEUR, Mme CHAPALAIN, M. LE BRUN,  
Mme PHILIPPE, M. JASSERAND, **Adjoints**,  
Mme RAINERO, MM. LE BIGOT, ANDRO (jusqu'à 23h00), SINQUIN, BILIEN,  
Mmes RICHARD, URVOIS, JEAN-JACQUES, DADKHAH, LE TREUST, M. LE GOFF,  
Mme MOSTAJO, MM. TROGLIA, FORMENTIN-MORY, MUSHINGANTAHE,  
Mmes PUILLANDRE-COLLARD, HENRY, LE CAM, MM. CALVEZ, JOLIVET,  
Mmes LEVRY GERARD, LECERF LIVET (à partir de 19h20), M. MENGUY,  
Mmes DAVID, LE MEUR (jusqu'à 20h00), MM. GHACHEM, QUIDEAU, **Conseillers  
Municipaux**.

### **ABSENT/EXCUSÉ :**

M. FONTAINE

### **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme PRIGENT	à	Mme CHAPALAIN
M. ANDRO	à	M. LESVENAN (à partir de 23h00)
M. DERE	à	M. GRAMOULLE
M. HASCOET	à	M. JOLIVET
Mme POSTIC	à	M. CALVEZ
Mme LE MEUR	à	M. GHACHEM (à partir de 20h00)

\*\*\*

**Secrétaire de Séance : Mme Nolwenn HENRY**

## Propos liminaires :

**Mme Assih :** « Mesdames, messieurs, cher.e.s collègues, je vous remercie pour votre présence pour ce premier conseil municipal de l'année. Ce soir 32 rapports sont soumis aux débats, à commencer par le rapport du budget primitif pour l'année 2022. Nous votons la semaine dernière celui de l'agglomération. Le budget quimpérois s'inscrit en cohérence et en complémentarité des actions portées à l'échelle communautaire et pose, en lien avec les compétences communales, une focale sur les moyens concernant les services de la vie quotidienne des quimpéroises et des quimpérois. Je laisserai le soin à Jacques Le Roux de développer les équilibres budgétaires mais d'ores et déjà l'effort est posé sur l'investissement de notre collectivité sur la politique des ressources humaines et sur le développement de nouveaux services afin de mettre en œuvre nos engagements. Je peux citer comme exemple la démocratie participative qui permet de voir le jour à un nouveau service, mais aussi la création du nouveau service de police municipale en année pleine pour l'année 2022. Il y a des opérations d'envergure qui démarrent ou se poursuivent. Le montant des investissements le prouve avec plus de 25 millions d'euros prévus. Cette année, différentes opérations seront conduites en ce sens. Concernant nos routes, des travaux significatifs seront affectés sur l'avenue du Corniguel, le Boulevard de France pour lequel d'ailleurs une première réunion de concertation aura lieu mardi soir (le 8 février) avec le conseil de quartier. Ces projets intègrent tous deux des aménagements cyclables. Il y a également la poursuite des travaux rue de la Fontaine, les abords des écoles Saint Julien et Pauline Kergomard. Dans le cadre du plan école, nous verrons la première grosse opération de rénovation structurante sur le volet des transitions énergétiques à l'école de Kervilien. D'ailleurs l'école de Kergoat Arlez va aussi faire l'objet d'un démarrage de travaux pour l'année 2022. Dans le cadre de la cité de Penvillers, la tribune sera déconstruite avant la pose d'une nouvelle piste en 2023. Les portes du bâtiment administratif de la Providence s'ouvriront aux habitants sur un guichet unique logement pour informer, conseiller et orienter tout à chacun dans son parcours résidentiel. L'année 2022 nous permettra de compléter le projet global de guichet unique logement qui verra le jour début 2023. Enfin, nous poursuivrons le travail sur le théâtre Max Jacob.

Au côté de ces efforts d'investissements structurants, c'est à destination du quotidien des habitants que nous souhaitons agir. C'est notre boussole. Propreté urbaine, inclusion, place de la nature en ville, actions de solidarité, projets culturels ou sportifs. Je sais les équipes élus comme agents de la collectivité au travail pour faire avancer ces projets qui vont renforcer la qualité de vie dans notre ville. Notre cap est clair et constant : améliorer les services rendus aux habitants.

Toujours dans ce cadre, nous devons améliorer les délais de réponses aux interpellations et aux demandes des Quimpérois : courriers, courriels, appels téléphoniques, tout va être passé au crible de la future gestion de la relation à l'utilisateur. Nous allons donc avoir régulièrement affaire à ce nouvel acronyme : la GRU, « Gestion de la Relation à l'Usager » qui vous sera présentée lors du prochain conseil municipal. Notre méthode est tout aussi claire et constante avec les habitants et nos partenaires, notamment de la vie associative. Ces douze prochains mois, des dossiers majeurs de par leur impact sur notre quotidien seront ainsi soumis à la réflexion collective et concertée. Parmi eux, l'avenir de nos déplacements sur le territoire mais aussi la manière dont nos déchets sont collectés. Si nous sommes sur une compétence

*d'agglomération, il est important que les habitants de notre ville soient aussi des acteurs hautement importants à consulter.*

*Pour finir, un point sur la situation sanitaire qui nous mobilise chaque semaine dans le cadre d'une cellule de crise. La situation sanitaire reste aujourd'hui tendue en nombre de contaminations, même si le dernier variant en date impacte moins fortement les services de soins sur notre territoire. La mobilisation des services reste exemplaire pour maintenir au mieux l'accueil des publics et la poursuite des missions. Après deux années, nous avons tous, je pense, conscience des difficultés qu'entraîne la crise. Je souhaite profiter de ce conseil pour remercier l'ensemble des services publics et des agents pour la réactivité et la flexibilité qu'ils ont dû déployer depuis maintenant deux ans.*

*Enfin, une séance de conseil municipal est toujours un moment important de débats et d'échanges. J'essaie d'organiser les débats afin que chaque élu puisse prendre la parole pour défendre ses convictions, ses projets et demander des précisions lorsque cela est nécessaire. Nous avons la chance à Quimper d'avoir cette capacité à savoir débattre sereinement dans cette assemblée mais aussi en dehors de cette assemblée. Dans le contexte très inquiétant d'atteinte de plus en plus régulière aux élus locaux, je nous demande à toutes et à tous la plus grande vigilance afin de montrer l'exemplarité au travers de nos débats. Je vous souhaite un bon conseil et je passe maintenant la parole à Jacques Le Roux. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 1**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Budget primitif 2022**

—————

**L'adoption du budget 2022 intervient après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 décembre 2021.**

**Conformément aux orientations posées par le ROB, le budget 2022 met en œuvre les actions définies par le projet de mandat, dont la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) adoptée en juin 2021. Il intègre également les effets de la première partie du pacte fiscal et financier de QBO et notamment la contribution de la commune au financement de celui-ci.**

\*\*\*

**Rappel de la stratégie financière**

La stratégie définie par l'exécutif a pour objectif de dégager une capacité d'investissement du budget principal d'une vingtaine de millions d'euros en moyenne par an, passant par une maîtrise des dépenses de gestion tout en intégrant un effort sans précédent en matière de ressources humaines.

Cette orientation est particulièrement soulignée dans ce budget, avec un niveau d'investissement conséquent de 28,5 M€ dont 25,6 M€ pour le budget principal.

Cette stratégie financière a pour objectif de concilier un haut niveau d'autofinancement et une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette ambition doit permettre de répondre aux besoins du territoire en matière de service public, d'assurer la solidarité pour tous les habitants, d'entamer et accélérer les transitions énergétiques et environnementales, de renforcer l'attractivité de la commune, y compris dans le cadre de renouvellement des pratiques démocratiques avec et pour les habitants.

Si l'épargne brute demeure élevée, cela traduit également des choix antérieurs sur les ressources humaines qui ont pu occasionner des difficultés dans le fonctionnement des

services publics. Elles ont été corrigées en 2021, ce qui entraîne en 2022 la mobilisation d'une faible part de cette épargne à cette fin.

Le renforcement du service public se traduit par une évolution de 1,5 M€ des dépenses de masse salariale, intégrant les créations de postes en année pleine et notamment la police municipale, tout comme la déprécarisation. Le renforcement de l'attractivité des métiers de la commune et de la reconnaissance des agents du service public se concrétisent par la mise en place de la première tranche du RIFSEEP (50 % en 2022, puis 25 % en 2023 et les 25 % restants en 2024).

Par ailleurs, la dette faible de la commune permet un financement partiel de l'investissement par le recours à un endettement raisonnable et maîtrisé.

C'est ce qui a guidé la construction du budget 2022, où les recettes sont corrélées aux dépenses sans recours au levier fiscal.

Parmi les priorités, il convient de souligner celles qui vont avancer opérationnellement en 2022.

### **Les priorités politiques**

En matière de solidarité, la commune engage la phase opérationnelle du choix du maître d'œuvre pour la construction de l'hôtel des solidarités. La commune conforte par ailleurs les mesures visant à l'amélioration du service public de l'éducation (effet année pleine des déprécarisations). L'exécutif se donne des moyens de mieux intégrer les personnes en situation de handicap et mettre en œuvre des politiques de santé dans le cadre du contrat local de santé.

La démocratie de proximité est inscrite au cœur du processus décisionnel. Les conseils de quartier, les commissions extra-municipales et les groupes de travail ad hoc apporteront leur expertise dans la construction des politiques publiques. Le budget participatif devient effectif par le développement d'outils, notamment numériques, permettant d'associer les Quimpérois.

La promotion et l'accompagnement de l'attractivité se poursuivent avec le lancement du concours pour la construction des halles gourmandes, l'accompagnement par la commune des travaux du PEM, des opérations de l'OPAH-RU ou encore du quartier de l'eau blanche. Plus largement, des opérations de renouvellement urbain structurent le projet politique déployé (Ty Bos, Kervilou...).

Le déploiement en année pleine de la police municipale vise à assurer une ville apaisée où la tranquillité publique est mieux garantie.

Les transitions sont au cœur de l'action publique, par une approche transversale. Cela se traduit par exemple par la mise en place du Projet d'alimentation du Territoire, des chantiers de rénovation énergétique des bâtiments communaux, la végétalisation des cours d'écoles ou l'établissement d'un Atlas de la biodiversité.

Avec la tenue par l'EPCI d'assises de la mobilité, le développement des aménagements doux, le développement d'un schéma de sécurisation des abords des écoles et le lancement d'une étude sur l'aménagement des quais, du cœur de ville et de l'offre de stationnement, la question des mobilités sera pleinement abordée.

En matière d'organisation des services et de construction d'un service public de qualité, il convient de souligner l'effort inédit en matière de ressources humaines que ce soit au travers de l'amélioration de l'organisation, le développement de services nouveaux, la déprécarisation dans le secteur de l'enfance, notamment, la mise en place du nouveau régime indemnitaire plus juste et attractifs et le traitement de l'obligation des 1607h.

Le budget de la commune est composé du budget principal et de trois budgets annexes (zones d'habitats, parkings en ouvrage et location de bâtiments).

Ce budget 2022, qui est présenté au conseil municipal du 3 février 2022, se construit et s'exécutera à nouveau dans le contexte particulier de la crise sanitaire et de ses différentes conséquences. Il convient donc de s'adapter aux incertitudes concernant la sortie de crise sanitaire et les effets de celle-ci sur l'économie et les dynamiques financières. La flambée des contaminations de ce début d'année, nous amène d'ores et déjà à prendre des mesures de soutien pour les acteurs économiques les plus impactés.

La présente note s'appuie sur les dépenses et recettes réelles. Les mouvements d'ordre ne seront repris qu'en synthèse.

## I. Périmètre des dépenses réelles nettes tous budgets

Dépenses réelles nettes		2020	2021	2022	Variation	
					Valeur	%
<b>Budget principal</b>	Dépenses réelles fonctionnement	55 625 242 €	56 683 591 €	58 453 272 €	1 769 681 €	3,12%
	<i>dont subvention au CCAS</i>	2 762 913 €	2 790 500 €	2 815 500 €	25 000 €	0,90%
	<i>Remboursement frais (-)</i>	1 081 889 €	1 338 831 €	1 347 783 €	8 952 €	0,67%
	<i>Personnel AC QCOM (+)</i>	8 604 653 €	8 604 653 €	8 604 653 €	0 €	0,00%
	<i>Dépenses réelles de fonctionnement net</i>	63 148 006 €	63 949 413 €	65 710 142 €	1 760 729 €	2,75%
	Dépenses réelles investissement	18 679 806 €	23 428 337 €	25 676 196 €	2 247 859 €	9,59%
	Dettes	6 112 000 €	6 240 000 €	6 340 000 €	100 000 €	1,60%
<b>Total</b>	<b>87 939 812 €</b>	<b>93 617 750 €</b>	<b>97 726 338 €</b>	4 108 588 €	4,39%	
<b>Zones d'habitat</b>	Dépenses réelles fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Dépenses réelles investissement	5 188 000 €	5 112 225 €	1 700 000 €	-3 412 225 €	-66,75%
	Dettes				0 €	
<b>Total</b>	<b>5 188 000 €</b>	<b>5 112 225 €</b>	<b>1 700 000 €</b>	-3 412 225 €	-66,75%	
<b>Locations et camping municipal</b>	Dépenses réelles fonctionnement	266 859 €	177 853 €	196 885 €	19 032 €	10,70%
	Dépenses réelles investissement	438 000 €	266 000 €	760 000 €	494 000 €	185,71%
	Dettes				0 €	
<b>Total</b>	<b>704 859 €</b>	<b>443 853 €</b>	<b>956 885 €</b>	513 032 €	115,59%	
<b>Parkings en ouvrage</b>	Dépenses réelles fonctionnement	395 182 €	608 072 €	556 340 €	-51 732 €	-8,51%
	Dépenses réelles investissement	930 000 €	885 000 €	422 900 €	-462 100 €	-52,21%
	Dettes				0 €	
<b>Total</b>	<b>1 325 182 €</b>	<b>1 493 072 €</b>	<b>979 240 €</b>	-513 832 €	-34,41%	
<b>Total net avec administration commune</b>	Dépenses réelles nettes de fonctionnement	63 810 047 €	64 735 338 €	66 463 367 €	1 728 029 €	2,67%
	Dépenses réelles investissement	25 235 806 €	29 691 562 €	28 559 096 €	-1 132 466 €	-3,81%
	Dettes	6 112 000 €	6 240 000 €	6 340 000 €	100 000 €	1,60%
	<b>Total des dépenses</b>	<b>95 157 853 €</b>	<b>100 666 900 €</b>	<b>101 362 463 €</b>	695 563 €	0,69%
<b>Total brut hors administration commune</b>	Dépenses réelles brutes de fonctionnement	56 287 283 €	57 469 516 €	59 206 497 €	1 736 981 €	3,02%
	Dépenses réelles investissement	25 235 806 €	29 691 562 €	28 559 096 €	-1 132 466 €	-3,81%
	Dettes	6 112 000 €	6 240 000 €	6 340 000 €	100 000 €	1,60%
	<b>Total des dépenses</b>	<b>87 635 089 €</b>	<b>93 401 078 €</b>	<b>94 105 593 €</b>	704 515 €	0,75%

Le tableau ci-dessus reprend l'ensemble des dépenses de fonctionnement nettes réelles (hors opérations d'ordres) de l'ensemble des budgets (budget principal et les trois budgets annexes) retraitées des effets de l'administration commune (réintroduction de la quote-part réglée par AC soit 8,6 M€).

L'investissement en baisse de 1,13 M€ sur l'ensemble du budget principal et des budgets annexes s'explique principalement par la diminution des crédits prévus sur le budget annexe des zones d'habitat pour 2022 (-4,4 M€) alors que les inscriptions sur le budget principal sont en hausse de 2,24 M€. Cette hausse prend en compte :

- les crédits d'entretien du patrimoine sur les bâtiments et les ouvrages d'art ;
- la poursuite de la construction du bâtiment de la providence ;
- les politiques de mobilité (voirie, aménagements cyclables, stationnement) et la sécurisation de l'abord des écoles ;

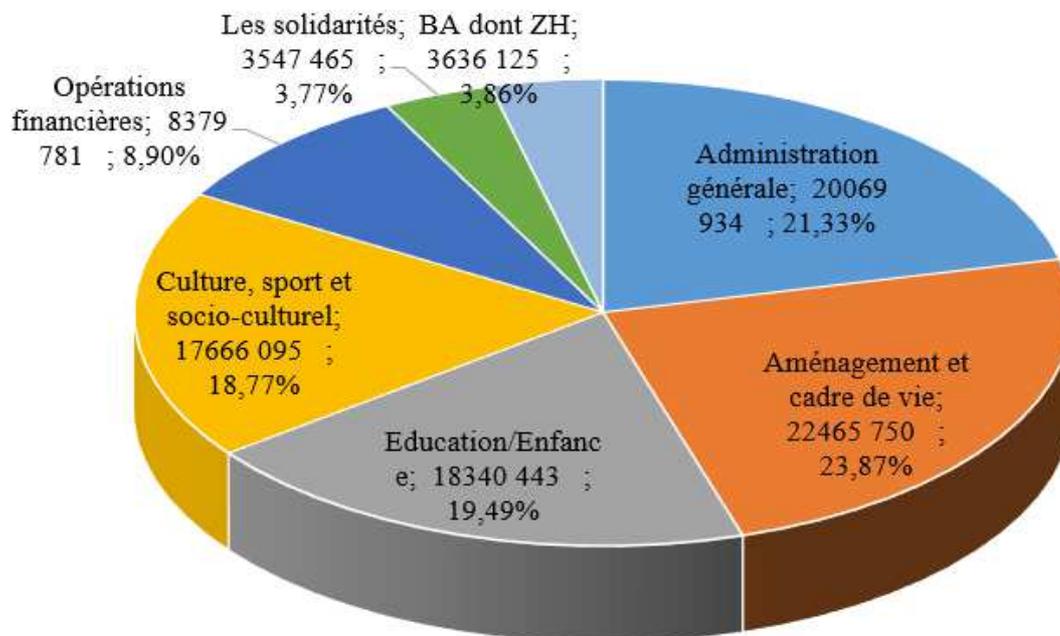
- les études de maîtrise d'œuvre et de schéma directeur pour réaliser la PPI en lien avec le projet politique (rénovation énergétique des groupes scolaires, schéma directeur écoles et périscolaire, halles gourmandes, hôtel des solidarités, musée des beaux-arts) ;
- les opérations d'accompagnement des travaux du PEM et du quartier de la gare ;
- le lancement de la rénovation du théâtre Max Jacob ;
- le lancement des travaux de la cité sportive de Penvillers avec notamment la piste d'athlétisme.

Les charges de fonctionnement sont en progression de 3,12 % sur le budget principal permettant d'assurer la qualité du service public, de développer des services nouveaux, de déprécier certains secteurs comme celui de l'enfance et de mettre en place le nouveau régime indemnitaire plus juste et attractif.

Toutes dépenses par politique publique 2021 pour mémoire :

**Erreur ! Des objets ne peuvent pas être créés à partir des codes de champs de mise en forme.**

Toutes dépenses par politiques publiques 2022 :



Tous budgets et toutes dépenses confondus, le périmètre financier de la commune atteint les 94,1 M€.

Les interventions en matière d'aménagement et de cadre de vie concernent tout ce qui est relatif à l'aménagement de l'espace public (voiries, espaces verts et végétalisation, éclairage public, mobilités) et à l'aménagement urbain ainsi que la gestion de cet espace public représentent 22,46 M€ (21,33 M€ en 2021) soit 23,87 % des crédits.

Les crédits en matière de culture et sport et socio-culturel représentent 17,67 M€ (18,06 M€ en 2021) soit 18,77 % des crédits. Ils alimentent aussi bien les équipements que les structures associatives.

19,49 % soit 18,34 M€ (16,47 M€) de crédits sont consacrés aux politiques d'éducation et d'enfance (écoles, centre de loisirs...).

Les budgets annexes représentent 3,86 % des crédits dont 1,7 M€ pour les zones d'habitat, 0,979 M€ sur les parkings en ouvrages et 0,956 M€ sur les locations de bâtiments et le camping municipal.

Les 3,5 M€ de crédits de solidarités sont la partie émergée des interventions en la matière. La politique est déléguée au CCAS, la commune versant à ce dernier 2,8 M€.

L'administration générale représente 20,06 M€ et notamment les fonctions supports, la gestion de l'état civils, des bâtiments.

## II. Budget principal

### A. Balance générale

		2020	2021	2022	2021/2022	2021/2022
1	Ressources de fonctionnement	65 697 334	65 977 426	67 330 566	1 353 140	2,05%
2	Dépenses de fonctionnement hors charges financières	54 395 242	55 658 591	57 553 272	1 894 681	3,40%
3	Capacité courante de financement (1-2)	11 302 092	10 318 835	9 777 294	- 541 541	-5,25%
4	Frais financiers	1 230 000	1 025 000	900 000	- 125 000	-12,20%
5	Epargne brute (3-4)	10 072 092	9 293 835	8 877 294	- 416 541	-4,48%
6	Remboursement capital dette	6 112 000	6 240 000	6 340 000	100 000	1,60%
7	Epargne nette (5-6)	3 960 092	3 053 835	2 537 294	- 516 541	-16,91%
8	Subventions d'équipement versées	1 017 284	1 402 284	766 696	- 635 588	-45,33%
9	Programme d'investissement	17 662 522	22 026 053	24 909 500	2 883 447	13,09%
10	Charges d'investissement (8+9)	18 679 806	23 428 337	25 676 196	2 247 859	9,59%
11	Recettes d'investissement	5 053 293	8 797 074	6 907 747	- 1 889 327	-21,48%
12	Total des financements propres (7+11)	9 013 385	11 850 909	9 445 041	- 2 405 868	-20,30%
13	Emprunt d'équilibre	9 666 421	11 577 428	16 231 155	4 653 727	40,20%

La balance générale des opérations réelles du budget principal fait apparaître une hausse des ressources de fonctionnement principalement due la compensation fiscale sur les exonérations de taxes foncières (+1M€) et l'évolution des bases d'imposition (+400K€), à la fois rattrapage des prévisions prudentes du BP 2021 et évolution des bases physiques. Les autres produits de services comme des droits de voirie restent impactés par la crise sanitaire.

Cette augmentation des ressources ne finance pas totalement la hausse des dépenses de fonctionnement hors charges financières qui croient de 3,40% et intègre l'effort exceptionnel porté sur le personnel. Sur ces 1,8 M€ d'augmentation, 1,5 M€ concerne les charges de personnel.

Le prélèvement sur l'épargne brute est de 416 K€ qui reste néanmoins sur un niveau important de 8,8 M€. Ce prélèvement permet de maintenir et d'améliorer la qualité du service public rendu à la population.

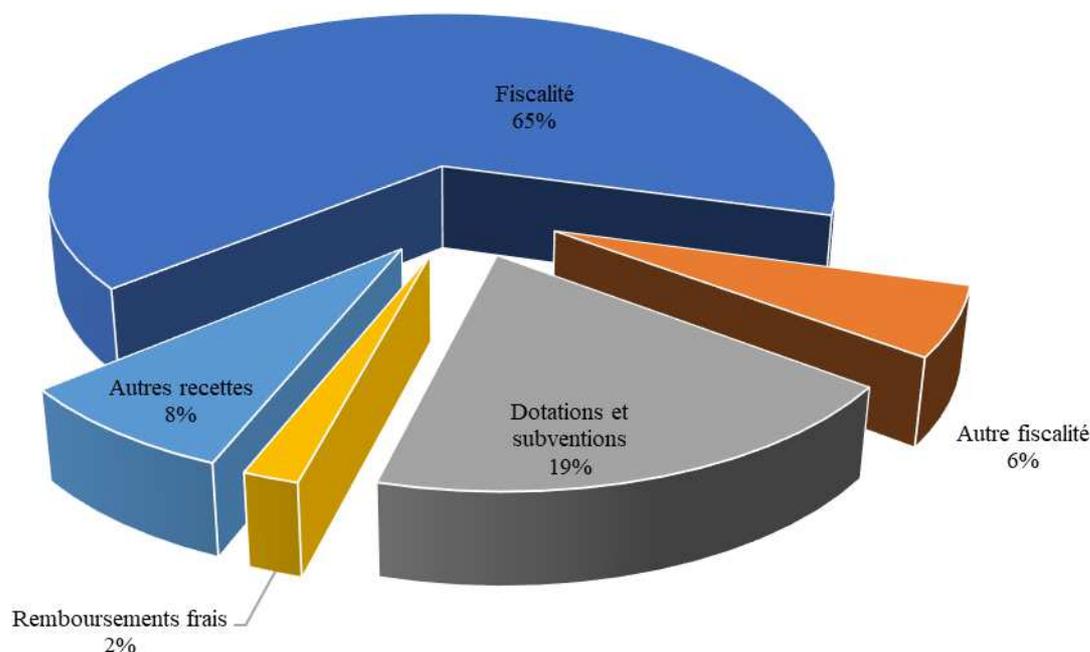
La recherche de financement extérieur sur l'investissement permet un programme d'investissement propre de la commune (hors opération pour compte de tiers) qui s'élève à 25,4 M€ avec une inscription de recours à l'emprunt d'équilibre de 16,3 M€ (63 % du besoin de financement de l'investissement).

## B. Le fonctionnement

Après avoir évoqué en détail les recettes les propositions de plafonds de crédits en dépenses seront présentées.

### 1. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent 67,22 M€ réparties comme suit :



La fiscalité comprend la fiscalité directe locale soit la taxe foncière, désormais seule composante de cette fiscalité avec la suppression de la TH (sauf pour les résidences secondaires) et le transfert à la commune de la part départementale.

Le nouveau panier fiscal à la suite de la suppression de la taxe d'habitation est relativement favorable avec des bases de taxe foncière dynamique. L'analyse de l'évolution des produits fonciers doit prendre en compte les contributions directes fiscales avec les compensations fiscales comptabilisées en dotations. En effet, un reclassement a été opéré en 2021 suite aux dernières notifications reçues. Ainsi, les prévisions de produits de fiscalité directe compensations incluses passent de 42,3 M€ à 43,7 M€ soit une augmentation de 3,32%.

S'agissant des autres recettes d'un certain nombre de services, ils n'ont encore retrouvé leur plein niveau d'avant crise sanitaire malgré l'amélioration constaté en 2021.

## a. La fiscalité (46,75 M€)

Budget général (opérations réelles)	2020	2021	2022	Variation	
				Valeur	%
<b>Fiscalité</b>	<b>44 744 881</b>	<b>46 242 500</b>	<b>46 750 000</b>	<b>507 500 €</b>	<b>1,10%</b>
Contributions directes	40 446 881	42 200 000	42 600 000	400 000 €	0,95%
Autres taxes et impôts	4 298 000	4 042 500	4 150 000	107 500 €	2,66%
<i>Droit de place</i>	<i>270 000</i>	<i>264 500</i>	<i>250 000</i>	-14 500 €	-5,48%
<i>Taxe sur l'électricité</i>	<i>1 250 000</i>	<i>1 200 000</i>	<i>1 200 000</i>	0 €	0,00%
<i>Taxe sur la publicité</i>	<i>700 000</i>	<i>700 000</i>	<i>700 000</i>	0 €	0,00%
<i>Taxe funéraire</i>	<i>78 000</i>			0 €	
<i>Droit de mutation</i>	<i>2 000 000</i>	<i>1 878 000</i>	<i>2 000 000</i>	122 000 €	6,50%

Le chapitre de la fiscalité voit son produit augmenter avec une progression attendue de 1,10 %.

Pour 2022, il est proposé de maintenir les taux de TH, TFPNB, et la TFPB au niveau de l'année précédente. Depuis la réforme de la fiscalité locale 2021 et la suppression progressive de la TH, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes.

- taxe d'habitation : 20,01 % ;
- foncier bâti : 37,2 % ;
- foncier non-bâti : 64,88 %.

Les produits fonciers augmentent de 400K du fait de l'évolution des bases et le produit de la taxe sur l'électricité reste stable par rapport à 2021.

Une approche prudente est adoptée concernant les droits de mutations qui ont connu des niveaux exceptionnels ces dernières années. La prévision 2022 est en légère augmentation (+122 K€) pour se situer au même niveau que celle de 2020.

## b. Les dotations et subventions

Budget général (opérations réelles)	2020	2021	2022	Variation	
				Valeur	%
<b>Dotations et subventions</b>	<b>14 168 142</b>	<b>12 711 082</b>	<b>13 625 502</b>	<b>914 420 €</b>	<b>7,19%</b>
Dotations	9 426 300	9 358 000	9 318 000	-40 000 €	-0,43%
<i>DGF</i>	<i>8 203 500</i>	<i>8 046 000</i>	<i>8 006 000</i>	-40 000 €	-0,50%
<i>DSU</i>	<i>1 222 800</i>	<i>1 312 000</i>	<i>1 312 000</i>	0 €	0,00%
DNP	1 200 000	1 346 000	1 170 000	-176 000 €	-13,08%
DSC	-	-	107 000	107 000 €	
Autres dotations	613 900	560 000	560 000	0 €	0,00%
Compensations fiscales	1 741 448	154 900	1 161 000	1 006 100 €	649,52%
Subventions et autres	1 186 494	1 292 182	1 309 502	17 320 €	1,34%

Ce chapitre augmente de 0,9 M€.

La DGF poursuit sa diminution, de l'ordre de 40 K€.

Les dotations de péréquation, dont les évaluations 2021 dans le BP étaient plus importantes que les notifications reçues font l'objet d'un alignement (-176 K€).

L'exercice 2022 intègre également les effets de la première partie du pacte fiscal et financier de QBO et notamment la dotation de solidarité communautaire (DSC) perçue par la commune pour un montant de 107 K€.

S'agissant des compensations fiscales, dont celle portant sur les exonérations de taxes foncières mise en place par la loi de finance 2021, elles sont estimées à 1,16 M€ pour 2022.

Sur le chapitre des subventions, une augmentation de 1,34% est attendue pour atteindre 1,3 M€.

### c. Les produits des services et autres recettes

Budget général (opérations réelles)	2020	2021	2022	Variation	
<b>Remboursements frais</b>	<b>1 081 889</b>	<b>1 338 831</b>	<b>1 347 783</b>	<b>8 952 €</b>	<b>0,67%</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>5 702 422</b>	<b>5 685 013</b>	<b>5 607 281</b>	<b>-77 732 €</b>	<b>-1,37%</b>
<i>participations usagers services enfance/petite enfance</i>	<i>1 949 000</i>	<i>1 922 000</i>	<i>1 888 925</i>	<i>-33 075 €</i>	<i>-1,72%</i>
<i>participations usagers services culturels et sportifs</i>	<i>345 320</i>	<i>222 320</i>	<i>231 820</i>	<i>9 500 €</i>	<i>4,27%</i>
<i>droits de stationnement et forfait post stationnement</i>	<i>1 400 000</i>	<i>1 414 500</i>	<i>1 270 000</i>	<i>-144 500 €</i>	<i>-10,22%</i>

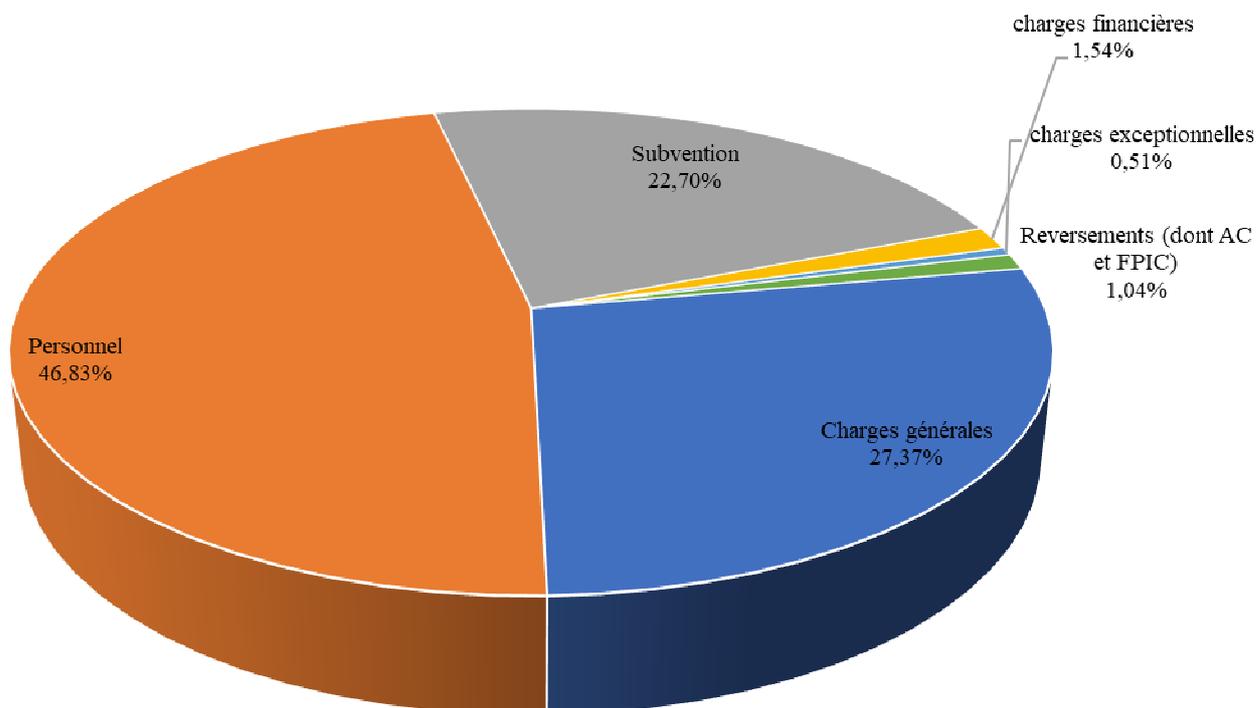
Les recettes de remboursements de frais prévus sur les budgets annexes des parkings en ouvrages et des locations et camping sont stables.

Les remboursements sur les charges générales partagées avec QBO et que la commune avance sont revus à la hausse. Cette augmentation porte notamment sur des frais de maintenance prévisionnels des bâtiments qui sont répercutés sur la refacturation.

Les autres recettes, dont les participations des usagers, sont en diminution. Les droits de stationnement et forfaits post stationnement baissent de 144 K€ et la restauration scolaire de 30 K€.

## Dépenses de fonctionnement

Pour 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 58,45 M€ et se décomposent comme suit :



Budget général (opérations réelles)	2020	2021	2022	Variation	
				Valeur	%
Charges générales	15 520 682	15 581 964	15 978 109	396 145 €	2,54%
Personnel	25 137 545	25 785 431	27 336 938	1 551 507 €	6,02%
Subvention	13 046 772	13 562 015	13 247 564	-314 451 €	-2,32%
<b>sous total dépenses de gestion courante</b>	<b>53 704 999</b>	<b>54 929 410</b>	<b>56 562 611</b>	<b>1 633 201 €</b>	<b>2,97%</b>
Charges financières	1 230 000	1 025 000	900 000	-125 000 €	-12,20%
Charges exceptionnelles	351 082	292 000	298 500	6 500 €	2,23%
Reversements (dont AC et FPIC)	239 161	334 181	609 161	274 980 €	82,28%
autres	100 000	103 000	83 000	-20 000 €	-19,42%
<b>S/total Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 920 243</b>	<b>1 754 181</b>	<b>1 890 661</b>	<b>136 480 €</b>	<b>7,78%</b>
<b>Total</b>	<b>55 625 242</b>	<b>56 683 591</b>	<b>58 453 272</b>	<b>1 769 681 €</b>	<b>3,12%</b>

### a. Charges Générales :

Ce chapitre est en augmentation de 2,54% soit 396 K€. Cette hausse est principalement due à l'accroissement des budgets de maintenances en lien avec les besoins pour les nouveaux équipements techniques mis en place depuis plusieurs années, la prise en compte des nouveaux sites et la contractualisation de nouvelles prestations (maintenance des toitures terrasses, chéneaux/gouttières et façades en bois). Le coût du service informatique communautaire, qui voit ses vacances de postes diminuées avec une répercussion sur la refacturation, est également en hausse (+374 K€).

Ces augmentations sont contenues par la réalisation d'économies sur les autres postes du chapitre. C'est notamment le cas des primes d'assurances qui diminuent de 206 K€ suite au changement des contrats de responsabilité civile et automobile.

Les principales évolutions entre 2021 et 2022 sont indiquées dans le tableau suivant :

<b>Budget général - Principaux comptes de charges à caractère général</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Variation</b>	
Combustibles et carburants	415 100	350 000	300 000	-50 000 €	-14,29%
Achat de prestation de services	2 551 500	2 547 000	2 513 000	-34 000 €	-1,33%
Energie électricité	1 852 640	1 577 620	1 576 300	-1 320 €	-0,08%
Combustibles	30 820	36 900	26 900	-10 000 €	-27,10%
Fournitures de petits équipements	197 570	198 150	195 510	-2 640 €	-1,33%
Locations immobilières	677 904	653 398	646 943	-6 455 €	-0,99%
Locations mobilières	304 565	345 475	298 500	-46 975 €	-13,60%
Entretien terrains	401 200	403 600	338 600	-65 000 €	-16,11%
Entretien bâtiments	380 170	303 000	150 455	-152 545 €	-50,34%
Matériel roulant	201 000	201 000	201 000	0 €	0,00%
Autres biens mobiliers	72 700	77 300	78 570	1 270 €	1,64%
Maintenance	390 500	391 900	796 315	404 415 €	103,19%
Primes d'Assurances	458 200	474 000	267 103	-206 897 €	-43,65%
Honoraires	273 921	321 660	406 153	84 493 €	26,27%
Divers	154 770	218 422	188 712	-29 710 €	-13,60%
Etudes et recherche	86 700	107 600	208 838	101 238 €	94,09%
Fêtes, cérémonies et élections	140 200	136 000	150 000	14 000 €	10,29%
Frais de télécommunications	88 100	93 500	91 400	-2 100 €	-2,25%
Frais de nettoyage des locaux	567 100	633 050	592 403	-40 647 €	-6,42%
Service informatique communautaire	1 386 000	1 386 000	1 760 000	374 000 €	26,98%
Autres services extérieurs	265 940	312 461	339 280	26 819 €	8,58%
Taxes foncières	186 319	200 262	210 275	10 013 €	5,00%
<b>Total</b>	<b>11 082 919</b>	<b>10 968 298</b>	<b>11 336 257</b>	<b>367 959 €</b>	<b>3,35%</b>

## **b. Personnel**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Evolution 2021/2022</b>	
<b>Charges brutes (012)</b>	<b>25 137 545</b>	<b>25 785 431</b>	<b>27 336 938</b>	1 551 507 €	6,02%
<b>Réintroduction AC administration commune</b>	<b>8 604 000</b>	<b>8 604 000</b>	<b>8 604 000</b>	0 €	0,00%
<b>Total</b>	<b>33 741 545</b>	<b>34 389 431</b>	<b>35 940 938</b>	<b>1 551 507 €</b>	<b>4,51%</b>

L'évolution des crédits en matière de personnel d'un montant de 1,55 M€ permet de financer :

- l'amélioration de l'organisation des services, le développement de services nouveaux, la déprécarisation dans le secteur de l'enfance notamment et le GVT (496 K€) ;
- l'augmentation des charges du personnel commun partagé entre QBO à hauteur de 40% et la commune de Quimper à hauteur de 60% (600 K€) ;

- les mesures nationales de reclassement indiciaire de certains agents de la catégorie C (200 K€) ;
- le développement de l'attractivité de la commune et la reconnaissance de la qualité des acteurs du service public à travers la mise en place du nouveau régime indemnitaire (255 K€).

**c. Concours et subventions :**

Chapitre 65 dont subventions	2020	2021	2022	Variation	
Indemnités et charges élus	504 300	547 401	547 400	-1 €	0,00%
Admission en non-valeur	40 000	30 000	30 000	0 €	0,00%
Subv. CCAS	2 762 913	2 790 500	2 815 500	25 000 €	0,90%
Subv. Caisse des écoles	348 600	348 600	348 600	0 €	0,00%
Subventions	9 390 959	9 735 514	9 385 254	-350 260 €	-3,60%
Secours restauration scolaire		110 000	100 000	-10 000 €	-9,09%
<b>Total</b>	<b>13 046 772</b>	<b>13 562 015</b>	<b>13 226 754</b>	<b>-335 261 €</b>	<b>-2,47%</b>

Ce chapitre affiche une baisse de 335 K€ principalement portée sur les subventions versées aux associations par un reclassement à hauteur de 116 K€ de certaines dépenses en chapitre 011 (notamment sur les animations de fin d'année) et aux écoles privées qui voient leur effectif diminuer et donc l'assiette du forfait en repli (-163 K€).

**d. Charges exceptionnelles (298 K€) :**

Ce chapitre porte plus particulièrement sur des crédits d'annulation de titres des années antérieures et des charges exceptionnelles liées à des opérations d'assurances. Son montant est fixé à 298 K€ pour le budget 2022.

**e. Reversements (609 K€) :**

Ce chapitre intègre les crédits nécessaires au versement de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (256 K€). Il comporte également l'attribution de compensation que la commune de Quimper verse à l'EPCI. Cette dernière a évolué depuis l'adoption du pacte fiscal et financier de QBO, passant de 54 K€ à 308 K€.

Enfin le chapitre des dépenses imprévues est provisionné pour 83 K€.

**f. Évolution par politique publique et service**

Évolution des besoins de financement par politique publique :

Politique publique	Dépenses 2022	Recettes usagers et subventions 2022	Besoin de financement 2022	Besoin de financement 2021	Variation	
					Valeur	%
Administration générale	13 570 038	2 646 365	10 923 673	9 565 998	1 357 675	14,19%
Aménagement et cadre de vie	10 598 950	2 428 916	8 170 034	7 761 021	409 013	5,27%
Éducation/Enfance	15 084 943	2 484 000	12 600 943	12 591 577	9 366	0,07%
Culture, sport et socio-culturel	13 782 595	1 215 764	12 566 831	12 741 551	-174 720	-1,37%
Les solidarités	3 433 965	41 354	3 392 611	3 322 792	69 819	2,10%
<b>Total</b>	<b>56 470 491</b>	<b>8 816 399</b>	<b>47 654 092</b>	<b>45 982 939</b>	<b>1 671 153</b>	<b>3,63%</b>

Les dépenses d'administration incluent des dépenses non ventilables et dédiées à l'ensemble des directions et usagers. L'augmentation d'1,3 M€ de besoin de financement s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- refacturation des charges de personnel de l'administration commune (+600 K€) et du service informatique (+374 K€) ;
- enveloppe dédiée au RIFSEEP non ventilée par direction (255 K€) ;
- nouvelle attribution de compensation et dotation communautaire de solidarité adoptées dans le cadre du pacte fiscal et financier (solde de 147 K€).

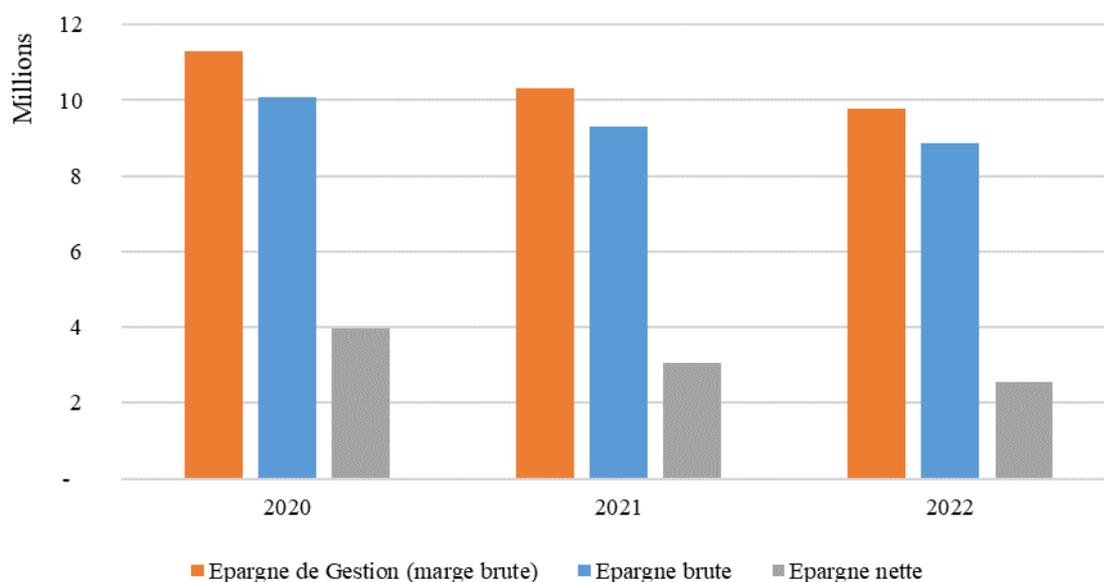
La hausse du besoin de financement des politiques publiques dédiées à l'aménagement et le cadre de vie intègre notamment la police municipale (+69 K€), l'aménagement des eaux (+64 K€), les espaces verts (+ 44 K€), la voirie (31 K€) et la baisse des droits de stationnement (-130 K€).

La diminution du besoin concernant la culture, le sport et le socio-culturel porte sur les subventions forfaitaires versées aux écoles privées qui baisse en proportion de leur effectif (163 K€).

Évolution des dépenses de fonctionnement par service :

Service	BP 2021	BP 2022	Valeur	%
DRH	26 603 011	28 121 992	1 518 981 €	5,71%
BATIMENTS	4 172 725	4 269 026	96 301 €	2,31%
DEVELOPPEMENT CULTUREL	3 985 402	3 925 694	-59 708 €	-1,50%
SOLIDARITE	3 119 151	3 168 377	49 226 €	1,58%
RESTAURATION	2 521 800	2 489 100	-32 700 €	-1,30%
SOCIO CULTUREL	2 393 254	2 392 320	-934 €	-0,04%
ENSEIGNEMENT	2 549 945	2 384 045	-165 900 €	-6,51%
SPORTS	2 130 765	2 162 068	31 303 €	1,47%
FINANCES	1 689 242	1 772 161	82 919 €	4,91%
INFORMATIQUE	1 386 000	1 760 000	374 000 €	26,98%
JAG	1 575 920	1 322 599	-253 321 €	-16,07%
VOIRIE - DEPLACEMENTS	1 141 510	1 118 680	-22 830 €	-2,00%
PAYSAGES ET JARDINS	720 222	655 222	-65 000 €	-9,02%
MUSEE DES BEAUX ARTS	468 700	466 326	-2 374 €	-0,51%
ENFANCE	434 490	429 126	-5 364 €	-1,23%
ENVIRONNEMENT	412 520	386 500	-26 020 €	-6,31%
COMMUNICATION	335 800	344 800	9 000 €	2,68%
MOYENS GENERAUX	293 600	303 500	9 900 €	3,37%
RELATIONS PUBLIQUES	211 900	223 100	11 200 €	5,29%
ECONOMIE	107 952	167 546	59 594 €	55,20%
TRANQUILLITE PUBLIQUE	57 000	148 520	91 520 €	160,56%
URBANISME	73 000	91 640	18 640 €	25,53%
ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE	83 485	81 780	-1 705 €	-2,04%
TRANSITION ECOLOGIQUE	20 000	65 000	45 000 €	225,00%
HYGIENE	38 700	64 300	25 600 €	66,15%
POPULATION DEMOCRATIE DE PROXIMITE	105 500	70 700	-34 800 €	-32,99%
ANIMATION DU PATRIMOINE	37 838	52 500	14 662 €	38,75%
ARCHIVES	14 159	16 650	2 491 €	17,59%
<b>Total</b>	<b>56 683 591</b>	<b>58 453 272</b>	<b>1 769 681</b>	<b>3,12%</b>

## C. Remboursement du capital et des intérêts de la dette et autofinancement

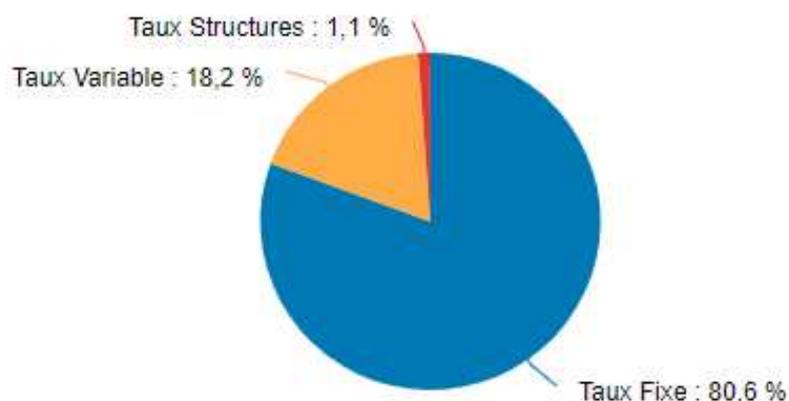


Dette	2020	2021	2022	Variation	
Encours 01/01 N	52 934 153	49 982 020	46 889 526	-3 092 494 €	-6,19%
Emprunt	9 666 421	11 577 428	16 317 345	4 739 917 €	40,94%
Remboursement	6 112 000	6 240 000	6 340 000	100 000 €	1,60%
Solde N	3 554 421	5 337 428	9 977 345	4 639 917 €	86,93%
Dette au 31/12/N	56 488 574	55 319 448	56 866 871	1 547 423 €	2,80%

Le capital à rembourser en 2022 est de 6,34 M€ (induant la levée d'une part de l'emprunt d'équilibre).

Caractéristiques de la dette au 01/01/2022			
Encours	<b>46 889 526,19</b>	Nombre d'emprunts *	<b>24</b>
Taux actuariel *	<b>1,84%</b>	Taux moyen de l'exercice	<b>1,74%</b>

\* tirages futurs compris



Financiers :

Prêteur	%	Montant
ARKEA Banque Entreprises et institutionnels	27,4	12 867 959
Caisse d'Épargne	26,4	12 366 033
La Banque Postale	24	11 240 952
Caisse Régionale de Crédit Agricole	8,4	3 936 810
Société Générale	5,9	2 762 668
Banque de Financement et de Trésorerie	2,7	1 256 550
Crédit Coopératif	2,5	1 155 917
Caisse des Dépôts et Consignations	1,6	765 219
Dexia Crédit Local	1,1	537 419
<b>TOTAL</b>		<b>46 889 526</b>

L'épargne nette (après remboursement du capital de la dette, hors dépenses d'ordre) se situe à 2,45 M€.

La capacité de désendettement, au stade du budget primitif est de 6,41 ans contre 5,95 ans l'année précédente.

## D. L'investissement

### 1. Dépenses d'investissement

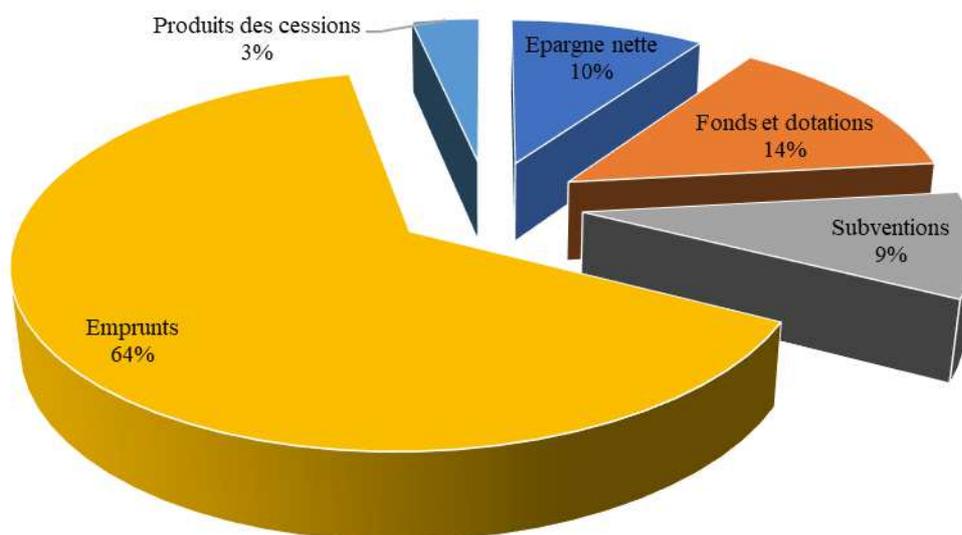
Budget général	2020	2021	2022	Variation	
<b>Dépenses investissement hors dette</b>	<b>18 679 806</b>	<b>23 428 337</b>	<b>25 676 196</b>	<b>2 247 859 €</b>	<b>9,59%</b>
Immobilisations incorporelles	1 604 105	2 042 255	3 565 100	1 522 845 €	74,57%
Subventions d'équipement	1 017 284	1 402 284	766 696	-635 588 €	-45,33%
Immobilisations corporelles	2 342 890	4 301 100	3 368 000	-933 100 €	-21,69%
Travaux en cours	13 564 527	15 362 600	17 779 400	2 416 800 €	15,73%
Autres immobilisations	21 000	190 098	7 000	-183 098 €	-96,32%
Compte de tiers	130 000	130 000	190 000	60 000 €	46,15%
<i>Dépenses investissement avec dette</i>	<i>24 791 806</i>	<i>29 668 337</i>	<i>32 016 196</i>	<i>2 347 859 €</i>	<i>7,91%</i>

Le détail des investissements (23,4M€ sur 25,6M€) :

Investissement	Montant
Voirie et mobilités douces	5 361 200
Etudes et travaux sur les bâtiments communaux dont rénovation des écoles	5 116 500
Bâtiment La providence	3 200 000
Eclairage public	1 457 000
Acquisitions de véhicules (dont 2 vélos cargos)	1 140 000
Espaces verts dont végétalisation des quais (60K) et des cours d'écoles (60K).	937 600
Cité sportive de Penvillers (piste d'athlétisme et déconstruction de la tribune)	863 000
Acquisitions de bâtiments	720 000
Travaux sur ouvrages d'art	706 000
Travaux d'accessibilités	600 000
Matériel informatique	555 000
Travaux d'aménagement des espaces publics en accompagnement d'opération immobilière	525 000
Pole Max Jacob	370 000

Eglise St Alor	300 000
Etudes halles gourmandes	272 000
Equipements sportifs de proximité	253 000
Aménagement skate park	250 000
Réfection des terrains de tennis de Creac'h Gwen	230 000
Démolitions	200 000
Sécurisation des abords des écoles	143 000
Travaux effacement de réseaux	128 000
Travaux dans les cimetières	117 300

## 2. Financement des investissements (après remboursement du capital de la dette)



Budget général	2020	2021	2022	Variation	
<b>Recettes investissement</b>	<b>14 719 714</b>	<b>20 374 502</b>	<b>23 225 092</b>	<b>2 850 590 €</b>	<b>13,99%</b>
Fonds et dotations	2 350 000	2 750 000	3 450 000	700 000 €	25,45%
<i>FCTVA</i>	<i>1 700 000</i>	<i>2 100 000</i>	<i>2 800 000</i>	700 000 €	33,33%
<i>TLE</i>	<i>650 000</i>	<i>650 000</i>	<i>650 000</i>	0 €	0,00%
Excédent N-1				0 €	
Subventions	668 793	4 257 177	2 359 031	-1 898 146 €	-44,59%
<i>Subventions</i>	<i>318 793</i>	<i>3 907 177</i>	<i>2 149 031</i>	-1 758 146 €	-45,00%
<i>Amendes de police</i>	<i>350 000</i>	<i>350 000</i>	<i>210 000</i>	-140 000 €	-40,00%
Emprunts	9 666 421	11 577 428	16 317 345	4 739 917 €	40,94%
Autres	4 500	54 897	58 716	3 819 €	6,96%
Produits des cessions	1 900 000	1 605 000	850 000	-755 000 €	-47,04%
Comptes de tiers	130 000	130 000	190 000	60 000 €	46,15%

Le FCTVA est prévu pour 2,8 M€ (en hausse suite à la réforme de son mode de versement qui se fait désormais en année N au lieu de l'année N+1). Le produit de la taxe d'aménagement est stable à 650 K€.

Les subventions prévues proviennent de subventions liées aux projets d'investissement, notamment sur la construction de l'immeuble de la providence, la rénovation du groupe scolaire de Kervilien ou encore les travaux sur ouvrages d'arts. La

commune répond aux différents appels à projet et notamment ceux en lien avec le plan de relance ou encore de la dotation de soutien à l'investissement local.

Le produit des amendes de police est en baisse de 140 K€.

Les cessions sont prévues pour 850 K€ avec notamment des cessions rue des Réguaires, rue de Pont L'Abbé (Linkcity) et rue de la Providence.

Au stade du budget primitif, l'emprunt d'équilibre finance 63 % des dépenses d'investissement pour un montant de 16,3 M€.

### III. Budgets annexes

#### A. Budget annexe des zones d'habitat

Zone d'habitat	2020	2021	2022	Évolution
Vente	165 000	187 500	1 000 000	812 500
Fiscalité	-	-	-	0
Autres recettes	33 000	-	400 000	400 000
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>198 000</b>	<b>187 500</b>	<b>1 400 000</b>	1 212 500
				0
Charges générales	5 188 000	5 112 225	1 700 000	-3 412 225
Personnel	-	-	-	0
Autres charges	-	-	-	0
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>5 188 000</b>	<b>5 112 225</b>	<b>1 700 000</b>	-3 412 225
				0
<b>Autofinancement</b>	<b>- 4 990 000</b>	<b>- 4 924 725</b>	<b>- 300 000</b>	4 624 725
Autres recettes	-	-	-	0
Emprunt équilibre	4 990 000	4 924 725	300 000	

#### En dépenses :

1,7 M€ de crédits sont prévus au titre de l'aménagement de terrains dans le cadre de l'OPAH RU (840 K€), de l'acquisition de terrains et d'études dans la zone de Ty Bos (484 K€) et de travaux d'aménagement dans la zone de Linéostic (371 K€).

#### En recettes :

Les recettes sont liées à des cessions sur la zone de Linéostic (800 K€) et à des fonds friches et ventes de terrains dans le cadre de l'OPAH RU (600 K€).

#### B. Budget annexe des locations et camping municipal

Location et camping	2020	2021	2022	Evolution
Recettes commerciales	518 043	507 800	518 700	10 900
Fiscalité	-	-	-	0
Autres recettes	-	-	-	0
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>518 043</b>	<b>507 800</b>	<b>518 700</b>	10 900
	-	-	-	0
Charges générales	166 859	177 853	196 885	19 032
Personnel	-	-	-	0

Autres charges	100 000	-	-	0
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>266 859</b>	<b>177 853</b>	<b>196 885</b>	19 032
				0
<b>Autofinancement</b>	<b>251 184</b>	<b>329 947</b>	<b>321 815</b>	-8 132
Autres recettes	12 000	21 000	51 100	30 100
Emprunt	174 816	-	387 085	
Excédent reporté				0
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>438 000</b>	<b>350 947</b>	<b>760 000</b>	409 053
				0
Fonds de concours	147 000	-	-	0
Autres investissements	291 000	266 000	760 000	494 000
Déficit reporté				0
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>438 000</b>	<b>266 000</b>	<b>760 000</b>	494 000

Ce budget comprend les locations de bâtiments soumises à TVA (le théâtre de Cornouaille) et la gestion du camping municipal.

Le montant de la location du théâtre est de 401 K€, l'autre bâtiment géré par ce budget étant l'immeuble qu'occupait France Bleue esplanade François Mitterrand.

Les dépenses d'investissements concernent le théâtre de Cornouaille, au travers de travaux d'entretien portant notamment sur le renouvellement du système de chauffage pour l'année 2022.

### C. Budget annexe des parkings en ouvrage

Parkings en ouvrage	2020	2021	2022	Evolution
Recettes commerciales				
Fiscalité	850 000	710 000	725 000	15 000
Subventions	-	-	-	0
Autres recettes	5 000	385 000	10 000	-375 000
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>855 000</b>	<b>1 095 000</b>	<b>735 000</b>	<b>-360 000</b>
				0
Charges générales	390 182	558 254	546 340	-11 914
Personnel	-	-	-	0
Autres charges	5 000	445 000	10 000	-435 000
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>395 182</b>	<b>1 003 254</b>	<b>556 340</b>	<b>-446 914</b>
				0
<b>Autofinancement</b>	<b>459 818</b>	<b>91 746</b>	<b>178 660</b>	86 914
Autres recettes	-	285 000		-285 000
Emprunts	470 182	1 438 254	244 240	
Excédent reporté				0
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>930 000</b>	<b>1 815 000</b>	<b>422 900</b>	-1 392 100
				0
Fonds de concours				0
Autres investissements	930 000	1 815 000	422 900	-1 392 100
Déficit reporté				0
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>930 000</b>	<b>1 815 000</b>	<b>422 900</b>	-1 392 100

Le budget des parkings en ouvrage est constitué des différents parkings exploités en régie par la commune (Parking du Steir, Théodore Le Hars, De Lattre de Tassigny, du théâtre de Cornouaille, de la Tour d'Auvergne).

Les recettes prévisionnelles du parking situé sous le théâtre de Cornouaille retrouvent un niveau similaire à 2019 après avoir connu d'importantes baisses liées à la crise sanitaire et l'incendie ayant provoqué sa fermeture.

Les prévisions sur le parking de la providence sont en baisse de 30 K€ suite aux mesures incitatives (2h gratuites).

En investissement, 300 K€ sur prévus pour l'installation de recharges des véhicules électriques.

#### **IV. Rappel de l'équilibre**

Les amortissements et les opérations d'ordre couverts, l'équilibre général du budget principal est réalisé en maintenant les taux de fiscalité au niveau de ceux de l'année 2021.

\*\*\*

Après avoir voté chapitre par chapitre (49 suffrages exprimés dont 37 voix pour et 12 voix contre), le conseil municipal adopte le budget primitif 2022.

## Débats relatifs au rapport n°1

**M. Jacques Le Roux :** *« Ce premier rapport concerne le budget. C'est un budget qui est évidemment en cohérence avec le débat d'orientation budgétaire qui vous a été présenté lors du conseil municipal du 9 décembre dernier. Ce budget est beaucoup plus concret que le rapport d'orientation budgétaire puisqu'il décrit les moyens financiers qui sont mis en œuvre pour notre projet, validé par les quimpérois, qu'il soit social, écologique ou démocratique.*

*La bonne nouvelle pour les quimpérois est que la fiscalité sera constante. A noter qu'il se déroule dans un contexte incertain qui est celui de la crise sanitaire et que cela nécessite une grande agilité pour nos services, avec une pensée particulière pour les services de l'éducation qui ont été quelque peu malmenés par leur ministère ces derniers temps. Cette agilité a donc forcément un impact sur le budget. A titre d'exemple, on peut citer le rapport sur l'exonération des droits sur les terrasses qui vous sera présenté à la fin de ce conseil. Ce budget montre donc une montée en puissance de la mise en œuvre opérationnelle du projet.*

*Je vais souligner quelques traits saillants de l'affectation de nos ressources, avec l'amélioration des services à la population et de la qualité de vie à Quimper :*

- *Le budget financera une ville plus proche des habitants avec le lancement de la démarche de Gestion de la Relation aux Usagers (GRU), la lutte contre la fracture numérique avec des conseillers numériques présents sur tout le territoire « qui ne chôment pas » et la finalisation du programme du futur Hôtel des solidarités.*
- *Pour les transitions écologiques, par exemple un atlas de la biodiversité a été conçu et des travaux de rénovation énergétique ont été programmés au niveau de deux écoles.*
- *Pour la qualité de vie à Quimper, le plan propreté a été renforcé et des cours d'écoles et des quais ont été végétalisés.*
- *Pour une ville plus apaisée, l'équipe de policiers municipaux est aujourd'hui sur le terrain et sera complète cette année. Cela pèse dans le budget mais cela est nécessaire. C'est aussi la sécurisation des abords des écoles avec deux nouvelles écoles qui sont ciblées : Pauline Kergomard et Saint Julien.*
- *Le budget c'est aussi le financement pour faciliter les mobilités, promouvoir et assurer les déplacements pour tous en renforçant la sécurité des piétons et des cyclistes. Faciliter les mobilités c'est aussi organiser l'offre de stationnements qui améliore l'accessibilité de la ville. Une étude est en cours à ce sujet.*
- *Pour rendre la ville attractive, des manifestations et des animations sportives et culturelles sont mises en place. Elles s'appuient sur un tissu associatif qui a été conforté. De plus, dans une période de tension sur le logement, il convient de participer au renouvellement de l'offre de logements et de proposer des logements de qualité.*

- *Le budget c'est aussi le fait de consacrer 400 000 euros pour les quartiers avec le lancement du premier budget participatif.*

*Le budget devant être à l'équilibre, ce sont les recettes qui nous dictent notre capacité à financer le fonctionnement et l'investissement. Cette année les recettes sont dynamiques, en particulier en raison de l'augmentation des bases d'imposition qui sont indexées mécaniquement sur l'inflation. C'est le législateur qui a décidé de cette indexation automatique. L'inflation étant élevée, les bases augmentent de façon mécanique. A noter aussi que cette inflation, si elle nous est favorable, touche en premier lieu tous ceux dont les ressources sont les plus faibles.*

*Les recettes c'est aussi les dotations. Ces dernières sont en légère baisse mais, de par l'inflation, comme nos charges augmentent (11 % d'augmentation sur les bâtiments), cette légère baisse des dotations revient finalement à une perte qui est de l'ordre de 250 000 euros. Sur les 8 millions d'euros on aurait dû avoir 250 000 euros de plus si les dotations avaient suivi cette inflation.*

*On trouve dans le rapport le détail des différentes catégories de dépenses et en particulier les charges de fonctionnement général et les subventions, avec quelques ajustements et transferts d'une catégorie à l'autre. Ces charges générales de fonctionnement et les subventions sont stables cette année.*

*En revanche, on l'avait annoncé, un effort important, inédit et nécessaire a été fait en direction des agents de la Ville. La répartition de cette augmentation se trouve dans le rapport. L'augmentation est de 6 % et prend en compte, à la fois, pour presque 500 000 euros, le développement de services nouveaux comme la police municipale, la déprécarisation du secteur de l'enfance et le glissement vieillesse-technicité qui fait que mécaniquement les rémunérations augmentent sans intervention de la collectivité. L'augmentation de 6 % comporte également les emplois partagés avec Quimper Bretagne Occidentale (QBO). QBO ayant 40 % de la charge et la ville de Quimper 60 %.*

*Le glissement vieillesse-technicité, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et quelques autres dépenses font que la Ville contribue pour 600 000 euros pour le financement de ces postes. Dans ces 600 000 euros se trouve l'incidence du régime indemnitaire, le RIFSEEP, qui concerne les agents de QBO à 60 % de cette somme. Pour les agents de la Ville, le coût de la refonte du régime indemnitaire est de 250 000 euros.*

*Le dernier élément qui amène à l'évolution de 6 % est une mesure nationale qui a été prise par le gouvernement, de reclassement indiciaire de certains agents de la catégorie C. Ils auraient pu décider d'augmenter la valeur du point - avant les élections cela se fait régulièrement - mais ils ont décidé de cibler l'augmentation uniquement sur les catégories C et l'incidence de cette décision gouvernementale pour la Ville est de 200 000 euros.*

*Vous avez dans le document qui vous a été remis sur table l'ensemble des budgets classés par thèmes : ville durable, ville solidaire et inclusive, ville dynamique et attractive, avec à côté l'ensemble des projets qui peuvent être financés dans le fonctionnement ou en investissement.*

*Ce budget, si on reprend les grands équilibres, respecte ce que nous nous sommes fixés. D'abord, une augmentation des charges de fonctionnement qui ne grèvent pas nos capacités*

*d'investissement, en conservant une épargne brute de niveau important qui permettra de financer en 2022 et dans les années à venir nos projets d'investissement. On peut également noter, si on regarde sur trois ans, que les dépenses d'investissement sont en augmentation puisque l'on passe de 18 millions d'euros, qui avaient été budgétés en 2020, à 25 millions d'euros en 2022. Malgré cela, notre dette n'explose pas même si, sur le budget, la prévision d'emprunt est de 16 millions d'euros. Mais il s'agit d'une prévision inscrite dans le budget prévisionnel. Or on le sait tous, lorsque l'on regarde les comptes administratifs, les emprunts sont toujours inférieurs au projet du budget prévisionnel. Notre dette, qui est au 1<sup>er</sup> janvier de presque 47 millions d'euros, se retrouverait, avec le remboursement de la dette et avec l'emprunt qui a été fait, autour de 56 millions d'euros, ce qui est à peu près équivalent à ce qui avait été budgété pour l'année 2020. »*

**M. Gramoullé :** *« On trouve trois éléments clés dans ce budget qui est ambitieux, sérieux et raisonnable.*

*Premier point à rappeler, il n'y aura pas de hausse d'impôt, comme l'an dernier. Certaines communes ont fait le choix inverse. Est-ce que l'on peut sérieusement nous reprocher de ne pas augmenter les impôts ?*

*Deuxième point, effectivement le budget de fonctionnement est en hausse, essentiellement parce que nous nous sommes attaqués au lourd retard du régime indemnitaire des agents, au dossier important de la déprécarisation et de par la création de la police municipale. De fait, on constate que malgré une augmentation du fonctionnement liée à ces différents éléments, la hausse du fonctionnement est maîtrisée. Est-ce que l'on pourrait nous reprocher d'avoir rattrapé tous ces retards ?*

*Le troisième point de ce budget, et il est important d'insister là-dessus, est la hausse conséquente des investissements. Si on le traduit en terme d'avenir d'une ville, il s'agit de préparer l'avenir de nos orientations, à savoir la transition écologique, la solidarité et la vie quotidienne des habitants. Je ne détaille pas, madame la maire et Jacques Le Roux l'ont déjà fait et les adjoints vont compléter. Les adjoints travaillent d'ailleurs d'arrache-pied depuis un an et demi à la mise en œuvre des projets avec l'aide efficace et infiniment précieuse des services et on mesure ô combien l'importance du service public pour les habitants. Alors sérieusement, est ce que l'on peut nous reprocher de lancer des projets d'avenir ?*

*Pour conclure, malgré cela il restera à faire car dans une ville/une municipalité, il y a toujours à faire. Nous poursuivrons la mise en œuvre du projet sur toute la durée du mandat car les budgets sont annuels. Mais ce qu'il faut voir, c'est la perspective sur 6 années, la mise en œuvre du projet sur 6 ans et les nouveaux projets qui émergent et qui émergeront encore. Nous continuerons également à développer la qualité des services au plus près des habitants et cela se fera en lien avec QBO, autour des mêmes orientations et notamment une attractivité maîtrisée, comme par exemple avec le projet de Grande salle, et également à l'échelle de la Cornouaille en lien avec tous nos partenaires. »*

**M. Stervinou :** *« La présentation de ce budget me donne l'occasion de vous présenter nos actions en terme de solidarité car les premiers enseignements de la crise sont déjà là. Les plus fragiles sont toujours plus pauvres et plus isolés. Si on assiste à une reprise économique, la*

*précarité, elle, s'intensifie. Ce constat est conforté par les acteurs de terrain et confirmé par l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Cette analyse, obligatoire en début de mandat, sera d'ailleurs partagée pour la première fois avec l'ensemble des acteurs de la solidarité, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, dans les semaines à venir. Nous en profiterons pour mettre en place un nouvel outil : un observatoire social. Celui-ci nous permettra d'évaluer annuellement nos politiques et de suivre de manière partenariale les grands enjeux sociaux de notre territoire.*

*De ce constat nous tirons plusieurs enseignements. Premièrement il nous faut agir tout de suite dans le cadre d'actions partenariales. Ainsi, face à la pauvreté grandissante, le CCAS de Quimper est pleinement investi dans la mise en œuvre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) le logement d'abord afin de lutter contre le sans abris. Nous allons dans les prochains mois faire évoluer notre système d'aides et de secours. L'idée est de travailler notamment à plus de complémentarité avec le Département.*

*Depuis le début du mandat nous avons mis en place une coordination des associations de l'urgence qui travaillent et échangent autour des problématiques rencontrées. Face à l'isolement, nous allons mettre en place le concept de l'habitat inclusif dans les logements groupés du CCAS. Cela fait suite à un appel à projets du Département dont nous sommes lauréats. Il s'agira ici de travailler à un projet de vie pour les résidents.*

*Le budget présenté par Jacques Le Roux propose une subvention de la Ville au CCAS en augmentation et une ligne budgétaire dédiée aux associations renforcée. Cette augmentation va nous permettre d'avoir un spectre d'actions plus large, notamment dans le domaine de la santé et du handicap. Nous souhaitons aussi lancer un appel à projets auprès des associations de solidarité de notre Ville, permettant ainsi de répondre aux objectifs de notre ABS.*

*Deuxième enseignement que nous pouvons tirer de cette situation, c'est que nous devons dès à présent construire les solidarités de demain. Ainsi nous avons lancé le 13 septembre dernier une consultation de nos agents, de nos partenaires associatifs et institutionnels, de nos usagers et des riverains afin de définir le cahier des usages du futur CCAS de notre ville. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur la méthode de design des services publics. Ce choix a d'ailleurs été reconnu par l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS), comme un projet innovant pour les CCAS et CIAS. A ce titre, nous serons d'ailleurs l'un des quatre CCAS sélectionnés pour animer les ateliers inspirants lors du Congrès annuel de l'Union nationale qui se tiendra en juin prochain à Paris. Nous aurons ainsi l'opportunité de présenter notre projet et notre méthode devant tous les CCAS de France. Après une phase de réunions publiques, d'ateliers et d'interviews, nous avons assisté en ce début d'année à une restitution de notre CCAS idéal lors d'une visio-conférence réunissant l'ensemble des partenaires, agents et élus de tous bords engagés dans la démarche. Nous entrons maintenant dans la phase 3 du projet qui nous mènera de l'idéal au réel, avec ses contraintes bien sûr. Une première série de tests a déjà eu lieu dernièrement. De la page blanche en septembre dernier nous arrivons ensemble, petit à petit, à la définition d'un outil à la hauteur de nos ambitions pour les quimpérois les plus fragiles.*

*Troisième et dernier enseignement, nous devons retenir que nous ne pouvons rien sans des agents engagés dans un service public de qualité. Je souhaite ici saluer à nouveau le travail de*

*nos agents dans des conditions sanitaires difficiles. Ils répondent présents et ont permis le maintien d'un service public de qualité. Je veux parler des agents de l'urgence sociale, de l'insertion par le logement, des agents des services de maintien à domicile, des agents administratifs et des agents d'entretien. Le RIFSEEP dont Jacques Le Roux a parlé tout à l'heure, qui a été l'occasion de revaloriser leur régime indemnitaire, est un effort financier important de la Ville et du CCAS qui porte le vœux d'une juste reconnaissance de leur métier. Nous savons aussi que la qualité de vie au travail est un enjeu important pour ces métiers parfois difficiles. Ainsi, nous allons expérimenter une méthode de management, dites « méthode buurtzorg », qui donnera plus d'autonomie à nos aides à domicile dans l'organisation de leurs activités. Nous avons d'ailleurs pour ce projet obtenu un financement de 250 000 euros du Fond national de prévention au titre des projets innovants.*

*Enfin, nous avons lancé une action pour que les agents publics de notre Service d'Aide A Domicile (SAAD) soient reconnus au même titre que les agents des services à domicile privés ou associatifs. J'en ai déjà parlé lors du dernier conseil. Il en va de la survie de nos services publics d'aide à domicile qui se trouvent aujourd'hui plongés dans l'incompréhension. Nous avons donc mené une action transpartisane réunissant les maires des 5 SAAD publics de notre département le 12 janvier dernier afin d'interpeller le gouvernement. Cet appel fut d'ailleurs relayé par le sénateur Michel Canevet lors des questions posées au gouvernement le 26 janvier dernier. Monsieur Richard Ferrand, président de l'Assemblée Nationale nous a répondu le 27 janvier en renvoyant à une conférence se tenant le 18 février prochain sur l'attractivité des métiers du social. Madame Le Meur, je me permets de vous interpeller, madame la députée, nous avons besoin de vous pour que vos oubliés du CEGUR soient reconnus pour leur engagement. Nous avons besoin de vous pour que vous soyez notre voix à Paris madame la députée. »*

**Mme Annaïg Le Meur :** *« Effectivement j'ai pu en tant que députée recevoir à plusieurs reprises l'ensemble des acteurs, comme dernièrement où ils sont venus à la permanence pendant plus d'une heure. Nous n'avons pas attendu que vous m'interpelliez ce jour pour faire les choses. Je suis professionnelle de santé, je suis engagée dans le social et dans le sanitaire depuis des années donc je connais bien la situation. Maintenant nous avons pu déterminer ensemble que la situation ne se règlera pas forcément avec une prime. C'est quelque chose de plus profond qui ne date pas de ce mandat mais qui date de bien avant. Il y a réellement une situation à prendre en compte. Effectivement dans le domaine social et dans le domaine sanitaire, dans le domaine de la santé notamment dans nos hôpitaux, je serai et j'ai toujours été partie prenante. Je pense que vous avez peut-être vu l'ensemble des courriers que j'ai déjà envoyé si vous suivez un peu mon actualité. Je serai donc toujours là. Nous sommes en train de voir pour améliorer de façon plus profonde les choses, au-delà du CEGUR. C'est-à-dire que je pense qu'il faut se projeter beaucoup plus loin dans le domaine du social. On est sur un territoire qui est vieillissant avec des problématiques qui sont liées au handicap et à l'accompagnement, donc il va effectivement falloir se mettre tous ensemble pour restructurer l'ensemble du secteur. Je compte donc aussi sur vous comme vous pouvez compter sur moi. »*

**Mme Assih :** *« C'est une question vraiment très spécifique sur laquelle nous nous sommes retrouvés dans le Finistère, comme le dit notre collègue monsieur Stervinou, avec les maires des services à domicile relevant de la collectivité territoriale. Nos services ont une particularité, il s'agit de services publics, contrairement aux autres qui relèvent du secteur privé associatif. Or il y a une distorsion dans ce qui a été reconnu par le gouvernement. Nous*

*avons donc besoin de tous les parlementaires pour pouvoir rétablir une équité de traitement. Il en va de la survie de nos services sur les communes concernées. C'est vraiment une question fondamentale et c'est pourquoi on peut tout à fait comprendre qu'il y a eu des mesures fortement impactantes allant dans le bon sens, dont le fait de pouvoir revaloriser les salaires. Mais des secteurs ont été oubliés, d'où l'alerte parce que nous constatons du découragement. Je suis sûre que dans nos interpellations nous allons parler du contexte social de la collectivité mais aussi des autres collectivités où il y a une difficulté réelle liée au manque d'attractivité. C'est-à-dire qu'autant j'entends l'argument qui est « il faut que l'on travaille collectivement à l'attractivité des métiers difficiles du côté de l'accompagnement des personnes », autant si entre les différents services et entre les différentes modes de gestion du service il y a des distorsions en terme de salaires, nous allons perdre certains de nos services. Or il faut le rappeler, que ce soit avec la maire de Châteaulin, Josiane KERLOCH et avec le maire de Quimperlé, nous sommes vraiment sur la même longueur d'ondes, les SAAD des collectivités accompagnent les personnes plus en difficulté, d'où la nécessité d'avoir le juste salaire. Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce sujet mais il faut intervenir ensemble sur cet enjeu. »*

**Mme Annaïg Le Meur :** *« Madame la maire je suis à votre disposition pour un rendez-vous car pour l'instant nous n'avons jamais eu de rendez-vous ensemble, notamment sur ce sujet. »*

**Mme Assih :** *« Nous vous avons interpellée madame Le Meur, nous attendions une réponse. C'est bien pour cela que Richard Ferrand et le sénateur Michel Canevet ont répondu. Nous prendrons un rendez-vous avec grand plaisir. »*

**Mme Prigent :** *« Je voulais revenir au budget. Je suis reconnaissante à toute l'équipe de présenter un budget aussi fidèle à nos valeurs. Un budget solidaire, égalitaire et responsable. Solidaire et égalitaire via notamment le soutien aux associations avec une vraie réflexion autour de leurs besoins. Il y a un vrai accompagnement, c'est notre priorité et cela le sera tout au long de notre mandat. Je pense également au travail que nous avons fait autour de l'inclusion numérique. Les conseillers numérique, Jacques Le Roux l'a dit, ont assisté près de 160 personnes ces trois derniers mois. La plupart de ces personnes sont déconnectées du numérique qui est malheureusement trop souvent imposé par les administrations publiques. Un vrai travail a été fait dans les micro-quartiers, je pense à Prat Maria, au Corniguel et aux Mairies de quartiers. Nous avons ajusté les besoins des habitants en partenariat avec les associations, en travaillant avec eux et en s'appuyant sur leurs connaissances et leur expertise pour réduire cette fracture numérique.*

*Nous commençons à avoir un retour des parents sur le service éducation. Les parents nous disent que les enfants sont moins fatigués, moins énervés et nous gagnons également en qualité relationnelle. Les parents sont souvent soulagés de ne pas avoir les devoirs à gérer en fin de journée, trop souvent compliqués pour les enfants, surtout en ce moment, et certains parents n'ont malheureusement pas la capacité de suivre leurs enfants au niveau scolaire. En cela ces mesures sont justes et égalitaires, ce qui m'amène à saluer cette volonté d'améliorer ce service avec la déprécarisation des agents. Je vois là plusieurs effets : la stabilité, la sécurité de l'emploi et la lutte contre les inégalités faites aux femmes. Sachant que ces métiers sont majoritairement exercés par des femmes, cette stabilité leur assure une projection professionnelle et personnelle. Je suis heureuse que nous prenions en compte ces inégalités dans notre mandat et de travailler autour de la valorisation des salaires, notamment les salaires*

*les plus bas de catégorie C. Je salue le travail de Uisant Crequer dans ce contexte difficile. Il dit que c'est un travail de dentelle et effectivement c'est le cas. Aussi, l'augmentation des salaires de tous les agents, permet l'augmentation de leur pouvoir d'achat. »*

**Mme Dorval :** *« Les transitions sont au cœur de notre projet politique et elles se retrouvent de façon transversale dans ce budget, que ce soit dans le budget bâtiments, le budget transition écologique ou dans celui de la direction des paysages.*

- *Pour la rénovation énergétique des bâtiments, un gros chantier va démarrer cet été dans l'école de Kervilien avec 1 300 000 euros budgété pour les travaux effectués en 2022. Nous avons obtenu 700 000 euros de subventions du Fond social européen pour ces travaux et des certificats d'énergie vont être sollicités.*
- *Des travaux sont prévus sur le tennis de Creac'h Gwen où un relamping isolation toiture commence ce mois-ci et pour lequel nous avons obtenu 695 000 euros de décile, c'est-à-dire 50 % du montant des travaux.*
- *Le changement de la centrale de traitement de l'air et de la pompe à chaleur du Théâtre de Cornouaille est prévu, ce qui permettra plus de sobriété.*
- *Plusieurs études vont être effectuées afin de préparer les prochains travaux. Une étude du Musée des beaux-arts pour des travaux envisagés en 2023 avec 130 000 euros budgétés pour la maîtrise d'ouvrage couplée à des études techniques. Il s'agit du bâtiment le plus consommateur d'énergie de la ville avec l'Hôtel de ville, donc un contrat de performance énergétique est en cours afin de fiabiliser les économies d'énergies qui seront réalisées. Le contrat de performance énergétique permet de garantir un certain niveau de performance énergétique au regard des investissements qui seront réalisés.*
- *Une étude énergétique pour l'Hôtel de ville est budgétée pour 50 000 euros et des études thermiques sur d'autres bâtiments communaux, dont des écoles.*
- *Une étude de rénovation énergétique sur la Halle des sports d'Ergué Armel est également budgétée pour 25 000 euros.*
- *Est également prévu l'acquisition d'une plateforme de gestion énergétique pour la collecte et la remontée des données dans le cadre du décret tertiaire et la poursuite des actions de régulation des systèmes de chauffage sur les sites pour lesquels on observe une dérive.*
- *Ce budget comprend aussi le déploiement du photovoltaïque sur les toitures de Pen Ar Stang et de Dan Ar Braz. Plus de 170 000 euros sont budgétés pour le photovoltaïque cette année. Des études sont engagées sur le site avec pour objectif de déterminer le meilleur modèle économique : autoconsommation individuelle, collective ou revente partielle. Sachant qu'une autoconsommation dans un rayon de deux kilomètres serait possible. Les résultats de cette étude sont attendus au printemps et les travaux seront*

*engagés sur Pen Ar Stang cette année. Nous venons d'ailleurs d'apprendre que nous sommes éligibles à une subvention de la Région de 25 000 euros pour ce projet.*

- *Une étude de faisabilité pour un projet d'ombrière sur le parking du centre technique du centre municipal va être menée puisque ce site s'y prête particulièrement bien. Les ateliers engendrent une forte consommation d'électricité et il n'y a pas d'enjeux paysagés.*
- *Des bornes de recharge électriques supplémentaires vont aussi être rajoutées au Centre Technique Municipal (CTM) car le parc de voitures électriques va s'agrandir. Par ailleurs deux stations de vélos électriques viennent d'être installées, l'une au centre technique municipal et l'autre à la Mairie centre pour le personnel et les élus.*
- *Le budget consacré à l'Atlas de la biodiversité, soit 65 000 euros cette année, apparaît dans le budget transition écologique. Cet Atlas fera l'objet de la délibération n°3 tout à l'heure.*
- *La transition écologique de par sa transversalité se trouve aussi dans le budget de la direction des paysages avec des travaux d'aménagement du vallon de Kermabeuzen pour 25 000 euros. Vallon dont nous parlerons aussi tout à l'heure dans la délibération n°5.*
- *Un budget est dédié au passage au zéro phyto dans les cimetières avec l'engazonnement et les panneaux de communication.*
- *Il y aura aussi cette année des travaux pour la continuité écologique du Steïr qui débiteront au mois d'avril.*
- *La transition écologique c'est aussi la végétalisation des cours d'écoles et des quais et des aménagements de voiries pour les mobilités actives, tous ces chantiers menés par mes collègues Valérie Huet Morinière, David Lesvenan et Patrick Troglia.*
- *Ce budget comprend des travaux d'ampleur dans les écoles, 2 600 000 euros au total entre Kervilien et les autres travaux comme Kergoat Ar Lez que madame la maire a cité tout à l'heure, ainsi que tous les travaux de maintenance des écoles. Il comprend aussi plusieurs études de programmation et des études énergétiques budgétées sur les bâtiments scolaires, soit 125 000 euros afin de programmer les prochaines réhabilitations complètes ou rénovations, comme par exemple pour l'école de Penanguer ou Edmond Michelet, ainsi que 40 000 euros pour la programmation de travaux pour le centre de loisirs de Kerogan. Ce sont des bâtiments qui ont été identifiés prioritaires. Nous verrons dans la délibération qui va suivre que le schéma directeur vient d'être terminé et qu'il nous permet d'avoir un diagnostic de notre patrimoine immobilier. »*

**Karim Ghachem** : « Madame la maire, chacun aime à rappeler qu'un budget est une question de choix politique. Or dans ce budget, j'ai du mal à en voir. J'y vois un budget qui a été construit par une administration qui a cœur de bien faire - et je salue les services qui, comme depuis

2008, l'année où j'ai été élu la première fois dans cette ville, font un très beau travail - mais en aucun cas une réelle ambition pour notre ville. C'est comme si les majorités municipales qui se succèdent à Quimper avaient peur de ce qu'elles pourraient arriver à faire. Il y a une obsession de la gestion à l'économie, de la gestion en bon père de famille et ce n'est pas une mauvaise chose si c'est pour pouvoir investir après. Votre majorité, comme les précédentes, se félicite à longueur de pages du faible endettement de la Ville, de sa grande capacité à pouvoir emprunter et vous en faites quoi ? Pas grand-chose et c'est doublement décevant.

Ce budget aurait pu être présenté par l'équipe précédente, même par l'équipe d'il y a 12 ans, pourtant les premières pages de votre rapport pouvaient augurer de très belles perspectives. D'abord, un budget en nette augmentation avec des dotations aux subventions en hausse de 7,19 %. Je crois qu'en 14 ans cela n'est jamais arrivé, c'était même plutôt le contraire. Cela est dû aussi aux décisions gouvernementales de ne pas diminuer le budget national des dotations aux collectivités, de la dynamique fiscale comme vous l'avez rappelé, de la croissance qui n'a jamais été aussi forte et de la dynamique du marché immobilier. Très belle perspective alors, avec un budget en hausse.

Ensuite, par les priorités que vous avez exposées : la solidarité, la transition environnementale, la démocratie et l'attractivité entre autre. Nous partageons ces priorités et la pandémie que nous venons de vivre et que nous vivons encore ne fait que renforcer notre conviction de l'urgence d'agir. Urgence sociale, urgence climatique, urgence de recréer des liens sociaux. Encore de belles perspectives. Mais si on lit attentivement votre budget, on pourrait reprendre mot à mot les paroles de Greta Thunberg : « blablabla ».

Et je vais vous citer quelques points concrets. Sur la solidarité, la subvention au CCAS est quasiment stable (+ 0,9 %), quand le budget de fonctionnement bondit de plus de 3 %. Cela n'est donc pas une priorité alors que votre majorité, et à raison, ne se lasse de déclamer à l'urgence sociale. « Blablabla » Des mots oui mais pas des actes. Le CCAS aurait mérité une augmentation au moins égale à l'augmentation générale, si ce n'est plus.

Je concède néanmoins de l'évolution notable du budget pour l'éducation et la jeunesse. Et là je reconnais la pugnacité de l'adjointe Laurence Vignon à défendre ce budget et c'est une bonne chose. Sur la transition environnementale, où sont les projets de rupture qui n'avaient pas été lancés ou étudiés avant ? Est-ce que ce sont les 45 000 euros de dépenses de fonctionnement en plus ou les 120 000 euros de végétalisation des quais et des écoles qui sont à l'auteur des enjeux ? Quant à la rénovation énergétique des bâtiments et de la voirie, je ne vois pas réellement d'évolution budgétaire dans ce budget. Cela plafonne entre 10 et 12 millions depuis maintes années, et ce alors que des subventions d'ampleur ont été concédées au niveau national et régional depuis 2 ans et dont nous aurions dû nous saisir. Où est l'urgence climatique ? Encore une fois des mots. « Blablabla ».

Je ne parlerai pas de la démocratie car c'est plus par les actes que par le budget que l'on en voit l'évolution ; le respect des minorités et des oppositions, la volonté de répondre aux sollicitations des quimpérois.e.s même quand ils ne pensent pas comme vous.

Quant à l'attractivité, jamais et je dis bien jamais depuis que je suis élu, je n'ai voté un budget culture et associations en baisse. C'était même un marqueur de gauche de ne pas impacter ce

*qui est au cœur du lien social, c'est-à-dire la culture, le sport, les associations quand les recettes étaient à l'époque en forte diminution. Et là les recettes sont en hausse.*

*Pendant la campagne municipale madame la maire, vous n'avez cessé de clamer que la crise sanitaire avait un impact énorme sur les artistes, les associations sportives et les associations en général. C'est plus qu'un symbole, c'est un renoncement alors que les besoins sont immenses. On en peut pas, en matière de culture, de sport, de vie associative se contenter de calculs mathématiques, en multipliant le nombre de licenciés, de bénévoles ou d'évènements pour déterminer une ambition budgétaire.*

*Enfin, en matière de lutte contre les discriminations et exclusions, où est l'effort budgétaire ? Où est l'impulsion supplémentaire pour rendre accessible Quimper aux personnes handicapées ? Où sont les formations pour lutter contre les violences sexistes, contre les discriminations liées à l'orientation de genre ? L'épisode malheureux de Christelle, cette transgenre, qui s'est heureusement bien finie, est symptomatique. D'autres personnes se sont vue, elles, déboutées par vos services et en subissent les conséquences juridiques et psychiques, ceci par manque de formations, par manque de connaissances et parfois par manque de courage de quelques élus. J'ai été heureux que Quimper soit la première ville Espace de liberté pour les personnes LGBTQI mais dans les faits, la municipalité de Quimper est comme dans bien d'autres domaines, en retard.*

*Cette municipalité a la capacité financière de donner un nouveau souffle à Quimper mais il semble qu'elle soit tétanisée à réveiller Quimper. Ce budget est un budget conservateur quand on attendait un budget progressiste ou un budget à minima de gauche. En bref, beaucoup de « blablabla » pour masquer le peu d'ambitions, de perspectives et d'imaginations, beaucoup de beaux mots, de beaux idéaux qui finissent par être abimés à force de ne pas être traduits en actes. Ce budget peut au mieux être jugé passable moins et face aux défis que nous avons collectivement à relever, nous ne pouvons que voter contre. »*

**M. Jolivet :** *« Je vais être plus court parce qu'avec le temps on n'a pas trop envie, en ce qui me concerne, d'aller dans les détails. Quand on a été à votre place madame la maire, on voit les choses avec du recul, différemment. Mais il est vrai que la gestion du budget sur cette ville de Quimper est dans la continuité. Il y a une forme d'orthodoxie budgétaire qui a des avantages intéressants dont le fait que notre ville, depuis tant d'années, reste toujours bien gérée. Les majorités qui se sont succédées ont gardé cette ligne de conduite et c'est peut-être la raison pour laquelle Karim Ghachem l'évoque un peu en ces termes-là. Qui fait le budget ? Est-ce que ce sont les élus ? Est-ce que ce sont les majorités qui se calquent les unes aux autres ? Ou est-ce que c'est une rigueur naturelle des services du budget qui fait que nous restons finalement toujours dans les clous ? Je pense que c'est un peu des deux. Il y a une part de responsabilité même avec une commune gérée par la gauche. Cela tient à l'histoire de notre ville qui a assumé ces positionnements et ce n'est pas simple. Mais on continue sur cette orthodoxie budgétaire. Pourquoi pas.*

*Vous avez évoqué la masse salariale et nous avons en notre temps été extrêmement rigoureux. D'ailleurs lorsque Gilbert Gramoullé évoque le « lourd retard » je prends cela comme une forme de reproche. Mais moi je ne vous reprocherai pas d'avoir géré cette affaire au moment où il fallait le faire. Ce n'est pas une question facile, le passage aux 1 607 heures n'est pas simple, vous l'avez fait dans un bon état d'esprit. Et on arrive aussi avec un Régime*

*Indemnitaires (RI) qui prend forme au fur et à mesure. Il y a une augmentation de masse salariale de plus de 3 millions mais cela me paraît logique. J'étais un peu surpris en revanche par le fait qu'il y ait un débrayage assez important des agents puisque vous vous étiez auto-congratulés l'autre jour, et je vois bien que tout n'a pas fait dans les termes qu'il fallait, mais il n'empêche que faire ce type de changement sans répercussions, en montrant une défiance des syndicats, ça me paraît normal. Il faut bien que les syndicats dans le cadre des futures élections montrent aussi un peu le dos.*

*Donc je ne vous fais pas de reproches, mais si nous avons une situation encore saine aujourd'hui, madame la maire et chères collègues, c'est parce que la rigueur budgétaire que nous avons engagée entre 2014 et 2017 était extrêmement nécessaire. Le passage aux 1 607 heures et le RI n'ont pas été fait avant parce qu'entre 2014 et 2017 nous avons subi une baisse des dotations comme jamais les collectivités n'ont subi. C'était donc extrêmement complexe à gérer, et j'espère que vous aurez l'honneur de le rappeler, ce n'était pas une gestion et une période facile pour l'ensemble des collectivités et des services publics de France. Les 50 milliards d'euros de baisses de dotations de la part de l'Etat en global, y compris pour l'Hôpital je sais que ma collègue Yvonne Rainero interviendra là-dessus, mais ça a été une réalité durant le mandat de François Hollande.*

*Alors il est vrai qu'aujourd'hui avec le choix qu'a fait l'Etat de soutenir l'économie en période de COVID, ces 50 milliards ne sont rien par rapport à ce que nous avons dépensé à ce jour. Mais il n'empêche qu'à l'époque, dans une situation normale, ces 50 milliards de baisses de dotations, les 17 millions que nous avons subi à Quimper, il fallait les digérer. D'ailleurs, je suis absolument satisfait de voir que la ville de Quimper retrouve un taux d'investissement de presque 25 millions. On a donc passé la crise. Avec 25 millions d'investissements, 8,9 millions de marge d'épargne brute, nous retrouvons des paramètres normaux. Nous pouvons retrouver des paramètres normaux car nous avons géré la crise de la baisse des dotations.*

*Je rappelle qu'en 2014 il y avait 32 millions d'investissements sur la Ville mais, je ne veux pas être sévère, mais depuis quelques années les budgets des collectivités, notamment de la ville de Quimper, ressemblent à un budget de Mairie annexe, puisque l'enjeu se trouve à la Communauté d'agglomération. Nous faisons depuis plusieurs années des transferts de compétences. Au mandat dernier nous en avons fait dans le domaine de la petite enfance et avec les EHPADS, ce qui fait qu'aujourd'hui même si l'enjeu est à la Communauté d'agglomération, l'enjeu du quotidien est sur la Ville mais dans des fonctions un peu différentes. Cela reste une sorte de saupoudrage et nous l'avons vu tout à l'heure, dans vos capacités à pouvoir ventiler les 25 millions d'euros d'investissement. C'est la situation qui est comme cela. Transferts de compétences, budget maîtrisé, sur les 25 millions d'investissements on ne sent pas de vraie colonne vertébrale. On saupoudre un peu : une cour par ci, un toit par là, mais on ne voit pas de vraie ligne budgétaire d'investissement.*

*Nous avons engagé au mandat dernier, compte tenu de la baisse des dotations, une stratégie patrimoniale. Mes collègues en parleront tout à l'heure, mais il était devenu nécessaire de faire un état des lieux de tout le patrimoine de la ville et de mettre de la clarté. Vous en bénéficiez, tant mieux.*

*Je suis un petit peu déçu en revanche par le non projet des investissements et la non colonne vertébrale des investissements. Madame la maire vous aviez dit pendant la campagne des*

municipales « je veux être la première femme maire écologiste de Quimper » mais il faut vous sortir de ça car cela ne suffit pas aujourd'hui dans les peu d'enjeux qu'il reste sur la Ville, ceux du quotidien.

Donc je ne vous jetterai pas la pierre sur la gestion de la masse salariale aujourd'hui, ni sur le fait que nous retrouvons une situation à peu près nominale sur les paramètres importants. Je serai insatisfait sur la ventilation des investissements qui me semblent dénuée de sens. Je pense qu'il faut absolument que vous soyez bien épaulée de façon à ce que vos collègues vous envoient des projets qui tiennent la route et qui montrent une clarté d'investissement sur le budget Ville même si aujourd'hui l'enjeu est sur la Communauté d'agglomération.

**M. Calvez :** « J'avais trois questions et pour certaines, je n'aurais certainement pas les réponses ici ce soir mais ce n'est pas grave, nous suivrons l'affaire sur la durée du mandat.

J'avais une question sur le document qui nous a été remis sur table et qui est très lisible. J'étais l'un de ceux qui n'avait pas le droit à ces graphiques en fromages donc je suis resté frustré, et je trouve cela plutôt très bien. J'ai une question concernant le budget et les projets. Je lis que le tissu associatif est conforté et en même temps, dans le document technique, je vois - 3,60 % sur les subventions, donc je m'interroge. D'un côté j'ai un tissu associatif conforté et ce n'est pas moi qui vais vous en faire le grief, et d'un autre côté je vois une baisse de concours et de subventions. Les indemnités des élus n'ont pas bougé, il y a - 1 euro donc il y a certainement eu un accident industriel.

Ensuite, concernant les 400 000 euros sur les quartiers dédiés à la gestion des conseillers de quartiers, est-ce que cette somme est en plus des dotations budgétaires des services, quartier par quartier ou c'est simplement 400 000 euros par an sur chaque quartier ? A l'époque, quand on était en responsabilité, c'était à peu près 100 000 euros de travaux pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Donc là est ce que c'est 400 000 euros dont 100 000 euros par quartier ?

Le deuxième point, je l'ai abordé avec madame la maire lors de notre réunion, c'est que je suis toujours étonné et je me suis toujours un peu élevé, y compris quand j'étais en responsabilité, contre le budget que je considère pléthorique en ce qui concerne les achats de véhicules. Moi qui ai suivi et acheté des camions pendant une certaine période de ma vie, je sais exactement le prix perçu et je sais aussi que le changement régulier de camions tient à l'amortissement. Une année j'ai eu l'occasion d'aller voir un camion de voirie quasiment neuf qui avait 15 000 kilomètres et que l'on vendait et cédait à vile prix par France enchère il me semble. On en a parlé, je trouve cela parfois astronomique et je sais qu'il n'y en a pas forcément besoin.

En matière associative, je voyais également dans les investissements qu'un focus était fait sur le skate-park de Creac'h Gwen qui va être remaillé. Je m'interrogeais au sujet du skate-park existant à Prat Ar Rouz qui est budgétivore depuis des années. Est-ce que vous avez continué cette réflexion de le garder ou de ne pas le garder en parallèle avec les euros engagés sur le skate-park de Creac'h Gwen ? »

**M. Menguy :** « C'est une période intéressante la construction d'un budget et son vote. C'est un moment qui permet de prendre du recul et de s'interroger sur la manière dont sont mises en œuvre les priorités politiques. C'est valable pour ceux qui font le budget, vous dans l'exécutif et la majorité, et ceux qui l'examinent d'un point de vue extérieur. C'est aussi un moment où l'on se plonge très concrètement dans la mécanique de la collectivité et où l'on fait le point entre ce qui doit être financé - car il y a une grande part de dépenses obligatoires ou quasi-obligatoires et récurrentes comme l'entretien minimal des routes par exemple - et ce qui relève des projets et priorités politiques. Le but de cet exercice est de dégager le plus de marges de manœuvre pour mettre en œuvre ces dernières. Donc un budget dit forcément quelque chose des personnes qui le compose.

Pour résumer le vôtre, je dirai que ce budget traduit une part de continuité et une grande part de mystère pour l'avenir. Le budget finance en effet les grands projets lancés depuis plusieurs années, les Halles par exemple, même si ce n'était pas exactement le même projet. La rénovation votée par référendum aurait dû entrer en phase de construction cette année, donc une dépense était déjà prévue cette année. Le Pôle d'échange multimodal, le quartier de la gare l'opération Cœur de ville, le bâtiment administratif de la Providence qui sera bientôt terminé et inauguré, la rénovation du théâtre Max Jacob, l'Hôtel des solidarités, les tennis de Creac'h Gwen, l'extension du musée des Beaux-arts dont Françoise Dorval parlait tout à l'heure avec un programme de travaux et j'en passe. Ce budget finance aussi des opérations consensuelles et incontournables qui auraient été faites quelques soient les équipes qui composent ce Conseil municipal comme le stade de Penvillers.

Pourtant vous proposez 28,5 millions d'euros d'investissements ce qui est très bien, mais il nous manque l'information de ce qui est financé précisément et pour quelle part. Je rejoins mes collègues qui se sont exprimés auparavant. Je trouve cela très surprenant parce que pour 28,5 millions d'investissements il y a quand même normalement beaucoup à dire. On en a su un peu plus avec les prises de paroles de vos adjoints et notamment de Françoise Dorval tout à l'heure, mais il y a quand même une marge sur l'information à faire au conseil.

En terme d'attractivité Jacques Le Roux a évoqué tout à l'heure la nécessité d'avoir une politique d'urbanisme forte, mais on constate que le budget dédié à l'habitat baisse de 66 % ce qui est quand même assez important puisqu'il me semble que cela correspond à 3 ou 4 millions d'euros perdus cette année. C'est pourtant un enjeu colossal qui permet à la Ville de se projeter sur l'avenir, d'accueillir des populations et je pense qu'il ne faut surtout pas baisser la garde sur cette politique qui par ailleurs apporte aussi des recettes importantes sans augmenter l'impôt. C'est ce que dit le rapport également.

Vous évoquez le financement des mesures sur les ressources humaines. C'est un effort conséquent d'1,5 million mais qui n'évite pas la grève. Il n'y en avait pas eu lors du précédent mandat. Jacques Le Roux évoque des services de l'enfance malmenés. Je pense que la Ville n'a pas été sous-administrée pendant les dernières années et que le service public a été rendu à nos concitoyens.

Pour faire ce que vous proposez dans le budget, vous augmentez sensiblement l'emprunt. L'épargne brute est ponctionnée et les associations culturelles et sportives sont mises au régime. Alors je ne suis pas de gauche comme Karim Ghachem, je suis d'une droite progressiste

*mais je vous rappelle que ces associations culturelles, socio-culturelles et sportives font la cohésion de notre ville à laquelle je pense que nous sommes tous attachés.*

*Pour ce qui relève des priorités politiques, c'est là le grand mystère. Il y a des interrogations importantes qui demeurent : le rôle précis, l'action et l'impact de la police municipale dans la ville. Cela n'est pas évoqué dans le budget alors qu'elle va entrer dans une phase normalement active, et vous savez que les attentes de nos concitoyens sont extrêmement fortes sur ces sujets et les agacements que les actes de délinquance peuvent causer sur nos concitoyens quimpérois. Nous sommes en période électorale nationale et nous voyons monter des extrémismes très forts et je suis persuadé que l'exercice des compétences régaliennes de l'Etat et le lien avec les collectivités territoriales sur la sécurité sont essentielles. Je pense que cela aurait été intéressant à la veille de cette année d'en savoir un peu plus sur l'œuvre de la police municipale.*

*Je ne parle pas des Halles car nous allons y revenir tout à l'heure mais le projet semble encore se déplacer. Ce sont des Halles à roulettes que vous nous avez finalement concoctées.*

*Grand projet sur l'aménagement des quais. Cela fait longtemps que le pont du théâtre est fermé. Pourquoi est-ce si long ? Quelles places pour le stationnement ? Quelles places pour les arbres sur les quais, les piétons, les vélos ? Vous vous engagez à ne pas relancer le projet d'autoroute à bus qui était le plan transport puisque vous avancez, nous le savons, sur des réflexions sur l'aménagement des quais. Je pense que c'est peut-être la raison pour laquelle d'ailleurs le pont du théâtre n'est pas ouvert. Vous n'avez peut-être d'autre projets que de remplacement du pont du théâtre. »*

**Mme Assih** : *« Excusez-moi je vous interromps parce que je n'ai pas entendu. Sur quel projet on avancerait à pas masqués ? Pouvez-vous préciser ? »*

**M. Menguy** : *« Je vous ai demandé si dans le cadre de votre réflexion sur l'aménagement des quais, vous avez bien exclu de ressortir le projet de plan transports qui était l'autoroute à bus qui avait été concocté par une précédente municipalité. Est-ce qu'il va y avoir des changements majeurs ? Des arbres malades ont été coupés, cela va entraîner des changements majeurs sur les quais et je sais que vous avancez sur ces sujets là, donc j'aurais aimé en savoir plus. Les sujets des mobilités sont évoqués mais très furtivement dans le budget. Or ce ne sont pas que des budgets intercommunaux, ce sont évidemment des budgets municipaux, donc j'aurais aimé en savoir plus de ce point de vu là. De la même manière, sur le stationnement, puisqu'il y a une étude qui a eu lieu, j'aurais aimé savoir sur quoi elle a débouché.*

*Je note aussi que le budget du service à la population et à la démocratie accuse une baisse de 30 000 euros alors que vous en faites une priorité de votre mandat. Et enfin, je me demande où sont les nouveaux projets. Pas ceux pour cette année mais ceux pour l'avenir, pour 2030. Tous les budgets d'investissement financés par ce budget comme les Halles, la Providence, les projets d'urbanisme, Kervilou, Ty Bos, l'Hippodrome, le Pôle d'échange multimodal, le Théâtre Max Jacob, l'Hôtel des solidarités, sont des projets qui ont été lancés en 2014 et parfois même avant. Ils ne sont, pour certains, toujours pas sortis de terre parce que l'action publique est lente et parfois trop lente. Dans ce budget, cette année on devrait voir ces projets « de dans 10 ans » comme dirait un ancien Président de la République aux Guignols. Où sont-ils ? Où*

*est le projet passionnant de reconquête du Corniguel par exemple qui passionne Gilbert Gramoullé ? Je ne vois pas ces projets là et je m'interroge sur ces mystères. Que sont ces projets d'avenir ? Gilbert Gramoullé disait tout à l'heure que ce budget projetait la Ville dans un avenir radieux. Moi je ne vois pas cet avenir radieux. Je ne vois pas ces projets d'avenir dans ce budget et je trouve cela dommage. Nous avons une belle ville avec un potentiel considérable, or on a l'impression que vous ne croyez pas en elle. Quimper, pour reprendre un de mes collègues, n'est pas pour moi une Mairie annexe de Quimper Bretagne Occidentale. C'est un beau territoire. Nous avons une ville et une Mairie qui ont une capacité à faire et des agents formidables pour le faire. On aimerait le voir un peu plus au travers de ces décisions. »*

**Jacques Le Roux :** *« Je vais apporter quelques précisions qui auraient d'ailleurs pu être données en commissions puisque vous allez voir qu'il y a des réponses à vos questions.*

*Quand j'entends Karim Ghachem utiliser les mots qu'il utilise, je me dis que pourtant les mots ont un sens. Mais qu'importe ce que nous aurions pu dire ou faire, les mots auraient été les mêmes. Ceci dit, c'est très clair, nous l'avons annoncé, notre projet, les actes qui ont été définis dès le départ, on retrouve l'ensemble de ces axes-là, que ce soit sur le volet social, écologique ou démocratique. On voit que notre projet se met en œuvre. Ce sont des réalités, ce ne sont pas que des mots. Ce n'est pas de l'amour, ce sont des preuves d'amour que nous donnons.*

*Quelques rectifications : les dotations en croissance forte de 7 %. Le mot est joli sauf que cela correspond aux conséquences de la réforme fiscale qui amènent des compensations pour éviter que, par rapport à la taxe d'habitation, on perde de la fiscalité. C'est une compensation, ce n'est pas une augmentation des dotations sinon notre budget serait réellement en baisse. La croissance du pays de 7 % est forte mais rappelons les - 8 % de 2020. Donc nous ne sommes pas tout à fait au niveau et nous ne sommes pas au niveau si l'on rajoute en plus la croissance qui n'a pas été acquise, soit les 1,7 % annuel des années précédentes. Nous serions plutôt à - 4 % par rapport à ce que nous aurions pu être. Mais la situation sanitaire est compliqué et je ne vais pas polémiquer là-dessus.*

*Sur la question des subventions en baisse, là aussi il y a une explication assez simple. Nous n'avons pas baissé les subventions. Il y a eu un effet de transfert du poste de charges générales que vous voyez en augmentation et de la catégorie subvention. Ce sont des affaires techniques, c'est-à-dire des choses qui étaient budgétées du côté des subventions qui étaient des charges générales. En fait, nous avons rétabli le bon classement des choses. Il y a un deuxième élément qui est un élément mécanique : les subventions à l'éducation, l'enseignement privé, du fait de la baisse des effectifs mécaniquement les subventions baissent. Ces effectifs baissent dans le public et le privé, c'est général, mais on a une obligation de subventionner les élèves qui sont dans l'enseignement privé. Cela fait 165 000 euros en moins sur le budget, ce qui n'est pas négligeable.*

*Concernant les subventions des autres associations, avec mes collègues chargés des associations, Nabilla Prigent, Bernard Kalonn ou Chistelle Quéré, nous avons rencontré ensemble beaucoup de ces associations là et avons été très attentifs à leur situation financière. Nous constatons que beaucoup d'entre elles, notamment les plus grosses, ont un fond de roulement qui est relativement conséquent pour certaines. Le soutien de l'ensemble des collectivités publiques pendant la période du COVID fait qu'ils arrivent à passer sans aucun*

*dommage ce temps difficile pour eux où ils n'ont pas pu remplir leurs missions. Donc nous avons été proche d'eux, nous avons regardé leur situation.*

*Sur le CCAS aussi où il y a + 3 %, nous avons eu ce regard là et nous nous sommes engagés sur l'année à travailler avec le service finances et le CCAS, pour faire un travail de cartographie des dépenses et des ressources puisque nous savons que le financement n'est pas seulement de la Ville mais de l'ensemble des chefs de fils suivant les responsabilités. Donc il n'y a pas de baisse de subventions, il y a la continuité du soutien des associations.*

*Sur les conseils de quartiers, les sommes qui étaient mises dans les quartiers pour les travaux continuent, il n'y a pas de changement. Et les 100 000 euros par quartier c'est quelque chose qui vient en plus, là-dessus il n'y a strictement aucun doute.*

*Sur la question des camions, je trouve aussi que c'est revenu deux fois, deux années de suite. Il faut noter que l'un des camions était en location. Une location qui arrivait à son terme et avec un prestataire qui ne souhaitait pas poursuivre avec ce camion puisqu'il fonctionnait très bien. Il nous proposait de repartir dans un autre système. Dans une entreprise, la location d'un camion est quelque chose qui se fait facilement et il y a un levier fiscal qui permet de rendre cela intéressant. Dans une collectivité, le seul intérêt est que cela n'apparait pas en dette car il n'y a pas besoin d'emprunter mais cela revient plus cher. Donc nous avons fait le choix, plutôt que de continuer d'être sur le budget de fonctionnement, d'être sur un budget d'investissement et d'amortir sur la durée l'achat de ce camion qui est un camion nécessaire. Nous avons une attention avec Françoise Dorval pour faire que ce soit le mieux géré possible et qu'il n'y ait que les camions nécessaires.*

*Sur les zones d'habitats, certaines années il y a une part d'investissement qui est très forte, à Kervilou en particulier où c'était de l'ordre de 5 millions d'euros. L'année suivante cela peut être un peu moins fort. Donc le - 70 % ce n'est pas un manque d'engagement, c'est juste que toutes les années ne se ressemblent pas. Mais la volonté bien sûr est de poursuivre la capacité à augmenter l'offre de logements car c'est nécessaire sur Quimper. »*

**David Lesvenan :** *« Un petit regard sur l'urbanisme, l'habitat et l'attractivité pour vous dire tout l'optimisme que nous pouvons avoir par rapport au budget que vient de nous présenter Jacques Le Roux. On constate aujourd'hui, en matière de permis de construire déposés et autorisés et en terme de certificats d'urbanisme qui sont préalables aux opérations, que l'on atteint le meilleur chiffre sur une dizaine d'année, ce qui montre une activité forte. Il y a donc une attractivité qui est surtout le fait de Cornouaillais ou Finistériens qui s'installent à Quimper et souhaitent trouver un logement pour eux et leur famille et auxquels nous sommes attachés.*

*Jacques Le Roux vient de l'évoquer, le budget des zones d'habitat est variable. Il n'intègre pas les opérations que mènent des opérateurs comme l'OPAC ou Finistère habitat sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour trouver une offre de logements adaptée à toutes les situations sur Quimper. Nous avons aussi, et il faut s'en féliciter, une dynamisme d'initiatives privées sur Quimper que nous accompagnons et que nous encadrons mais qui concourt aussi à l'offre de logements. Donc les chiffres sont bons sur 2021, et 2022 s'annonce comme une année intéressante en la matière, ce qui conforte l'attractivité de notre ville et il nous faut donc pouvoir y répondre avec notamment des opérations de renouvellement urbain. On vient de citer*

*Kervilou mais on peut aussi penser à l'EPSM de Gourmelen. Des opérations toujours intéressantes pour conforter le tissu urbain.*

*Nous menons également d'autres opérations sur les aménagements de voirie. Je pense notamment à la route de Coray, en lien avec la commune d'Ergué Gaberic, qui est aujourd'hui sécurisée et se construit petit à petit. C'est une manière aussi d'assurer la qualité de vie au quotidien avec la prise en compte de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) dès que nous avons de nouvelles opérations de voirie en lien avec l'action que mène notre collègue Patrick Troglia au quotidien.*

*A été évoqué aussi la question du pont du théâtre. J'y reviens rapidement pour vous apporter quelques précisions. Un rapport nous a été rendu il y a quelques semaines et la question aujourd'hui est de savoir si nous rénovons le pont existant ou si nous le reconstruisons. Le coût allant du simple au double mais aussi avec des considérations techniques de durabilité. C'est-à-dire que si nous intervenons sur le pont tel qu'il est, nous repartons pour un certain nombre d'années avec notamment pour ce pont la nécessité de pouvoir assurer la continuité des réseaux électriques et de voirie. Donc nous travaillons avec les services pour trouver la meilleure solution qui s'articule bien sûr aussi avec les finances de la Ville et avec l'usage du pont au quotidien. Voilà pour les quelques éléments mais je tiens à saluer le budget que nous construisons et qui reprend des éléments dans la durée pour porter des grands projets mais en dessine d'autres aussi comme les futures Halles qui annoncent un renouvellement et une extension du centre-ville qui profitera à notre ville. »*

**Doriane Le Treust :** *« En réponse à monsieur Karim Ghachem, le plan triennal égalité femme-homme entre genres a été voté à l'unanimité par le comité technique dernièrement et par les organisations syndicales qui l'ont trouvé ambitieux. Il est question entre autre de la labélisation Afnor. Je travaille actuellement avec les services et avec les associations pour des actions sur la Ville autour des droits de la femme pour mars intégrant également le sport avec ma collègue Christelle Quéré. Nous sommes aussi en réflexion avec les associations quimpéroises et finistériennes avec Noémie Puillandre-Collard pour l'égalité fille-garçon, à des opérations de sensibilisation dans le cadre de cyber-harcèlement intégrant entre autre les parents. Avec Philippe Broudeur et son comité de pilotage intégrant les services, les services de police et les élus, nous travaillons à des rues plus sécurisées qui ne soient pas discriminatoires. Une réflexion est également menée pour un observatoire relatif au sexisme et au harcèlement. Nous faisons avec les budgets qui nous ont été laissés lors de notre prise de fonctions. En dépit de ces budgets, nous travaillons à la relance des jumelages. Nous œuvrons à avoir des projets qui ne soient pas que culturels. Les jobs d'été sont à nouveau à l'ordre du jour et vont concerner Lavrio et Remscheid pour l'instant. Nous avons une réflexion sur des projets avec la Turquie au vue de la communauté importante sur Quimper avec mon collègue Ali Dere entre autre. Mettre en lumière notre ville pluriculturelle est essentiel.*

*Concernant les solidarités internationales, elles ont donné source à une réunion commune pour créer des connexions entre les associations et réfléchir à des accompagnements plus musclés. Cela n'avait jamais été fait lors des précédents mandats. Nous continuons encore ce renforcement des solidarités. »*

**M. Formentin-Mory :** *« Karim je trouve cela dommage que tu sois passé très rapidement sur le sujet de la démocratie car en effet les actes parlent plus que les « blabla », comme dans l'écologie au niveau national. Les actes on en a. Les conseils de quartiers sont poursuivis. Ce*

*n'est pas une nouveauté que l'on a créée évidemment mais on va leur donner plus de moyens en terme de fonctionnement et en terme d'accompagnement de projets qu'ils construisent en dehors du cadre du projet participatif. Nous allons lancer le conseil municipal des jeunes d'ici la fin de l'année. Je ne parle pas des commissions extra-municipales, de toute la concertation et la co-construction que l'on met en place, y compris sur les projets d'urbanisme ou de voirie. On a fait une expérimentation dans le quartier de Kergoat à Ergué-Armel qui a très bien fonctionné.*

*Mais le gros point cette année, c'est le lancement du budget participatif, le premier de notre ville : 400 000 euros, soit 100 000 euros par quartier. Il va se lancer mi-mars avec une phase de dépôt de projets et une phase de vote à partir de septembre où les conseils de quartiers auront une forte place. Ils seront au cœur du dispositif pour déposer les projets, pour animer des ateliers avec les habitants de Quimper, pour une sorte de ruche à projets en mode assemblée citoyenne. L'objectif est donc que les habitants des quartiers, les quimpérois et les quimpéroises puissent déposer des projets accompagnés par les services pour les aider notamment sur les aspects techniques. La commission citoyenne va permettre de suivre ce fonctionnement-là, avec un règlement qui est en cours de finalisation, construit avec les conseils de quartiers et avec évidemment les adjoints de quartiers. Cette commission citoyenne sera composée de membres des conseils de quartiers et d'élus, dont l'opposition. On viendra vers vous très rapidement dans les prochains jours pour vous proposer d'y participer. Elle sera chargée de surveiller la bonne application, le respect et la transparence du dispositif et de son évaluation à la fin de la première année. Il s'agit donc d'un bel outil de co-construction et de participation citoyenne qui se lance. C'est là une preuve d'action démocratique et nous n'avons pas attendu 2022 pour en avoir.*

*Concernant le budget du service démocratie participative, il n'est pas en baisse, il a même doublé. Nous amenons aussi au niveau RH, c'est-à-dire qu'il y a maintenant deux postes qui agissent dans ce service, soit un responsable de service ainsi qu'une animatrice qui vient d'arriver depuis début janvier.*

*Je vous le disais, le conseil municipal des jeunes est en construction au niveau des services et des élus, un renforcement des moyens est mis en place pour les conseils de quartiers pour aller plus loin par rapport au fonctionnement actuel ; il y a des commissions extra-municipales ; on accompagne également le service et les élus de la démocratie participative sur les initiatives de co-construction avec les autres collègues et les autres champs d'actions de la collectivité : comité de la nuit, les concertations, l'Hôtel des solidarités qui fait l'objet d'un gros travail de concertations notamment avec les riverains, les usagers, les agents et les associations, la végétalisation des cours d'écoles est aussi réalisée avec le comité éducatif et les élèves. Donc les preuves sont nombreuses. C'est donc un axe fort qui ne se traduit pas en termes budgétaire, et là-dessus je rejoins ce que tu dis Karim. Ce ne sont pas des millions d'euros que l'on dépense en fonctionnement mais c'est en filigrane et c'est en colonne vertébrale de notre action au quotidien. »*

**M. Broudeur :** *« Je tenais vraiment à saluer l'équipe de Quimper Ensemble qui nous a permis en seulement 17 mois de mettre sur pied un véritable service de tranquillité publique. Un service dirigé par un directeur expérimenté à qui je tiens également à adresser mes félicitations pour son investissement et son dynamisme puisqu'il crée ce service ex nihilo. Je voulais aussi dire que nous avons été capable de créer un lien de confiance avec les services régaliens de l'Etat :*

*la police nationale, la justice et tous les services de monsieur le Préfet du Finistère, pour co-construire la sécurité au service des quimpéroises et des quimpérois. La tranquillité publique à Quimper c'est donc un local qui a été adapté et qui est situé 4 allée Couchouren. Je suis épaté du travail qui a été fait puisque pour l'adapter au service de tranquillité publique, les services de la municipalité ont vraiment « mis le paquet » puisqu'il a été livré en un temps record. C'est aussi du matériel et des équipements modernes. D'ailleurs nous avons optimisé la vidéoprotection. Aujourd'hui il y a une véritable surveillance de la voie publique à travers les caméras. En terme de personnel, c'est aussi le recrutement d'un directeur, d'un chef de police municipale, des 10 gardiens de police municipale dont un conducteur canin, d'un agent d'accueil pour le poste et d'un poste d'assistant administratif.*

*Je voulais simplement dire que nous y sommes, nous avons assuré que nous mettrions en place une politique de sécurité humaine basée sur un triptyque qui me tient à cœur : la prévention, la répression et la cohésion sociale. Donc particulièrement merci aux collègues en charge des finances, Jacques Le Roux, de la RH, Uisant Crequer et évidemment à madame la maire qui a porté avec ardeur et a soutenu le portage de cette politique.*

*Pour revenir quant aux missions de la police municipale, pour répondre à Guillaume Menguy, ce sont des missions de police de proximité dans le respect du cadre d'emploi des polices municipales. Donc vous le voyez, il y a une véritable volonté politique pour apaiser notre ville, nous y sommes.*

*Je profite pour rappeler que le 8 octobre nous mettrons en place les Assises de la sécurité locale qui donnera aussi à tous la possibilité de réfléchir autour des problèmes de sécurité et surtout d'objectiver le sentiment d'insécurité. »*

**Mme Assih :** *« C'est un élément important effectivement puisque le nouveau service de tranquillité publique travaille doré et déjà à la préparation des Assises de la sécurité qui aura lieu le 8 octobre dans la salle du Chapeau rouge. Évidemment cet événement sera ouvert au maximum au public. Nous allons essayer de calibrer car il faut que les partenaires puissent venir.*

*Je souhaiterais aussi vous dire que, par rapport à ces interpellations sur la police municipale ou d'autres services et actions qui se mettent en place, certes c'est normal, c'est le jeu, il y a des interpellations lors des instances mais je me demande : est-ce que vous avez visité les nouveaux locaux de la police municipale en tant qu'élus du conseil municipal ? Je crois que c'est vraiment important aussi de simplement voir avec les collègues. Car vraiment je tiens à insister lourdement, je suis tout à fait d'accord avec notre collègue Philippe Broudeur, il faut remercier les services techniques qui ont œuvré dans un temps vraiment contraint. L'accueil est de très grande qualité, tant pour les agents qui y travaillent que pour le public. C'est un nouveau service qui mérite d'être découvert, y compris par vous évidemment les élus des deux groupes de la minorité. Et pour d'autres demandes nous sommes joignables. Je pense à un autre exemple Guillaume Menguy, on en parlera tout à l'heure, notamment sur quid du remplacement des arbres. Nous pouvons être interpellés entre chaque conseil, il y a sûrement des modalités d'échanges sur l'interpellation par voie de presse et sur par exemple la possibilité d'ouvrir une consultation sur les essences d'arbres qui seront à remplacer. Je suis preneuse des suggestions de ce type. Donc les instances c'est bien, mais il faut aussi travailler*

*ensemble entre les instances. Je sais que lorsque nous nous rencontrons d'une manière habituelle avec le groupe Enthousiasmons Quimper il y a beaucoup d'interpellations du quotidien qui me permettent moi aussi d'avancer par rapport à ce qui est remonté. »*

**M. Kalonn :** *« Je vais d'abord répondre à deux petites questions avant le préambule que j'aurais voulu faire sur le budget. Tout d'abord, les subventions des associations culturelles ne vont pas baisser. Il y a deux formes de subventions : celle de fonctionnement qui ne bougera jamais. Elle a d'ailleurs été reconduite et va être votée tout à l'heure si vous en êtes d'accord. Et il y a ce qu'on appelle le FIC, le Fonds d'Innovation Culturelle pour des projets innovants que nous avons souhaité recentrer avec des cohérences et des projets communs. Par exemple, 2022 va être l'année du millénaire de Locmaria. En ce moment il y a d'ailleurs une réunion qui a lieu, regroupant les associations d'habitants, la paroisse, la culture et les commerces pour dresser des perspectives de ce qui pourrait être fait tout au long de cette année, notamment pour l'été et le deuxième semestre. Tout ce volume financier va aussi pouvoir concourir à abonder ces nouveaux projets et nous avons invité les associations à rentrer dans cet objectif commun de partager ces choses-là et de mettre en lumière cette valeur de quartier. Mais c'est important de souligner que les subventions n'ont pas baissé, elles ont juste été recentrées un peu différemment.*

*Et moi madame la maire, je suis un jeune élu, je le suis depuis 1 an et demi seulement. Je fais partie de ce qu'on appelle pompeusement la société civile. Je suis un habitant comme les autres et je n'ai pas l'habitude de discuter chiffres et budget. Je ne sais pas ce que veut dire 2,4 millions d'augmentation parce que dans mon salaire à moi je ne les ai pas. Et pourtant, quand j'ai lu le budget attentivement il y a un mot qui m'est venu et je vous en ai parlé très vite, c'est le mot humain. Cela veut dire « être au service de ». Nous sommes des élus et nous sommes d'abord « au service de ». Nous sommes d'abord au service des habitants et au service des agents. Nous pouvons faire moins bien que certains pensent, on peut faire différemment de ce que certains pensent, mais je trouve injurieux de rabaisser cet effort financier de 6,04 % pour l'humain à un mot qui s'appelle « blablabla ». C'est rare que je me mette en colère mais là je ne peux pas laisser passer cela. Et je trouve cela injurieux pour ces personnes, cette collectivité qui essaie de faire un effort monumental qui n'a jamais été réalisé et je trouve que cela déshonore les personnes qui utilisent cette expression-là. »*

**Mme Quéré :** *« Comme l'a dit Jacques Le Roux, les projets structurants sont sur les rails et je ne crois pas que cela soit du bricolage ou du saupoudrage en sachant qu'à terme c'est quand même plusieurs millions d'euros qui vont être investis dans les projets sportifs.*

*Au-delà de ces projets il est également important d'inscrire la Ville dans une dynamique de progression d'actions en faveur du sport pour tous. Nous avons adhéré depuis juillet 2021 au label Terre de jeux avec pour objectif de mettre plus de sport dans le quotidien des quimpérois. Par exemple après l'étude Parlons sport de l'automne dernier, le schéma directeur des équipements de proximité va pouvoir être lancé. Nous allons nous appuyer sur ce questionnaire et des conseils de quartiers pour mettre en application les demandes des habitants. L'idée est d'aller vers un maillage d'équipements qui favorise la pratique sportive, qu'elle soit individuelle ou collective. Autre exemple d'action, en collaboration avec la MPT de Penhars et le service des sports, nous sommes inscrits et engagés sur un projet avec les jeunes du quartier de Penhars-Kermoyan autour de l'engagement bénévole et citoyen. Ces jeunes vont*

*promouvoir ces engagements et être les ambassadeurs de la ville de Quimper jusqu'en 2024 et feront partie des 45 000 bénévoles des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Nous venons aussi de déposer notre candidature au label Ville active et sportive. Ce label qui valorise les villes qui portent des initiatives, des actions, des politiques sportives cohérentes et la promotion des activités physiques accessibles au plus grand nombre tout au long de l'année. Cette inscription a permis d'avoir également un diagnostic des dispositifs et des infrastructures existantes et notre objectif est d'avoir une évolution et une dynamique sur trois ans d'actions et de projets qui feront de Quimper une ville où le sport se fera la part belle. Nul doute que ces labels fédéreront l'ensemble des associations partenaires et acteurs sportifs de la ville autour d'une politique sportive volontariste. Ces labels participeront à booster l'attractivité de notre ville et de nos quartiers et à les renforcer. »*

**Mme Richard :** *« Je voudrais apporter quelques précisions à Karim Ghachem en ce qui concerne l'inclusion et l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Cette problématique n'est pas du tout oubliée ou absente et notre projet de mandat avance dans ce sens. Il faut savoir que nous aurons la handibox l'été prochain qui permettra un accès facile à toute manifestation culturelle et sportive pour toute personne en situation de handicap. Nous avons aussi le projet de l'aire de jeux inclusive qui va démarrer par des comités de pilotage prochainement. Je pense aussi que l'accessibilité et l'inclusion ne demandent pas forcément toujours de grands moyens, juste de nouveaux regards, une présence suivie auprès des associations de penser une ville pour tous. Et je remercie le service des sports et de la culture qui ont permis aux personnes en grande mobilité réduite de participer dans de bonnes conditions au Tour de France et au spectacle Kejadenn sur la cathédrale. C'était une première. »*

**Mme Assih :** *« Je complète aussi vos propos par la précision suivante, à savoir qu'une personne notamment chargée de mission, avec des délégations inclusion et santé, va bientôt être recrutée dans nos services car si nous n'avons personne pour porter ces politiques publiques, ce qui est le cas aujourd'hui, il est bien difficile d'avancer. Donc le recrutement est en cours.*

*Le projet d'aire de jeux inclusive est sur les rails. Moi aussi je suis impatiente, chers collègues je tiens à vous le dire. Ce projet est lancé, mais il reste encore un travail technique à réaliser mais je peux déjà vous annoncer qu'il va être installé sur la plaine du Moulin Vert afin d'équilibrer les projets sur l'ensemble de la ville. Donc je sais que les choses sont sur les rails et cette ressource humaine complémentaire sera d'une belle aide pour nos collègues élus qui travaillent au quotidien du côté des personnes en situation de handicap. »*

**M Ghachem :** *« Je vais juste répondre sur la politique du handicap. Là je ne peux pas être d'accord avec vous quand vous dites que ça ne décide pas des budgets. Je ne parle pas des projets qui sont très biens et que je soutiens, mais de la transformation de notre ville pour qu'elle soit accessible à tous les handicaps dont les non visibles. Que ce soit sur la voirie, les bâtiments, ce sont des budgets considérables et je sais que Quimper est en retard, comme tout le monde, et cela demande un investissement énorme. C'est pour cela que j'appuyais qu'il fallait accélérer le pas sur le handicap. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas besoin de budget. Je pense que les budgets sont démesurés et on n'aura pas assez de cette mandature ou d'une autre pour tout régler. Donc on ne peut pas dire qu'il n'y a pas besoin de budget sur la politique du handicap, même si elle est intégrée dans d'autres politiques.*

*Pour répondre à Bernard, j'étais favorable à l'augmentation de salaires des agents de la commune. Le « blabla » ne concernait pas du tout cela. Et je rappelle simplement que pour les catégories les moins favorisées, les catégories C, votre adjoint a dit que c'était une obligation de l'Etat par rapport au reclassement des mesures nationales, donc si l'on s'attaque aux salaires les plus faibles je ne peux qu'approuver.*

*Sur le reste je ne vais pas aller point par point. Sur la démocratie participative, Yves je suis en phase totale. C'était exactement notre projet donc je n'ai pas à critiquer. Je disais qu'il ne fallait pas non plus oublier la démocratie représentative.*

*Enfin, sur les associations et sur tout le reste, j'y reste, il y a une baisse. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de baisse ou qu'il n'y a pas de nouveaux besoins culturels, à moins que toutes les associations qui ont demandé une augmentation l'aient, mais ce n'est pas ce que j'entends. »*

**M. Menguy :** *« Je voulais juste revenir sur votre propos madame la maire sur la nature de nos échanges. Je pense que la démocratie représentative est fondamentale. Nous sommes aujourd'hui dans un exercice passionnant d'échanges dans un conseil municipal, vous l'avez dit tout à l'heure en introduction de votre propos, dans une ville où le débat citoyen et politique se passe de manière sereine et je pense qu'il n'a jamais été question que quiconque ici autour de la table veuille faire autrement. C'est-à-dire que la nature de nos échanges est courtoise et cela durera. Par contre, nous jouons pleinement notre rôle et je pense que c'est fondamental pour des élus locaux au plus près des citoyens qu'ils jouent leur rôle tout le temps, ici en conseil municipal, avec leurs convictions et aussi avec les médias qui jouent leur rôle fondamental dans l'exercice de la démocratie dans notre pays. C'est extrêmement important que les groupes politiques quels qu'ils soient, continuent à s'exprimer dans la presse. Il n'y a pas que les réseaux sociaux et les vérités assainies par les uns et les autres. Je pense que la presse est un média majeur qui protège aussi notre démocratie. Donc en ce qui me concerne, je continuerai à défendre mes convictions ici et à vous interpeler dans les réunions de commissions dans lesquelles nous siégeons et où cela se passe très bien. Nous avons des échanges constructifs. Et puis aussi par la presse quand nous l'estimerons nécessaire. Tout à l'heure vous avez évoqué qu'il fallait que l'on continue à échanger dans un contexte de violence envers les élus et vous avez fait une mise en garde sur l'exemplarité de nos échanges. Mais ici tout va bien. Et entre nous tout continuera à bien aller. Nous ne sommes pas du tout dans ce cadre-là. Par contre la violence envers les élus doit être combattue de toutes parts, mais pas besoin de ce type de mise en garde ici et entre nous, je l'espère. Aimons la démocratie, qu'elle soit représentative ou participative. »*

**Mme Assih :** *« Il n'y a aucun problème par rapport au mode d'interpellation, qu'elle soit en instance, par voie de presse ou autre. Je disais juste qu'il me semble qu'il y a un temps suffisamment long entre les instances, notamment à l'échelle de la ville où il y a moins de conseils qu'à l'échelle de l'agglomération. Peut-être qu'il faut aussi développer d'autres possibilités d'interpellations, notamment quand il y a de nouveaux services. Parce que vous vous interrogez tout à l'heure Guillaume sur « finalement où en est-on vis-à-vis de la police municipale ? ». Certes, on peut présenter un premier rapport d'activité en instance et je pense que c'est très important de pouvoir le faire à l'attention des quimpérois ; mais je maintiens la proposition qui est de faire visiter les locaux aux élus qui le souhaitent. Car nous n'y avons pas*

*pensé, et c'est en vous écoutant que je me le suis dit, notamment de vous faire visiter les locaux de la police municipale et de vous faire rencontrer directement les équipes. Là il n'y a pas d'antinomie entre une démocratie participative et une démocratie représentative. C'est de mon point de vue ce qui est nécessaire à tous les élus de notre instance. Mais il n'y a aucune polémique par rapport à cela. »*

**M. Menguy :** *« Si on nous invite nous viendrons, je pense que cela intéressera tout le monde. Et comme vous le savez nous avons des contacts permanents par le passé lorsque nous étions à votre place avec les agents de tranquillité publique, parce que ces agents de la collectivité font un travail qui est à la fois difficile et extrêmement important. Donc le travail de la police municipale avec celui des agents de la tranquillité publique est du même ordre. Je serai ravie de faire la connaissance de ces nouveaux agents que nous croisons parfois dans la rue et de revoir les anciens. »*

**Mme Assih :** *« Avec plaisir, je pense que Philippe Broudeur se chargera de revenir vers vous pour organiser une rencontre avec le chef de la police municipale M. Sylvain et avec le responsable de la tranquillité publique. Ils seront les bons interlocuteurs pour répondre aux questionnements un peu fins que vous pouvez vous poser et ils vous donneront le regard qu'ils ont, car ils viennent de l'extérieur, sur les questions de tranquillité publique dans notre ville. »*

**M. Broudeur :** *« Je souhaite juste donner une information. Nous avons prévu de faire une inauguration au printemps où les élus seront invités, c'est-à-dire quand l'équipe sera complète et que le projet de service sera créé. Mais si vous le souhaitez avant, il n'y a pas de soucis non plus, vous pouvez nous contacter. »*

**Mme Assih :** *« C'est prévu d'une manière officielle, maintenant cela n'empêche pas de le faire avant d'une manière plus personnalisée. »*

**Mme Rainero :** *« Je voulais dire que je suis restée sans voix d'entendre ici certains de nos collègues estimer que nous ne faisons pas assez pour notre population, pour répondre à ses besoins. C'est vrai d'ailleurs que notre action n'est pas suffisante parce que les besoins sont énormes, parce que la précarité grandit.*

*Notre action est difficile parce que les moyens donnés aux collectivités territoriales ont baissé à mesure que le besoin de développer des politiques de proximité grandissait, donc dans une contradiction qui a été provoquée par des choix politiques. Ludovic Jolivet en parlait tout à l'heure vis-à-vis de l'hôpital. Certes la situation des hôpitaux n'est pas d'aujourd'hui. Il y a eu des choix, le choix du numérisé closus qui avait été décidé dans l'idée que cela allait faire baisser les besoins de santé. Il y a eu le choix de cette politique de financement de l'hôpital avec la tarification à l'activité qui a abouti à des décisions absolument monstrueuses à prendre pour les médecins, se demandant s'il fallait d'abord s'occuper de soigner le patient qui était en phase deux et quel était celui qui en avait le plus besoin ; ou s'il fallait avoir un œil sur le budget de l'hôpital pour ne pas se retrouver en situation de fermer encore des lits et des services. Il y a eu ces choix de suppressions de lits qui ont continué depuis 2017 car même dans la situation actuelle on a continué à fermer des lits.*

*Il y a eu aussi cette politique qui a fait basculer de plus en plus les richesses produites des salaires vers les revenus financiers depuis plusieurs décennies, ce qui a abouti à une situation telle qu'aujourd'hui on peut être salarié et ne plus avoir de quoi vivre. Il y a eu cette situation*

*aussi qui a consisté à dénigrer et à affaiblir en permanence les services publics, à rivaliser de projets de suppressions de postes de fonctionnaires avec toujours l'absence de réponses lorsque l'on demandait ce qu'ils voulaient supprimer. Des postes d'enseignants ? Des postes d'infirmiers ? Il y a eu un affaiblissement du service public qui conduit aujourd'hui à ce qu'il y ait dans notre pays des EHPAD privés à but lucratif comme ceux d'ORPEA, fonds de pension canadien comme premier actionnaire. Je vous signale d'ailleurs qu'il y a dans notre région des établissements d'ORPEA. Il y a donc un ensemble de décisions politiques qui a vraiment affaibli notre pays, qui a engendré des souffrances pour la population. Et ces décisions vous les avez monsieur le maire, vous et vos amis, accompagnées. Madame la députée vous les avez votés avec votre gouvernement. Vous avez voté la loi de financement de la sécurité sociale qui ne permet pas à nos hôpitaux de vivre parce que la situation de l'hôpital de Quimper n'est malheureusement pas un cas isolé. On le voit d'ailleurs à l'EPSM aussi, il y a eu des mesures difficiles à prendre concernant les lits des hôpitaux de jour et partout il y a cette situation. Il n'y a pratiquement pas de soins de suite publics dans notre région. Toute cette politique, vous devez l'assumer, et aujourd'hui c'est vrai, les municipalités sont en difficulté pour répondre aux besoins et aux souffrances de la population et c'est notre cas aussi. J'espère donc que vous manifesterez - en tout cas par madame la députée puisque votre gouvernement exerce le pouvoir - le choix de voter une autre volonté que celle que vous avez mis en œuvre jusqu'à présent. »*

**Mme Forough-Dadkahl :** *« Je rejoins ce que Guillaume Menguy a dit. C'est extrêmement important de préserver les minorités et la majorité. C'est un rempart pour la démocratie et c'est pour cela que je voudrais aussi rassurer mon ami et collègue Bernard Kalonn sur les propos qui ont été tenus par Karim Ghachem. Je pense que ce qui lui a peut-être inspiré ce ton un peu arrogant, c'est le fait qu'il a un regard partiel sur le budget. Ludovic Jolivet l'a dit également. J'ai attendu pour intervenir, après mes collègues adjoints, après qu'ils aient exposé toutes les actions qu'ils ont mené, pour dire que nous sommes confrontés à un défi. C'est un défi à la fois national et régional, c'est le défi démographique. Nous sommes un territoire attractif et fort heureusement. Nous avons une population qui arrive mais c'est plutôt une population retraitée. David Lesvenan a cité toutes les politiques sur le logement que nous voulons mettre en place et Matthieu Stervinou celles dans le domaine de la solidarité.*

*Mais on a aussi une réalité : les effectifs baissent dans les lycées. Nous devons avoir une politique offensive dans la jeunesse, c'est pourquoi :*

- nous partons sur un cabinet d'étude pour une école d'ingénieurs sur Quimper ;*
- nous menons un travail de partenariats pour avoir une palette de formations la plus complète afin de garder nos jeunes ;*
- nous avons un travail de partenariats de 7 millions d'euros pour l'IUT de Quimper. C'est une première dans l'histoire de Quimper d'aller solliciter les fonds européens.*
- madame la maire, vous avez mis en place l'impulsion cornouaillaise pour défendre les emplois et pour créer une dynamique régionale ;*
- nous avons eu des salons pour la première fois et les écoles ont été sollicitées pour l'attractivité des métiers.*

*Alors Karim, ce que tu décris comme du « blabla », c'est pour nous une vision qui s'inscrit sur le long terme. Nous avons une méthode pour fédérer des partenariats, mais on a surtout un état d'esprit. C'est-à-dire que ce n'est pas le temps électoral et la campagne électorale qui va nous diriger dans nos propos. Nous sommes tenus par nos engagements et la population se prononcera à la fin du mandat. »*

**M. Jolivet :** *« Quand je vois tous ceux qui veulent intervenir cela ne me gêne pas particulièrement, et puis c'est un débat donc il faut le tenir maintenant, pas après. »*

*Juste pour répondre rapidement à Yvonne Rainero sur le financement de l'hôpital, je pense qu'Yvonne a la mémoire sélective car je veux bien que la T2A (tarification à l'activité) soit une cause mais je ne pense pas que ce soit la cause principale. Je voudrais m'excuser auprès de certains car je sais que je vais faire réagir, mais le mal-être à l'hôpital date de la mise en place des 35h qui n'ont pas été financées, ni par la gauche quand cela a été mis en place, ni par les autres gouvernements car cela coûtait beaucoup d'argent. L'hôpital est en plus le premier employeur de Quimper, largement devant nous. Et si nous dans les collectivités locales à Quimper nous avons dû faire des gestes forts, à la fois dans la gestion du personnel et dans l'embauche du personnel avec le financement de 75 postes par l'équipe de M. Poignant, nous avons fait des économies d'échelles par la suite. Mais à l'hôpital cela a été très différent et les personnels de l'hôpital subissent les conséquences depuis la mise en place des 35h - non pas que ce soit une mauvaise chose - mais parce que cela n'a pas été financé. Et dernière il fallait embaucher, il fallait aussi les temps de gestion et les temps de partage du personnel qu'ils n'ont plus aujourd'hui et il y a un stress majeur. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui les agents, les infirmiers et les autres quittent l'hôpital pour aller dans le privé ou être en libéral. Voilà le problème. L'hôpital n'a pas été financé. Yvonne oublie et pourtant elle nous l'a dit souvent : les 50 milliards d'euros de baisse de la dépense publique en France durant le quinquennat de François Hollande c'est une réalité et vous en partagez une partie des responsabilités aussi. »*

**Mme Levry-Gerard :** *« Je demandais à Guillaume Menguy combien de conseils il y avait avant les élections présidentielles parce qu'effectivement les échanges tournent un peu autour de la campagne. Ceci étant, cette première tournure des choses a quand même été lancée par Matthieu Stervinou donc il est vrai que c'est assez particulier d'entendre dire qu'il ne faut pas y aller. »*

*Mais moi je voulais juste réagir aux propos qui étaient tenus notamment par Fourough Dadkhah. Ce n'est pas parce que l'on est pas d'accord que l'on ne comprend pas, qu'on a une vision très étriquée des choses ou que l'on a mal lu. Il y a des fois où nous ne sommes juste pas d'accord avec ce qui est dit et c'est justement pour cela qu'il y a des débats. Et en ce qui concerne la méthode ou l'état d'esprit de croiser notamment les formations et les entreprises, là je réagis de façon d'autant plus vive qu'il me semble que durant les années précédentes - alors il y a eu notre mandat mais Valorial ne date pas de notre mandat - il y a eu des croisements de gens qui sont étudiants, qui font de la recherche, des entreprises, le campus des métiers et il y a eu la french tech'. L'état d'esprit de mettre en réseaux, de travailler ensemble, d'aller chercher des fonds européens, ce n'est pas nouveau. Cela ne m'appartient pas donc je le défends avec d'autant plus de vivacité. La méthode de travailler, de fédérer et d'arriver à avancer avec de l'ambition sur le territoire a été partagé par les municipalités précédentes et par nous de façon extrêmement concrète. Pour le coup je n'avais pas l'intention d'intervenir*

*sur ce budget puisque d'autres l'ont fait mais je rejoins quand même mes collègues pour dire que ce budget-là, cette ambition de méthodes pour le territoire n'apparaît absolument pas. »*

**M. Le Bigot :** *« Pour expliquer la frustration que l'on constate chez nos camarades de l'opposition, il faut revenir sur le sens des budgets aujourd'hui. On ne peut pas analyser le budget de la ville de Quimper sans analyser en parallèle le budget de l'agglomération. Les grandes dépenses (94 millions, 140 millions) qui touchent au quotidien des quimpérois et de manière générale l'ensemble des habitants de l'agglomération, soit 100 000 habitants, entrent dans le budget de l'agglomération. Et le projet qui aujourd'hui intéresse et touche au plus près des habitants c'est avant tout le projet de l'agglomération. En terme de démocratie, le conseil municipal est le conseil municipal, les élus du conseil municipal sont ensuite à l'agglomération. Je ne reviens pas là-dessus c'est comme cela. Mais on voit bien aujourd'hui que les compétences sont passées à l'agglomération et c'est l'agglomération aujourd'hui qui façonne le quotidien de nos habitants sur le territoire. »*

**M. Crequer :** *« Je voulais revenir sur les interventions. Je ne reviendrai pas sur l'intervention de monsieur Jolivet concernant les ressources humaines, c'était en effet un sujet complexe et je le remercie même car l'intervention était tout à fait légitime. Par contre je reviendrai sur l'intervention de monsieur Menguy concernant les propos de Jacques sur la déprécarisation au niveau de l'éducation disant en résumé que tout allait bien, que les enfants étaient bien encadrés et que le fonctionnement des écoles a été assuré. A ma prise de fonctions j'ai rencontré des agents qui depuis 11 ans étaient en contrats horaires, c'est-à-dire avec des tas de contrats en fin de mois à présenter à Pôle emploi sans savoir combien d'heures ils allaient faire le mois suivant et sans savoir quel était leur avenir en terme d'emploi, avec des mois où parfois on leur disait « vous avez atteint votre quota d'heures, le mois suivant il n'y en aura pas » ; donc une visibilité à long terme qui n'existait pas. J'ai eu des témoignages d'agents qui étaient dans cette situation depuis de nombreuses années.*

*Le mandat d'avant le vôtre avait travaillé dessus, il avait diminué le nombre d'années avant d'arriver à la titularisation pour arriver jusqu'à 3 années/3 années et demi. Ce travail a été complètement arrêté et on en arrive à une situation de début de mandat où des agents attendent une titularisation depuis 11 ans et n'ont aucune perspectives, aucune titularisation. On avait fait le choix sous le mandat précédent de remplacer les postes de titulaires par des contrats précaires horaires, et c'est cette boucle de la précarité que l'on a cassée.*

*Alors quand on dit qu'en effet les enfants avaient un bon taux d'encadrement, que les écoles tournaient, oui c'est vrai mais on ne donnait aucunes perspectives à ces agents qui étaient autour des enfants. Donc l'avenir des enfants était peut-être assuré mais l'avenir des agents ne l'était pas.*

*C'est clair que face à des situations comme celles-ci les attentes sont très fortes et même trop fortes pour une pleine satisfaction quand on travaille dessus. On ne le nie pas, il y a encore beaucoup de travail à accomplir. On va garder le cap et on va continuer à œuvrer pour l'égalité femmes-hommes avec un historique de société sur lequel il faut travailler. On continuera à agir sur la déprécarisation avec une mensualisation des agents horaires, c'est-à-dire qu'on leur donne une visibilité sur l'année et à la fin du mois une simplification de leur situation, un vrai changement de statut pour eux, la diminution des temps partiels subits. On a commencé ce*

*travail là mais il nous reste encore de nombreux agents qui sont à des 80 % ou à des 90 % subits et il faut que l'on arrive à changer cela. Et des nouvelles organisations de travail pour améliorer le service public et le bien être des agents avec une échéance, on l'espère, de ces nouvelles organisations pour le mois de mai 2022. Mais je pense que malgré tout cela on peut être fière de cette première étape qui a été accomplie, de ce budget totalement décidé pour l'année 2022 et à pleine application, avec une égalité femmes-hommes grandement améliorée, des titularisations historiques en nombre et une vraie réflexion sur le parcours d'intégration de ces agents au sein du service éducation et petite enfance. »*

**Mme Lecerf-Livet :** *« Ce budget est au service du projet politique pour lequel nous avons été élus donc c'est en pleine cohérence qu'ensemble nous continuons à mettre en œuvre ce projet. Je ne vais pas continuer longtemps mon « blabla » car nous sommes dans l'action ensemble, et je ne reviendrai pas là-dessus mais je trouve en effet cette expression déplacée.*

*Pour répondre à Guillaume Menguy au sujet des arbres sur les quais, la première question à se poser est : quelle solution technique trouvons nous pour que ces arbres grandissent et vivent en longévité sur les quais ? La question ne se porte pas dans un premier lieu sur les essences, mais d'abord sur le mode de plantation. Donc les fosses en continu à mettre en œuvre avec toutes les contraintes techniques que l'on a sur les quais. Actuellement on se penche sur cette question technique et ensuite, en effet, on se posera la question des essences. Beaucoup d'essences sont possibles, vous serez sollicités et on peut tout à fait envisager de travailler ensemble sur la détermination des essences mais d'abord c'est la plantation qu'il faut assurer dans d'excellentes conditions. »*

**Mme Vignon :** *« Je suis embêtée Karim puisqu'après le satisfecit que tu m'as donné c'est difficile, mais c'était drôle car quand je t'entendais je me disais que tu restes toujours l'homme du passé. Tu es très nostalgique du temps d'avant, du 20<sup>ème</sup> siècle, cette période faste pour les collectivités. Et j'ai bien aimé ce que Ludovic a dit parce que quand je l'entendais je me disais qu'effectivement la bamboche est finie et ce depuis un certain temps pour des raisons diverses. Il est probable que lors du premier mandat que j'ai mené on avait encore des maires qui pouvaient s'autoriser à être des maires bâtisseurs parce qu'il y avait les moyens, parce que la vision politique était aussi là. Il y avait une vision qui était qu'il fallait laisser sa trace, il fallait construire, il fallait faire quelque chose. La crise est arrivée, des choix politiques ont été fait mais on ne va pas refaire l'histoire ici, entre le choix de Sarkozy et d'Hollande je ne suis pas sûre que les collectivités territoriales aient été mieux traitées d'un côté comme de l'autre. Il se trouve que cela s'est posé comme ça et puis nous arrivons dans un moment où, vous n'êtes pas sans l'ignorer, la crise est en train de bouleverser la société. On est dans ce contexte-là.*

*Aujourd'hui peut être que ce budget vous paraît fade mais j'ai eu la même réaction que Bernard, cette remarque m'a heurtée. Je crois qu'il faut faire attention à ce que l'on dit, même si le budget est peut-être plat pour toi, de l'endroit où tu te poses. Alors c'est vrai que tu as quitté la gauche depuis très longtemps donc les référentiels de gauche et les priorités d'aujourd'hui ne sont plus les tiennes, mais il faut revenir à des choses comme cela. C'est-à-dire que le temps des bâtisseurs est fini et je crois qu'il y a une vraie transparence par rapport à la campagne. Nous avons dit qu'on était dans le quotidien des gens, on ne leur a pas promis des paillettes.*

*J'avais oublié cette expression de l'autoroute à bus mais effectivement quand tu l'as dit cela m'a rappelé des souvenirs. Une autoroute à bus qui n'a « jamais vu un bout », nous sommes bien d'accord, ce sont les fantasmes des uns et des autres mais je crois que nous sommes dans un moment de l'histoire où il y a des choses qui sont en train de changer dans les attentes des gens, dans la façon de faire de la politique. Nous avons fait le choix de repartir du quotidien des gens. La méthode que nous avons aujourd'hui n'est pas « paillettes », peut-être que c'est cela, il n'y a pas de grands projets. Mais si vous êtes vraiment attentifs, il y a une forme d'honnêteté intellectuelle à avoir, ce n'est pas du saupoudrage, c'est du travail pour le quotidien. Quand on végétalise une cours d'école ce n'est pas un « one shot », c'est qu'à un moment quand on engage de l'argent on donne à des enfants - je pense à ceux de Kerjestin - la possibilité aujourd'hui d'avoir un lieu de vie qui est extrêmement agréable et peut permettre de travailler des objets pédagogiques, nous sommes dans une autre logique. Je vous invite à y aller. Et nous notre stratégie c'est probablement de faire un rêve à hauteur de ville. Nous n'allons pas mettre Quimper à l'envers sous prétexte que c'était ce que l'on faisait avant. Donc je crois qu'il y a cette idée du quotidien qui est là, de repartir de ce qui est la réalité, de stabiliser.*

*Je reviens sur ce que Uisant a dit, aujourd'hui je gère un service de l'enfance où la situation - j'en suis la plus désolée - fait la une de l'actualité pour plusieurs raisons parce que la crise impacte directement ce service et que les agents qui sont dans les écoles sont dans des situations difficiles. Je ne sais pas lequel d'entre vous a dit qu'il y a des choses qui existaient d'avant, certes, nous sommes bien d'accord, la crise ce n'est pas le paravent de tout. Mais aujourd'hui quand on donne à des agents des perspectives professionnelles, une sécurisation, vous abordez le problème différemment. Alors effectivement vous avez évoqué de façon perlée les grèves qui arrivent. Le constat que je fais c'est que peut-être dans ce cas-là les syndicats où les choses qui étaient en place ont trouvé avec vous une écoute qui était probablement différente et ils s'en sont satisfaits puisque vous pouvez vous féliciter, et à juste titre, que pendant le temps de votre mandat on n'a pas souvenir qu'il y a eu des mouvements. Il est évident que nous sommes arrivés avec une nouvelle méthode de travail, on co-construit tout, avec les habitants, avec les syndicats. Nous n'arrivons pas en disant « nous on sait ». On ne sait pas, on a une idée, après on s'adapte et on reconstruit. Je peux comprendre que cette méthode perturbe et interroge mais on ne peut pas venir nous dire qu'on ne sait pas où on va. On va vers quelque chose qui est peut-être la nouvelle société de demain. Moi je ne sais pas, peut-être que la demande des gens est différente de ce que l'on est. Et quand je vous entends parler sur, par exemple, la politique du handicap, tu ne devrais même pas dire cela de l'endroit où tu es. C'est à dire : qu'a fait le gouvernement auquel aujourd'hui tu apportes ton soutien pour rendre cette accessibilité possible ? Quels sont les moyens qui ont été donnés ? Je ne suis pas sûre que cela ait été fer de lance de la politique du président Macron. Donc il faut faire attention à ce que l'on dit. Je prends le satisfecit pour moi effectivement sur l'histoire de l'éducation mais la remarque tu as faite est assez révélatrice de quelque chose.*

*Aujourd'hui dans cette équipe il n'y a pas quelqu'un qui se bat contre quelqu'un pour décrocher quelque chose. Cela ne s'est pas passé comme cela. C'est aujourd'hui qu'il faut reposer les priorités. Moi il se trouve que je porte une délégation, l'éducation, qui fait partie des délégations qui ont un intérêt, une importance, pour lesquelles on veut apporter un marqueur spécifique. La transition écologique est là, François l'a évoquée tout à l'heure. Donc*

*je crois qu'il y a aussi cette volonté à un moment de remettre en lumière des choses qui n'étaient pas d'actualité.*

*L'un ou l'une d'entre vous a parlé de la campagne présidentielle. Moi je suis atterrée quand je vois les sujets qui ressortent : la sécurité, l'immigration, l'économie sont les sujets que l'on entend. Quel drame. Donc à quel endroit sont les gens ? A quel moment on écoute ces gens-là ? Nulle part. Nous aujourd'hui on dit : on fait un budget sur le quotidien des gens. Donc je peux comprendre qu'il y ait une frustration.*

*Je trouve intéressant la remarque de Ludovic Jolivet, même si j'entends bien l'image de la mairie annexe, mais je ne partage pas l'idée de Daniel Le Bigot qui consiste à dire que tout se passe à l'agglomération. Tout ne se passe pas à l'agglomération, sinon nous ne servons à rien aujourd'hui. On sert à quelque chose, on sert à donner une dynamique dans le quotidien. Et notre projet politique, notre budget, est en accord avec ce que l'on a pu poser. Quel bonheur ! Alors si c'est cela avoir un budget plat. Moi je prendrai du plaisir à entendre des personnes qui viendront me dire qu'ils sont contents - alors les quais c'est une discussion que l'on aura probablement -, mais par exemple entendre des enfants qui se disent contents d'aller dans les cours végétalisées. D'entendre juste des gens qui nous disent qu'ils se sentent bien de leur ville, ça participe à l'attractivité. L'économie participe, mais le quotidien et le vivre ensemble aussi. Et je crois que ce deuxième budget est dans cette logique, de cette nouvelle politique que l'on porte d'être dans le quotidien des gens, d'être avec les gens, d'avoir un rêve à hauteur de ville. Parce que je suis persuadée que faire de la politique au sens premier du terme qui consiste à dire que c'est la vie de la cité, ça fait partie de nos marqueurs de gauche que l'on revendiquera jusqu'au bout. »*

**Mme Assih** : *« Je vous avoue que je suis un peu surprise parce qu'avec un budget présentant une hausse de la masse salariale de 6 %, je ne pensais pas qu'il serait qualifié d'orthodoxe. Et du coup cela me rassure, je me dis qu'on doit être dans le point d'équilibre puisque c'est quand même assez nouveau et on me dit que je suis fidèle à l'habitude et qu'il ne se passe rien. Je rejoins les propos de mes collègues en charge des ressources humaines et en charge de l'éducation et aussi ce que Guillaume Menguy disait sur les services continus. Heureusement sur un budget municipal, la grande masse du budget est pour assurer la continuité des services. Il faut quand même le dire, c'est juste un exercice de sincérité de le dire. Et puis après on a une proportion qui vient mettre en œuvre un projet politique. Notre projet politique a été présenté aux quimpérois lors de la campagne ; il a été représenté en conseil municipal et il prend sa déclinaison opérationnelle au travers de la PPI qui a été votée en juin de l'année dernière. On est dans une continuité, dans une mise en œuvre de notre projet politique.*

*Je reviens sur le fait que les services doivent continuer à fonctionner, et fort heureusement, malgré le contexte sanitaire et dans de grandes difficultés qui expliquent la fatigue et les mouvements de grève malgré une hausse des salaires qui a commencé dès le mois de janvier. Juste un indicateur sur la précarité, j'insiste lourdement sur cette notion là parce que nous ne sommes pas encore à jour sur la sortie des gens de la collectivité d'une situation précaire. En 2017, dans toutes collectivités confondues, c'est-à-dire à la ville et à l'agglomération, il y avait 59 personnes qui occupaient un poste relevant soit de remplacement, soit de renfort. Il en faut bien sûr, on a besoin parfois de renforts. Sauf qu'après, il faut voir comment on l'organise, comment on le rend structurel. Donc 59 postes faisant preuve de renfort ou de remplacement*

en 2017, 87 postes en 2018, 97 en 2019. Cela devient du structurel et après effectivement on nous attend parce que les gens ne savent pas combien d'heures par mois ils vont travailler et quel salaire ils vont pouvoir toucher à la fin du mois On est en train d'inverser la courbe. Donc oui on a une vision d'accompagnement de nos politiques de ressources humaines et donc d'amélioration des services aux personnes au travers de nos services dispensés par la collectivité. A partir de 2020, nous passons à 89 ; de 97 à 89 de ce type de poste ; et en 2021 nous sommes passé à 64. Alors ce n'est pas votre vision, mais c'est la nôtre et on la défend, on en est fière du côté des ressources humaines. Parce qu'une bonne gestion de la collectivité, de notre point de vue, c'est d'abord assurer ce qui était assuré précédemment. C'est-à-dire une ville qui fait attention à sa capacité d'endettement et de désendettement mais c'est aussi une collectivité qui gère bien les ressources humaines et qui a une attention particulière sur la gestion de ses équipements, d'où la délibération qui va être votée tout à l'heure.

Notre vision budgétaire repose véritablement sur l'équilibre entre les ressources humaines, les équipements mais aussi un budget, un équilibre sain au niveau de notre collectivité et qui nous permettra de ne pas être en fragilité dans les années à venir. Ce challenge est tenu et on le tiendra jusqu'au bout du mandat.

Vous disiez aussi qu'il n'y a pas de ligne directrice. Notre ligne c'est notre projet, pas le vôtre, tout simplement. On l'a notre ligne sur les projets d'investissement, il suffit de les regarder. En 2020, 18 millions d'investissement était prévu au budget prévisionnel. En 2022, on passe à 26 millions d'investissement. Ce ne sont pas des sommes fantômes qui sont prévues. Certes il y avait des projets qui étaient déjà lancés, nous n'avons pas de difficultés à dire qu'il y a aussi une continuité dans les projets comme le bâtiment de la Providence, mais vous ne pouvez pas dire que la cité sportive de Penvillers est votre projet. A un moment donné cela ne fait pas très sérieux puisque c'était vraiment un serpent de mer qui n'en finissait pas. Là le projet est lancé, des décisions ont été prises. La tribune était dans un état de vétusté, et vous allez voir que nous allons pousser notre PPI pour pouvoir faire entrer à la fois la démolition de la tribune, la construction de la nouvelle piste d'athlétisme et la reconstruction d'une autre tribune. C'est un coût qui n'était pas anticipé puisque nous n'avons pas ces éléments de diagnostic. On va y arriver et je peux vous assurer que pour les pratiquants c'est une belle satisfaction et ils sont rassurés de pouvoir voir que cela va démarrer.

Sur les Halles, alors là si ce n'était pas un serpent de mer, il n'empêche que dès la première année nous y sommes allés. Alors pas comme vous l'aviez pensé parce que là aussi nous n'avons pas les éléments de diagnostic, nous ne les connaissions pas au point où nous les avons découvert. Il y a des décisions qui n'ont pas été prises donc l'état du bâtiment s'est dégradé et nous nous sommes mis à penser à un autre possible : deux projets en un. C'est cela qui est proposé et c'est aussi de la bonne gestion de l'argent public. Mais ce qui m'étonne le plus par rapport au projet des Halles ce n'est pas tant le fait que ce soit votre projet ou notre projet. On assume, vous auriez assumé le vôtre. Certes cela aurait fait des réalisations différentes et là nous ne sommes pas sur le bâtisseur mais sur le maire aménageur, et cela je le revendique très fermement. Ce qui m'étonne le plus c'est quand on nous dit que nous manquons d'audace, parce que s'il a bien fallu être audacieux un jour c'est quand on a présenté ce projet de déplacement des Halles au centre-ville de Quimper. Et depuis le chemin se fait petit à petit dans l'esprit des personnes et il y a de l'attente, y compris de la part des commerçants qui sont associés étroitement à ce projet de futures Halles.

*Donc nous sommes sur un investissement qui est prévu à la hausse, avec une masse salariale qui est prévue à la hausse. J'assume complètement le fait que je ne voulais pas que l'on aille plus loin parce que je ne voulais pas mettre en difficulté les finances de la Ville. C'est quelque chose qui est partagé et en ce sens nous sommes, de mon point de vue, sur un point d'équilibre.*

*Je terminerai simplement par dire que quand nous sommes arrivés - comme d'autres collègues en 2020 - en responsabilité, nous avons tous été touché par la crise sanitaire qui a fait que les liens, les contacts et les possibilités d'ateliers participatifs ont quand même été soit réduits, soit vécus d'une manière différente du fait du distanciel. Cela appauvrit les possibilités d'échanges et le goût à être ensemble.*

*Moi mes paillettes sont dans le budget participatif. J'ai le droit aussi de me réjouir de ce que nous présentons ; je l'ai dit aux collègues quand ils m'ont présenté le règlement qui a été élaboré par les conseils de quartiers. Je suis impatiente de voir ce que les habitants de Quimper et les personnes qui travaillent à Quimper vont pouvoir déposer comme projets à la fin du premier semestre 2022 pour ensuite pouvoir choisir d'une manière très ouverte et voter pour les projets qui retiendront le plus d'appétence, d'envie pour les quartiers.*

*Pour terminer, j'appelle de mes vœux que cette crise sanitaire nous permette réellement d'être plus ouverts et de développer les possibles en matière de rencontres. A ce sujet je souhaite rendre compte de notre début de mandat à l'issue de ces deux ans aux citoyens sous la forme de réunions participatives. Cela permettra à la fois de donner de l'information, de répondre aux questions, mais aussi de recueillir l'avis des habitants sur les souhaits et les évolutions possibles à mettre en œuvre tout au long du mandat. Donc je donne rendez-vous aux habitants bientôt parce que c'est vraiment avec grand plaisir qu'avec les élus de la majorité nous allons pouvoir sillonner les quartiers de notre ville. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 2**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Schéma Directeur Patrimonial Immobilier**

—————

**La démarche Schéma Directeur Patrimonial Immobilier (SDPI) a été initiée à l'été 2020. Elle constitue un outil d'aide à la décision afin d'optimiser la gestion du parc immobilier dans un objectif de rationalisation mais aussi d'une meilleure réponse aux besoins des usagers des bâtiments.**

\*\*\*

La phase de diagnostic et d'élaborations des préconisations s'achève et il convient de définir les principales orientations de la stratégie pour mettre en œuvre les actions qui en découleront pour les prochaines années. Celle-ci a fait l'objet d'une présentation à madame la maire. Il convient de recueillir l'avis du bureau municipal sur ces propositions.

Fruit d'un travail de plusieurs mois, le schéma a été co-construit avec les élus et les directions concernés. Ainsi en sus des réunions de travail, ce sont 3 comités techniques, 3 comités de pilotage et des copils thématiques qui ont été organisés depuis l'été 2020 pour aboutir à cette proposition. Le projet politique et les attentes des usagers sont au cœur de ce schéma.

Le SDPI s'articule autour de plusieurs documents structurés sur la même trame : diagnostic du patrimoine existant et proposition d'une stratégie à décliner en actions à court et moyen terme.

Une notice générale présente l'état des lieux de la globalité du parc et la stratégie à l'échelle de la ville tandis que, pour les politiques sectorielles (enfance/éducation, sports, associations, culture, services administratifs), un document spécifique expose un diagnostic précis des bâtiments associés à cette politique et de leur utilisation ainsi que la stratégie qui leur est propre.

L'objet de ce rapport est de détailler le diagnostic et les orientations qui ont été retenues à l'échelle de la ville.

## I. Le diagnostic

L'analyse a porté sur les principaux bâtiments soit 248 représentant une surface de 145 000 m<sup>2</sup>. Basé sur des indicateurs techniques (vétusté physique et évaluation des risques d'une non intervention), occupationnels et fonctionnels, l'état des lieux conclut :

- A un parc vieillissant dont 1/3 des bâtiments est dans un état de vétusté préoccupant ou critique ;
- Le patrimoine de l'enfance/éducation est prioritaire en termes de besoins d'investissements et ce pour plusieurs raisons :
  - o Le nombre : 35 % des bâtiments de la ville sont dédiés à cette politique ;
  - o La permanence de l'activité : les écoles sont les bâtiments qui présentent, avec ceux dédiés aux services administratifs, le plus fort taux d'occupation avec comme conséquence des exigences fortes quant à leur qualité ;
  - o La vétusté : 40 % des bâtiments sont dans un état de vétusté préoccupant ou critique. La moitié des groupes scolaires est organisée autour de vieux bungalows (souvent les maternelles) qui constituent 20 % des surfaces de plancher. Ces locaux ne peuvent pas être rénovés et leur démolition entraîne forcément la question du réaménagement du site ;
  - o Un cumul de réglementations ;
  - o Une succession d'interventions limitées en ampleur et ce depuis des dizaines d'années, conséquence d'une planification uniquement pendant les vacances scolaires.
- Le patrimoine dédié à l'activité sportive vient en second en termes de nombres et de besoins de travaux. Toutefois la situation est différente avec seulement 15 % des bâtiments dans un état de vétusté préoccupant ou critique. De plus la tribune de Penvillers, prochainement démolie puis reconstruite, représentait une part importante de ces besoins en investissement ;
- Les bâtiments culturels sont aussi un enjeu en termes de moyens financiers eu égard au coût de leur entretien. Ce sont toutefois des bâtiments pour lesquels il existe des dispositifs d'aides financières quand ils sont classés et qui peuvent considérablement alléger la facture ;
- Pour les autres politiques, bien qu'il y ait des bâtiments sur lesquels il faudrait investir massivement, les enjeux sont moindres notamment du fait de plus faibles surfaces et suite aux décisions prises sur la réhabilitation du théâtre Max Jacob, la reconstruction des halles et le déménagement des services de l'action sociale dans un nouveau bâtiment.

En théorie, le montant à investir sur 5 ans pour rénover/entretenir le parc actuel (à usages constants) serait de 73 millions euros TTC soit en récurrent un besoin de 14,6 millions euros annuel.

## II. La stratégie

Elle se décline selon plusieurs axes :

### 2.1 S'inscrire sur du long terme

- Dans un objectif de développement durable et de réduction de son empreinte carbone, la ville de Quimper souhaite mettre en œuvre une gestion raisonnée et optimisée de son patrimoine immobilier. Ceci passe par une maîtrise de l'évolution des surfaces de son parc ;
- L'intégration du développement durable, l'énergie et le bilan carbone dans les prises de décision avant toute réhabilitation/construction ;
- La prise en compte du coût global du patrimoine sur toute sa durée de vie. Pour mémoire sur 50 ans, un bâtiment coûte 3 à 4 fois le montant investi initialement ;
- La nécessaire définition des besoins en termes d'usages et de fonctionnement avant toute décision de construction/rénovation/achat. La phase de programmation est une étape cruciale pour garantir la réussite d'un projet.

### 2.2 Porter des améliorations organisationnelles

- Création d'une commission de gestion patrimoniale : composée des adjoints aux politiques sectorielles et co-animée par l'adjointe à la transition écologique et l'adjoint aux finances, elle a pour objectif de répondre de manière efficiente et partagée aux différents besoins de locaux, que ce soit pour les services ou pour les associations. Elle traiterait aussi de la question de l'aliénation des biens qui n'ont pas vocation à être conservés par la collectivité et permettra une traçabilité des demandes et des décisions qui seront prises collectivement ;
- Pérenniser le comité de pilotage et technique du SDPI. Le schéma est un document vivant qui évoluera en fonction des orientations politiques, de l'avancée des différentes actions et il est important qu'il continue à être partagé. Un certain nombre d'indicateurs sera aussi mis en place pour évaluer sa mise en œuvre et l'atteinte des objectifs ;
- Mutualisation et optimisation des locaux associatifs : le diagnostic montre que 55 % des locaux sont affectés à une seule association alors que le nombre de demandes pour être logé dans le parc de la collectivité est très important. L'objectif est donc de pouvoir répondre au plus grand nombre de s'inscrire, pour toute nouvelle demande, dans un partage des locaux soit spatialement soit temporellement à l'instar des démarches de co-working qui se développent. Dans un second temps, cela s'appliquerait au fur et à mesure des renouvellements des conventions (attribution de créneaux, de surfaces).

### 2.3 Adopter des préconisations bâtementaires à court et long terme

Au vu de l'ampleur des moyens financiers à déployer pour répondre aux enjeux de rénovation/entretien du parc, il est nécessaire de hiérarchiser les travaux et de distinguer les priorités à court terme des opérations de plus long terme.

Ainsi, à court terme, en sus des opérations déjà engagées (démolition/reconstruction des halles, construction d'un hôtel des solidarités, démolition/reconstruction de la tribune de Penvillers), il est proposé sur le mandat d'engager :

- Un plan de rénovation des écoles et des centres de loisirs

A ce titre la réhabilitation complète des groupes scolaires de Penanguer, Michelet et Léon Blum est prioritaire. Cette démarche permet la prise en compte de l'ensemble des problématiques réglementaires et fonctionnelles, de traiter la question énergétique et du bilan carbone ainsi que celle de la qualité de l'air intérieur qui est un enjeu fort. Sur ce dernier point les enseignements issus de l'expérimentation « capteurs CO2 » menée sur plusieurs écoles permettront d'enrichir la réflexion.

Ce plan nécessitera la définition d'un programme type de l'école de demain en concertation avec la communauté éducative et son approbation par la collectivité. Seule cette démarche est garante de la cohérence de l'action publique et de la réussite des projets.

Le schéma identifie aussi un second groupe d'établissements scolaires pour lesquels des rénovations seront à engager à moyen/long terme.

Pour tous ces établissements, dans la perspective de rénovations à venir, seuls les travaux de maintenance obligatoire et les réparations seront engagés. Aucune amélioration lourde, qui serait potentiellement à perte au vu des aménagements à venir, n'est à envisager.

Pour la dizaine de sites restant, les perspectives de réhabilitation sont à plus de 15 ans et c'est pourquoi une programmation de travaux plus lourds devra être engagée au cas par cas. Il sera important pour les mener à bien de pouvoir planifier des opérations qui pourraient demander des déplacements provisoires de classes (la durée des vacances ne permet pas de réaliser la totalité des travaux qui sont nécessaires). Ceci en concertation avec les enseignants concernés.

- Une réflexion sur la réorganisation des sites du centre-ville et du centre technique municipal (CTM) dédiés aux services

La livraison du bâtiment Providence fin 2022 va permettre le déménagement des services de l'urbanisme, de l'économie, de l'enfance, des sports, de la culture et ainsi de libérer les bâtiments rue de Brest et Verdelet. Ce dernier permettra de reloger les agents de l'hôtel de ville le temps de sa rénovation. A terme (horizon début 2023 pour la rue de Brest, 2025 pour l'hôtel de ville), ces deux immeubles seront donc vides à l'exception du service stationnement pour lequel il conviendra de trouver une solution alternative.

Le SDPI propose d'étudier le relogement du service stationnement afin de pouvoir mener à bien les opérations immobilières envisagées et ce dès 2023.

L'aménagement de la cité sportive de Penvillers interroge à très court terme la future localisation des équipes des espaces verts et des sports. Cette problématique renvoie à l'organisation plus globale de ces services et aux conditions de travaux qui sont les leurs aujourd'hui. En effet le CHSCT est saisi depuis des années sur les problématiques de certains locaux (algéco et hangar au CTM, locaux des jardiniers). Celle-ci doit s'accompagner d'une réflexion sur le stockage des matériels et équipements nécessaires au fonctionnement des services ainsi que sur le devenir du CTM.

Le SDPI propose d'étudier le relogement de ces services au regard d'un schéma global qui intégrera le devenir du CTM et des locaux décentralisés.

La prochaine étape du schéma consistera, une fois la stratégie approuvée, à planifier les opérations (études et travaux) sur les dix prochaines années. Plusieurs scénarii avec des ambitions/des priorités différentes seront proposés et devront être arbitrés en lien avec la PPI du mandat.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver la stratégie du Schéma Directeur du Patrimoine Immobilier.

## Débats relatifs au rapport n°2

*Mme Dorval : « Il s'agit de vous présenter le schéma directeur du patrimoine immobilier qui est l'aboutissement d'un long travail qui a commencé l'été 2020, tout d'abord par un diagnostic de notre patrimoine puis par des réunions de travail avec les directions concernées. Des comités de pilotage et des comités techniques ont été mis en place pour aboutir à cette proposition de schéma et de stratégie.*

*L'objet de ce rapport est donc de détailler le diagnostic et les orientations qui ont été retenus à l'échelle de la Ville. L'analyse apportée sur les bâtiments principaux, soit 248 bâtiments pour 145 000 mètres carrés s'est basée sur des indicateurs techniques tels que la vétusté physique et l'évaluation des risques de non intervention, et sur des indicateurs occupationnels et fonctionnels. Les résultats indiquent un parc vieillissant.*

*Un tiers des bâtiments est dans un état de vétusté préoccupant ou critique et le patrimoine enfance/éducation qui représente 35 % des bâtiments de la Ville apparaît prioritaire en termes de besoins et d'investissement avec 40 % de ses bâtiments dans un état de vétusté préoccupant, voir critique. Il y a beaucoup de vieux bungalows dans la moitié des groupes scolaires et les cumuls de réglementations et les successions d'interventions limitées en ampleur depuis des dizaines d'années finissent par poser problème. L'indice de vétusté est un indice de calcul qui est établi en prenant le montant des travaux à investir sur 5 ans par rapport à la valeur à neuf de reconstruction.*

*Le patrimoine sportif arrive en deuxième position après les écoles mais avec seulement 15 % de ses bâtiments dans un état de vétusté préoccupant et la tribune de Penvillers qui va être démolie prochainement représentait une part importante dans ces 15 %.*

*Les bâtiments culturels sont aussi un enjeu car ils sont coûteux en entretien mais ils peuvent faire l'objet de dispositifs d'aides financières.*

*Pour les autres politiques, les enjeux sont moindres. Pour la culture, la rénovation du théâtre Max Jacob est déjà lancée, la reconstruction des Halles et le déménagement de l'action sociale sont également prévus. Concernant les locaux associatifs, le diagnostic occupationnel montre qu'une mutualisation et une optimisation des locaux devraient pouvoir améliorer la situation. 55 % des locaux sont actuellement affectés à une seule association alors que le nombre de demandes pour être logé dans le parc de la collectivité est important. En théorie, le montant à investir sur 5 ans pour rénover et entretenir le parc actuel à usage constant serait de 73 millions d'euros TTC, soit 14,5 millions par an, ce qui dépasse largement le budget dont nous disposons.*

*La stratégie se décline selon plusieurs axes :*

- en s'inscrivant sur du long terme ;*
- en mettant en œuvre une gestion raisonnée et optimisée du patrimoine avec une maîtrise de l'évolution des surfaces du parc ;*
- en intégrant le développement durable, l'énergie et le bilan carbone dans les prises de décisions de réhabilitation ou de construction ;*

- *en prenant en compte le coût du patrimoine sur sa durée de vie, c'est-à-dire sur 50 ans, ce qui correspond en général à 3 ou 4 fois le montant investi comme le décrit les annexes. En effet, au prix de construction d'un bâtiment s'ajoute les frais de fonctionnement et sa déconstruction éventuelle en fin de vie, c'est pour cela que l'on propose d'estimer sur sa durée de vie, c'est-à-dire environ 50 ans ;*
- *en définissant les besoins en termes d'usage et de fonctionnement avant toute décision de construction, rénovation ou achat. La phase de programmation est donc cruciale ;*
- *en apportant des améliorations organisationnelles avec la création d'une commission de gestion patrimoniale qui sera composée des adjoints aux politiques sectorielles, de l'adjointe à la transition écologique et de l'adjoint aux finances afin de répondre de manière efficiente et partagée aux différents besoins de locaux et aussi traiter de l'aliénation des biens qui n'ont pas vocation à être conservés ;*
- *avec la pérennisation du comité du pilotage qui avait été créé pendant le travail sur ce schéma directeur car le schéma est un document vivant qui sera amené à évoluer et il est important qu'il continue à être partagé collectivement.*

*Compte tenu de l'ampleur des moyens financiers à déployer, il est nécessaire de hiérarchiser les priorités à court terme et les opérations à plus long terme en adoptant des préconisations bâtimentaires. En plus des opérations déjà engagées telles que les Halles, l'Hôtel des solidarités et Penvillers, il est proposé d'engager sur le mandat un plan de rénovation des écoles et des centres de loisirs avec une priorité pour une réhabilitation complète du groupe scolaire Penanguer puis Edmond Michelet et Léon-Blum et le centre de loisirs de Kérogan. Cette réhabilitation complète permettra de prendre en compte l'ensemble des problématiques réglementaires et fonctionnelles et de traiter la question énergétique, le bilan carbone et la qualité de l'air.*

*Le schéma identifie aussi un deuxième groupe pour des rénovations qui seraient à moyen et long terme. Une réflexion sera menée sur l'organisation de certains sites des services de la mairie et du centre technique municipal puisque la livraison du bâtiment de la Providence fin 2022 libèrera des bâtiments rue de Brest et rue Verdelet, ce qui permettra de reloger les agents de l'Hôtel de ville le temps de sa rénovation. Il conviendra d'étudier aussi une solution de relogement du service stationnement qui restera le seul à occuper l'immeuble de la rue de Brest et de réfléchir au relogement des équipes des espaces verts qui, au regard de l'aménagement de la cité de Penvillers et des différentes difficultés rencontrées par ces services pour le stockage de leur matériel, dans leurs conditions de travail, vont devenir des locaux décentralisés au centre technique municipal.*

*La prochaine étape du schéma consistera, une fois cette stratégie approuvée, à planifier les opérations sur les 10 prochaines années. Plusieurs scénarii avec des ambitions et des priorités différentes seront proposés et ils devront être arbitrés en lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) du mandat. »*

**M. Calvez :** « Pour avoir eu en charge la partie associative du travail qui a été fait là, madame Dorval commence à dire que cela a commencé à votre arrivée en début d'été 2020, mais heureusement que les collègues élus des différentes municipalités s'étaient penchés aussi là-dessus.

En sachant que notre parc est vétuste, le constat est toujours le même, il n'a pas évolué et il évolue en général de mal en mal avec les années et les élus qui sont là depuis plusieurs mandats peuvent en témoigner.

Lorsque nous sommes arrivés le nombre de locaux associatifs était énorme, avec un éclatement de l'ensemble du tissu associatif sur l'ensemble de Quimper, donc il a fallu faire à l'intérieur même de notre stratégie patrimoniale qui correspond à ce que vous souhaitez faire. C'est bien qu'il y ait de la continuité car le patrimoine se dégrade, qu'il soit culturel, sportif, administratif, etc. Lorsque j'étais en charge de la partie associative, j'ai constaté que dans le secteur associatif des personnes travaillaient avec des champignons dans leurs bureaux, ce qui était inadmissible car aucun de nos salariés n'aurait pu le faire. Également, certains salariés travaillaient avec des bureaux sans fenêtres, etc. Pour m'être penché là-dessus, madame Dorval et les collègues l'ont fait, c'est un inventaire à la Prévert qui est relativement effrayant.

Madame la maire disait qu'il y avait des choses qui n'étaient pas forcément prévues dans les documents électoraux. La Maison des associations n'était absolument pas dans notre document électoral mais devant l'ampleur des travaux et devant la rationalisation que nous avons été obligés de mettre en place, nous étions obligés de passer par là.

Nous avions trois objectifs. Suivant le diagnostic, nous nous sommes demandés : qu'est-ce que nous gardons ? Qu'est-ce que nous supprimons tout de suite ? Et avec l'Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP) – cela doit toujours exister – c'était 3-6-9. En 3 ans il fallait faire les travaux en prenant en compte l'accessibilité, ce qui est énorme, que ce soit dans les écoles, les bâtiments administratifs, les bâtiments associatifs, etc. ; ce qui ne nous laissait plus de délai et à 9 ans on supprimait certains locaux des classes mobiles associatives que l'on trouve encore aujourd'hui. Il y en avait derrière la mairie d'Ergué Gabéric par exemple et il y a encore le bâtiment où se trouve le Bagad d'Ergué Armel, etc. Après nous nous demandions : qu'est-ce que nous faisons ? Cela devait impacter environ 60-70 associations sur 120 ou 130 hébergées à l'époque. Que faisons-nous ? Nous les mettons dehors pour faire des économies ou pour mettre en accessibilité avec des bâtiments que nous ne pouvons pas mettre en accessibilité ? Donc nous avons entamé au fur et à mesure un diagnostic. Ce dernier date de 2015. Il nous a fait décider de reloger, pour le confort certaines associations, et de créer une Maison des associations. Nous étions même partis sur deux Maisons des associations, à savoir une en voisinage à Penhars et une autre qui nous permettait de déménager la Maison des associations du fond de l'impasse. C'était extrêmement intéressant de voir les réactions. C'était contraint et forcé mais nous y sommes arrivés. Et quand j'ai eu les chiffres de l'ensemble du patrimoine associatif – parce qu'il y a un document que les services sortent pour le souhaitable, le possible et le réalisable –, quand j'ai vu ce que cela représentait, les millions d'euros qui passent dans notre patrimoine global, je me suis posé la question de ce que nous faisons comme travaux à la fin d'une année budgétaire. Depuis des années – puisque j'ai appelé d'anciens élus qui ont été en charge de tout ça – les travaux représentent environ 10 % sur l'ensemble des bâtiments. Notre patrimoine est dans une ville historique donc à un moment donné il en prend un coup.

*Que vous continuiez sous une forme ou sous une autre, ce n'est pas grave, l'essentiel étant que pour la partie associative il y ait un but d'optimisation pour les associations. Je me rappelle des bureaux d'une association, avec un « grille-pain », ouverte pour une heure d'utilisation tous les 15 jours ou tous les mois. C'est vrai que « ça a grincé » dans le monde associatif mais la rationalisation, le partage et l'optimisation, c'est bien tous les enjeux de nos locaux. Donc je suis satisfait que cela continue. Je pense que c'est dans le même esprit, du moins je l'espère, mais il ne faut pas s'attendre à résoudre en une mandature un travail qui doit se faire sur plusieurs années. Mais par contre c'est bien de s'y intéresser.*

*En tout cas je voterai cette délibération parce qu'elle va dans le bon sens, nous avons besoin de mutualiser. Je pense qu'il y a eu une autre époque où tout le monde avait son local municipal, le tout avec nos impôts car très peu d'associations paient leurs locaux. Donc nous avons essayé de mettre de l'équité lorsque nous nous sommes occupés de ce sujet-là, en particulier dans le domaine associatif pour rationaliser et donner de bonnes conditions de travail aux collègues associatifs ou aux bénévoles associatifs. C'était à nos concitoyens de leur donner des conditions de travail qui soient décentes et dignes d'une ville comme Quimper.*

*Bon vent là-dessus, mais c'est un sacré travail parce que nous n'en verrons jamais le bout, même en supprimant certains locaux que nous avons mis à vendre.*

*Nous n'avons plus les services. Avant nous avions des couvreurs et divers professionnels de ce type. Nous n'en avons plus, ce sont des sociétés privées et des marchés qui font le travail, ce qui ne revient pas moins cher et ce qui est même peut-être plus cher.*

*Entre les non dépenses et ce que nous avons vendu, nous avons récupéré - je maintiens le chiffre parce que celui-là je l'ai regardé et je l'ai contrôlé avant de venir ici - pas loin du million d'euros. Sur un exercice c'était donc assez intéressant. »*

**Monsieur Jolivet :** « Je voulais juste savoir quelle était l'association qui disposait de 55 % des locaux ? Je suppose que c'est à la maison Waldeck Rousseau ? »

**Mme Dorval :** « 55 % des locaux sont attribués à une seule association, c'est-à-dire que dans plus de la moitié des locaux il y n'y a qu'une seule association qui est logée, c'est pour cela que nous parlions de mutualisation. Sur l'ensemble des associations, plus de la moitié sont seules dans leurs locaux. »

**Mme Assih :** « Ce n'est pas la même association qui a 55 % des locaux.

**M. Menguy :** « C'est une stratégie très technique et passionnante. Elle a un effet levier qui est considérable pour la transition écologique mais aussi pour l'aménagement de la ville. C'est par le biais de cette stratégie qu'il y a des opérations d'urbanisme et de créations de logements majeures qui sont sorties dans l'école Jules Ferry, l'Ilot Reguaire - opération qui j'imagine doit être sur le bureau de David Levenan - et l'opération de l'OPAQ à la Providence. La stratégie questionne sur quidd des bureaux occupés par les services de l'urbanisme et de l'économie rue Verdelet demain qui pourront être libérés et remis pour un projet. C'est une stratégie extrêmement importante et pas toujours facile à valoriser pour le grand public mais c'est structurel pour la ville.

*J'avais deux questions. Je voulais savoir si cette stratégie, notamment sur la question de l'utilisation des locaux/bureaux qui seraient conservés dans le patrimoine, prend en compte les nouveaux modes de travail des uns et des autres lorsqu'avec le développement du télétravail on est peut-être moins longtemps dans des bureaux. On n'y est pas tous les jours de la semaine, on télétravail, on se déplace plus, donc en tant qu'employeur on a potentiellement un besoin moindre de mètres carrés de bureaux ou de bureaux qui sont plus petits, plus rationalisés. Et deuxièmement, sur la question de la stratégie patrimoniale - et là on est dans un volet qui serait plutôt son extension -, on a parlé tout à l'heure du musée des Beaux-Arts et je vous ai posé une question pour laquelle je n'ai pas eu de réponse : je voulais savoir si l'extension du musée des Beaux-Arts était toujours envisagée avec l'acquisition d'un bâti voisin qui donne sur la rue Eli Freron ? »*

**Mme Dorval :** « Pour ce qui est de l'utilisation des locaux par rapport aux nouveaux modes de travail, bien sûr qu'au fur et à mesure que les locaux vont se renouveler ou trouver une nouvelle utilisation tout cela sera pris en compte.

*J'en profite pour répondre à Philippe Calvez, tout à l'heure qui a parlé d'accessibilité et comme Karim Gachem avait aussi évoqué le coût de l'accessibilité dans les bâtiments, je voulais préciser que cette année 500 000 euros sont budgétés pour l'accessibilité des bâtiments. Cela concerne notamment l'école de Kerjestin, le parc de loisirs de Creac'h Gwen, etc. Un budget est donc bien prévu pour l'accessibilité des bâtiments. »*

**M. Kalonn :** « En ce qui concerne l'acquisition pour l'extension du musée des Beaux-Arts, cela a été inscrit au PPI en juin 2021 et nous sommes en train d'étudier avec Françoise Dorval et Jacques Le Roux un calendrier possible et surtout l'usage parce que nous essayons de voir comment nous pouvons mutualiser les choses. Le temps prend un peu plus d'espace et on travaille en relation étroite avec les propriétaires de ce bâtiment et avec les services culturels. »

**M. Calvez :** « Juste une précision pour répondre à Françoise Dorval, je sais que dans la stratégie patrimoniale - j'ai oublié de le dire ou mon propos a été mal compris -, notre volonté municipale était de commencer par les écoles avec l'accessibilité. Je ne sais plus combien de millions d'euros ou de centaines de milliers d'euros par an étaient prévus, mais on prenait les écoles qui en avaient véritablement besoin. Je ne sais pas où nous en sommes maintenant sur l'accessibilité de l'ensemble de nos écoles, en sachant aussi qu'il peut y avoir des fermetures de classes, des suppressions d'écoles, il peut y avoir plein de choses dans l'histoire d'une ville. Mais bien sûr qu'avec la loi de 2005 reportée en 2015, nous sommes vraiment en retard car cela coûte très cher de mettre en accessibilité, d'où l'intérêt parfois de supprimer des bâtiments qui pouvaient encore passer techniquement en termes de thermique et autre, mais qu'il était impossible de mettre en accessibilité. Nous avons donc préféré nous en séparer et nous sommes ensuite très vite arrivés à l'évidence qu'il fallait pour certains cas des locaux neufs. Le projet de la Providence est un exemple. Au-delà d'avoir trois services éclatés dans plusieurs endroits, pour le service culturel situé place de Brest la location coûte tous les mois une somme astronomique. Donc il s'agit aussi d'investir pour faire des économies et je pense qu'il vaut mieux investir dans une ville que de rester trainer des frais de fonctionnement qui au final coûtent dix fois plus cher. »

**Mme Dorval** : « Effectivement le schéma directeur a montré que les écoles étaient la priorité et justement c'est intéressant d'avoir le diagnostic pour ne pas faire des travaux coûteux dans des bâtiments qui vont de toute façon, dans les 3 ans qui viennent, subir de gros travaux de réhabilitation. Cela permet de bien identifier si certains bâtiments doivent rester, là où des travaux doivent être effectués et ceux où il vaut mieux attendre la réhabilitation complète. »

**Mme Assih** : « Ce schéma est très intéressant. Il a nécessité un travail qui avait été amorcé auparavant mais qui a été repris depuis depuis que nous sommes arrivés par les services techniques et particulièrement la direction des bâtiments.

Je tiens quand même à préciser que concernant la création d'un plan de rénovation des écoles et des centres de loisirs nous avons beaucoup à faire, comme par exemple au centre de loisirs de Keriguan.

La volonté politique actuelle est de prendre en compte toutes les contraintes et nécessités liées à l'école et pas uniquement la question de l'accessibilité. Il faut se poser la question des emplacements, des écoles et puis se demander s'il faut déconstruire pour tout reconstruire. Il y a certaines écoles pour lesquelles on peut vraiment se poser la question. Nous avons vraiment mis un accent complémentaire sur ce plan de rénovation des écoles et des centres de loisirs pour avoir une stratégie sur 10 ans minimum sur l'avenir de ces bâtiments.

Pour conclure, je crois que le maître mot c'est aussi la sobriété, et là nous sommes pile dans notre projet de transition écologique. C'est pour cela que nous parlions tout à l'heure de mutualisation. Nous avons un parc de mises à disposition et de locations de bâtiments, y compris dans le privé, à l'attention des associations qui est énorme, parce que depuis longtemps il n'y a pas eu cette stratégie globale d'hébergement des associations. Là nous cherchons à retrouver un peu de sobriété et de rationalisation dans l'utilisation de nos équipements. »

**M. Fontaine** : « Je voulais vous remercier madame la maire d'avoir évoqué le fait que ce plan de stratégie patrimoniale avait été commencé sous le précédent mandat. Et je voulais en profiter pour rendre hommage au précédent directeur des bâtiments François Moalic, qui l'a initié et qui malheureusement est décédé au cours de notre mandat. Il a achevé jusqu'au bout, au maximum de ses capacités, les missions qui lui étaient confiées avec beaucoup de courage. Je voulais souligner sa mémoire. »

**Mme Assih** : « Je vous remercie pour cette attention délicate portée à l'attention de notre ancien directeur des bâtiments. »

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 3**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conventions action de sensibilisation Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)**

—————

**La ville de Quimper a répondu à l'appel à projets « Atlas 2021 de la Biodiversité Communale » lancé par l'Office Français de la Biodiversité en mars 2021. La Ville a été retenue comme lauréate à l'été 2021. Des actions de sensibilisation des scolaires et du grand public sont prévues sur la biodiversité dans ce cadre. Elles seront réalisées au travers de conventions d'objectifs par les associations Les Petits Débrouillards et Bretagne Vivante pour un montant total de 30 000€.**

**\*\*\***

La ville de Quimper a déposé un dossier en mars 2021 dans le cadre de l'appel à projets « Atlas 2021 de la Biodiversité Communale ». Elle a reçu un courrier à l'été 2021 pour lui indiquer qu'elle était lauréate avec une subvention accordée de 77 600 € sur un montant de dépenses de 97 000 €.

Depuis le mois de juillet 2021, une chargée de projet intervient pour mettre en œuvre les actions prévues dans l'appel à projet. Outre l'élaboration de l'atlas à partir de l'ensemble des inventaires naturalistes existants et avec la réalisation de nouveaux inventaires, des actions de sensibilisation des scolaires et du grand public sont prévues sur la biodiversité et ses enjeux.

Après des échanges avec les acteurs associatifs intervenant sur cette thématique, la Ville de Quimper a retenu 2 associations avec lesquelles une convention d'objectifs a été rédigée définissant le contenu de leur action et le montant financier (conventions ci jointes).

L'association Les Petits Débrouillards du Grand Ouest pour la sensibilisation du public scolaire avec un montant plafond de 14 000 € Le programme d'animations prévoit 40 demi-journées sur 2 ans avec :

- La mise en place d'ateliers pédagogiques dans les classes sélectionnées en concertation avec les enseignants ;

- La mise en œuvre d'actions de sciences participatives ;
- L'organisation de sorties naturalistes d'observations au sein des écoles ou centres de loisirs ;
- L'organisation de jeux et ateliers de découverte.

L'association Bretagne Vivante pour la sensibilisation du grand public avec un montant plafond à 16 000 €.

Le programme d'animations et de sensibilisation du grand public prévoit 40 demi-journées sur 2 ans qui se décline ainsi :

- Mise en place de projets participatifs de type « Défi pour la Biodiversité », et concours photo avec exposition finale ;
- Interventions lors d'évènements comme la Semaine de la Biodiversité ;
- Organisation de sorties naturalistes d'observations, d'inventaires participatifs ou encore de chantier de restauration écologique (ex arrachage de plantes invasives) ;
- Organisation d'ateliers de création de gîtes pour les auxiliaires de jardin dans les espaces verts de la ville ;
- Création de supports pour un parcours pédagogique.

Dans les 2 conventions, il est intégré des demi-journées de préparation.

Ces actions de sensibilisation débuteront au cours de l'année 2022. Elles sont subventionnées dans le cadre de l'appel à projet à hauteur de 80 %.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer les conventions d'objectifs avec les deux associations.

### Débats relatifs au rapport n°3

*Mme Dorval* : « La ville de Quimper a répondu à l'appel à projets Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au mois de mars 2021 et a appris qu'elle était lauréate au mois de juillet. La mise en œuvre de l'ABC a débuté et est prévue sur 2 ans, soit jusqu'en juillet 2023. Cette mise en œuvre consiste principalement en la réalisation d'inventaires naturalistes ainsi qu'en la mise en place de programmes de sensibilisation pour les scolaires et le grand public. Vous avez dans le rapport un rappel de ce qu'est un Atlas de la Biodiversité et de ses objectifs. Cela avait fait l'objet d'une présentation lors du conseil municipal du 24 juin 2021 donc je ne vais pas revenir dessus.

Depuis cet été une chargée de projet a pour mission de mettre en œuvre les actions prévues et deux comités de pilotage réunissant différents élus et services concernés, dont les espaces verts, le Sivalodet, l'urbanisme, etc., se sont donc tenus. Lors du premier Copil, un membre de l'OFB ainsi qu'une personne du Département en charge de la biodiversité étaient également invités pour nous apporter leurs conseils.

L'élaboration de cet Atlas se fait à partir d'une cartographie de l'ensemble des études déjà réalisées ces dernières années. Nous en avons récupérés une trentaine environ qui vont être complétés par la réalisation de nouveaux inventaires dans les zones à enjeux du territoire, aussi bien en zones naturelles, qu'en zones agricoles et urbaines. Le deuxième Copil s'est réuni pour définir ces zones.

Après consultation la Ville vient de retenir le bureau d'étude TBM environnement basé à Auray pour réaliser ces inventaires complémentaires, analyser les données déjà disponibles et produire le rapport final.

Concernant la mise en place des programmes de sensibilisation, la Ville prévoit la signature de deux conventions. L'une avec les Petits débrouillards pour les scolaires avec un montant plafond de 14 000 euros. Le programme d'animation prévoit 40 demi-journées avec la mise en place d'ateliers pédagogiques dans les classes sélectionnées en concertation avec les enseignants, la mise en œuvre d'actions de sciences participatives, l'organisation de sorties naturalistes au sein des écoles ou des centres de loisirs et l'organisation de jeux et d'ateliers découverte.

L'autre convention sera signée avec Bretagne vivante pour la sensibilisation du grand public avec un montant plafond de 16 000 euros. Leur programme prévoit aussi 40 demi-journées qui se déclinent avec la mise en place de projets participatifs comme :

- des défis pour la biodiversité ;
- des concours photos avec exposition finale ;
- des interventions lors d'événements comme la semaine de la biodiversité ;
- l'organisation de sorties naturalistes d'observation ;
- des inventaires participatifs ;
- des chantiers de restauration écologique ;
- l'organisation d'ateliers de création de gîtes pour les auxiliaires de jardin ou de murs en pierres sèches ;
- la création de supports pour un parcours pédagogique.

*Ces actions de sensibilisation vont débiter et sont subventionnées à hauteur de 80 % dans le cadre de l'appel à projets. Il est donc proposé au conseil municipal de valider ces 2 conventions d'objectifs avec Bretagne vivante et Les petits débrouillards qui visent à mettre en œuvre le volet de sensibilisation du public. »*

**M Ghachem :** *« Je me réjouis de ce rapport. Dans le précédent mandat lorsque j'étais dans l'administration de l'Office breton pour la biodiversité, c'était l'un des plans d'actions qui était important.*

*Comme évoqué lors de la commission, je voulais soulever quelques points d'importance sur comment sont récoltés les datas, sur tout ce qui va être travaillé pour ne pas qu'elles se perdent parce qu'il y a beaucoup de choses qui se font et nous n'arrivons pas à consolider au niveau départemental, régional et national les données récoltées, et cela est essentiel. Nous en avons échangé et nous sommes sur la même longueur d'ondes.*

*D'autre part, il faut s'appuyer sur ce qui se fait déjà sur Quimper. Il y a beaucoup d'associations et de projets qui ont commencé à travailler sur cet Atlas de la biodiversité. Je voulais notamment saluer le projet du Lycée de Cornouaille où une vraie expertise dans l'observation ornithologique a été mise en place ; et dire que ce n'est qu'une première étape. Pour construire un observatoire durable et pertinent il faut qu'un maximum de personnes soient sollicitées et formées - c'est ce qui se fait dans ce projet -, pour qu'ensuite la récolte de données se fasse par tous les citoyens et que cette démarche participative permette l'augmentation du savoir et de la connaissance. Puisqu'en ayant les données, nous pourront agir encore plus concrètement et efficacement. »*

**Mme Dorval :** *« Je suis d'accord avec Karim Ghachem, nous en avons parlé lors de la commission ville durable. »*

**Mme Assih :** *« Un très beau projet dans le cadre de la transition écologique avec un certain montant mais très subventionné. »*

**Mme Dorval :** *« Subventionné à 80 %. Le budget était de 97 000 euros et nous avons obtenu 77 800 euros de subventions »*

**Mme Assih :** *« De belles opportunités ont été saisies puisque l'une des forces pour compléter les échanges concernant le budget sera effectivement d'aller capter toutes les ressources partout où elles sont. Et là c'est une très belle illustration de l'ambition écologique mais aussi de la stratégie financière. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 4**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conventions de servitudes avec le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement  
du Finistère (SDEF) - Avenue de la libération**

—————

**Afin de procéder à l'effacement des réseaux électrique et téléphonique dans le  
secteur de la gare, il convient de signer deux conventions de servitudes de passage avec  
le SDEF.**

\*\*\*

Dans le but de procéder à l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique, la  
ville de Quimper autorise, sur des terrains lui appartenant, au profit du Syndicat  
Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF), l'établissement à demeure  
d'une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires techniques sur les parcelles cadastrées  
section BK numéros 114 et 115 situées avenue de la Libération.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages  
exprimés, d'autoriser madame la maire à signer les conventions et tous les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 5**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Echange Vallée de Kermabeuzen**

**Dans le cadre du schéma d'aménagement paysager visant à préserver les fonds de vallées, la ville de Quimper va procéder à un échange de parcelles situées vallée de Kermabeuzen, pour un montant d'environ 297 euros.**

\*\*\*

Dans le but de poursuivre la préservation et la valorisation de la vallée de Kermabeuzen, la Ville va procéder à un échange de parcelles avec soulte avec madame Larvol.

Ainsi, la Ville va acquérir auprès de madame Larvol, une emprise de 4 000 m<sup>2</sup> environ à prendre sur la parcelle cadastrée section IW numéro 133, et lui céder des emprises de 3 100 m<sup>2</sup> environ au total à prendre sur les parcelles cadastrées section IW numéros 124p, 25p et 112p.

Après consultation de la Direction Immobilière de l'Etat, un prix de 0,33 €/m<sup>2</sup> a été proposée à l'intéressée qui l'a accepté ;

Les frais afférents aux transactions sont à la charge de la Ville.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser l'échange avec soulte d'une emprise de 4 000 m<sup>2</sup> environ de la parcelle cadastrée section IW 133p, contre des emprises de 3 100 m<sup>2</sup> au total à prendre sur les parcelles cadastrées section IW numéros 124p, 25p et 112p, au prix de 0,33 €/m<sup>2</sup> ;

2 - d'autoriser madame la maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisitions rue de la Fontaine**

—————  
**A l'occasion de travaux rue de la Fontaine, il est proposé l'acquisition de deux parcelles, dont une bâtie pour un montant total de 119 600 €.**

\*\*\*

Dans le cadre de travaux visant à la sécurisation des déplacements piétons et vélos et afin de fluidifier la circulation automobile rue de la Fontaine, la Ville envisage d'aménager une placette comprenant un espace jardin et un parking.

Ainsi, la commune va acquérir auprès de madame Baulard, la parcelle cadastrée section BI numéro 42, d'une surface de 95 m<sup>2</sup> au prix de 4 600 € et auprès de la SCI Côté 29, représentée par monsieur Baulard, la parcelle bâtie, cadastrée section BI numéro 41, d'une surface de 471 m<sup>2</sup> au prix de 115 000 €.

Les frais afférents aux transactions sont à la charge de la commune.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée section BI numéro 42, au prix de 4 600 € et la parcelle cadastrée section BI numéro 41 au prix de 115 000 € ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 7**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de servitude de passage de canalisation GRDF - Rue du Roussillon**

—————

**Afin d'assurer l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau gaz de distribution publique rue du Roussillon, la ville de Quimper consent à titre gratuit, au profit de GRDF une servitude de passage de canalisation sur une parcelle communale.**

\*\*\*

Afin de pouvoir procéder à des travaux d'extension d'une canalisation de gaz, la ville de Quimper autorise au profit de GRDF :

- une servitude de passage pour une canalisation souterraine d'un diamètre de 63 mm et ses accessoires techniques sur une longueur de 70 mètres sur 4 mètres de large, sur la parcelle cadastrée CP sous le numéro 263 située rue du Roussillon.

Aux termes de cette convention, les frais sont supportés par GRDF.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer les conventions et l'acte notarié à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 8**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022 (accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Projet de Halles gourmandes sur le site du Moulin au Duc sur la commune de Quimper -  
Désignation du jury du concours de maîtrise d'œuvre et fixation du montant de  
l'indemnisation des membres du jury**

**Cette délibération s'inscrit dans la continuité de celles des 29 avril 2021 et 7 octobre 2021 et des études de programmation portées par le comité de pilotage dédié visant une réalisation des futures halles gourmandes à l'échéance de la mi-2025.**

**La présente délibération vise à retenir les modalités organisationnelles du jury de concours restreint contribuant à retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre du futur équipement qui trouvera son implantation sur le site du moulin au Duc de la commune de Quimper.**

\*\*\*

Par délibération du 29 avril 2021, la ville de Quimper a retenu le principe de la construction de nouvelles halles gourmandes sur le site du Moulin au Duc et a autorisé madame la maire à engager toutes les études et lancer les démarches nécessaires pour la mise en œuvre du projet.

Dans ce cadre et dans la continuité des études de faisabilité préalablement menées, les études de programmation ont été confiées à l'équipe SCET (mandataire) - SEM BREIZH - CITADIA et Inge ETRAV.

L'ensemble de ces travaux et réflexions qui a débuté dès la fin Août 2021 a été conduit à l'initiative du comité de pilotage dédié au projet. Ces travaux ont par ailleurs permis d'aboutir à une programmation du futur équipement (voir document de synthèse joint en annexe). La démarche adoptée a par ailleurs permis, à travers d'entretiens individualisés menés par la SCET avec la plupart des commerçants occupants les actuelles Halles Saint-François, de recueillir leurs points de vue ou projections commerciales vis-à-vis du futur projet. Les démarches visant à l'acquisition du parcellaire nécessaire à la mise en œuvre du projet se sont par ailleurs poursuivies dans un cadre négocié.

Sur la base des principaux éléments de programmation joints, le lancement d'un appel à candidatures a pour objectif de retenir la future équipe de maîtrise d'œuvre lors du conseil municipal du 23 juin 2022.

Concernant la procédure de choix du maître d'œuvre, il a été retenu le lancement d'une procédure de concours restreint en application des articles R. 2162-15 à R. 2162-21 du code de la commande publique sur la base du programme préalablement décrit et établi par l'équipe de La SCET, correspondant à un montant prévisionnel des coûts travaux bâtiment de 4,2 M€ HT (hors équipements des étals qui restent tributaires du mode d'exploitation du futur équipement, encore non défini à ce stade des réflexions, et hors aménagements urbains d'accompagnement).

Le lauréat sera choisi parmi quatre candidats admis à présenter une offre par le pouvoir adjudicateur, après avis d'un jury composé conformément aux articles R. 2162-22 à R. 2162-26 du Code de la commande publique.

Le jury a pour mission d'apporter au maître d'ouvrage un avis collégial averti, fondé sur l'expérience et le professionnalisme des personnes qui le composent, pour la sélection des candidats puis pour le choix du meilleur projet.

L'article R2162-24 du code de la commande publique énonce que « les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury ».

Il est néanmoins proposé d'élire une commission d'appel d'offres propre à cette procédure qui siègera en tant que jury de concours, conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il appartient au conseil municipal de procéder à l'élection, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour la constitution du jury.

Le jury sera présidé par la maire ou son représentant.

Par ailleurs, en application de l'article R2162-22 du code de la commande publique, au moins un tiers des membres du jury doit posséder la qualification ou une qualification équivalente à la qualification professionnelle exigée des candidats. Ces personnes seront désignées par la maire de Quimper.

Si une seule liste est présentée comme les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT le prévoient, elle doit satisfaire à l'obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste de manière à permettre l'expression pluraliste des élus lorsqu'une telle pluralité existe au sein de l'assemblée délibérante.

Le dépôt des listes s'effectue dans les conditions fixées par l'assemblée délibérante (article D.1411-5 du CGCT).

L'élection des membres se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L.2121-21 du CGCT). Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste, entière, sans panachage ni vote préférentiel.

Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le président de l'assemblée délibérante (article L.2121-21 du CGCT).

Par ailleurs, dans le silence des textes, il appartient au conseil municipal de définir les modalités de remplacement des membres de la CAO dans l'hypothèse où certains d'entre eux démissionneraient.

\*\*\*

Après avoir délibéré (49 suffrages exprimés dont 37 voix pour et 12 voix contre), le conseil municipal décide :

- 1- d'autoriser madame la maire à mener à son terme la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de Halles Gourmandes sur la base d'un concours restreint tel que précédemment exposé et sur la base des éléments de programmation joints en annexe ;
- 2- de prévoir l'indemnisation des quatre candidats admis à présenter une offre pour un montant maximal de 20 000 € HT ;
- 3- de prévoir l'indemnisation des membres du jury, extérieurs à la collectivité, dans la limite de 800 € HT par réunion, les frais de déplacement étant en sus ;
- 4- d'autoriser madame la maire à lancer toutes les démarches, signer l'ensemble des documents, actes, contrats qui seraient nécessaires à l'ensemble de la mise en œuvre du projet, à solliciter toutes les autorisations, notamment d'urbanisme relatifs à cette opération et à déposer le permis de construire des futures halles gourmandes ;

Par ailleurs, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, conformément à l'article D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, du dépôt immédiat des listes candidates pour siéger au jury de concours.

Une seule liste ayant été déposée après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations ont pris effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en a été donné lecture par madame la maire. La composition du jury de concours d'établit ainsi :

<b>Membres titulaires :</b>	
1	David LESVENAN
2	Valérie DURRWELL
3	Valérie HUET MORINIERE
4	Françoise DORVAL
5	Guillaume MENGUY

<b>Membres suppléants :</b>	
6	Gilbert GRAMOULLE
7	Jacques LE ROUX
8	Jean-Claude LE GOFF
9	Matthieu STERVINO
10	Karim GHACHEM

Enfin, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CAO siégeant comme jury de concours par le suppléant venant immédiatement après le dernier titulaire. Il sera procédé au renouvellement intégral de la CAO en cas d'impossibilité de pourvoir au remplacement des membres titulaires.

## Débats relatifs au rapport n°8

**Mme Assih** : « Il va falloir que nous procédions à un vote. Il s'agit de désigner le jury de maîtrise d'œuvre qui va nous permettre de choisir l'équipe qui va être retenue en vue de la conception de ce nouvel équipement et j'indique tout de suite qu'il y a une modification par rapport à la liste qui vous est proposée sur table.

Il faut 5 élus. Nous avons fait la proposition de mettre 4 élus de la majorité et 1 élu de l'opposition en membre titulaire et de retrouver le complément sur les membres suppléants avec 4 de la majorité et 1 élu des minorités.

Sur la liste qui vous est proposée sur table est inscrit le nom de Philippe Calvez, mais après échanges avec le groupe Enthousiasmons Quimper il est proposé de mettre Guillaume Menguy à la place de Philippe Calvez. Il n'y a pas de modification pour les membres suppléants. »

**Mme Levry-Gerard** : « Je voulais intervenir notamment sur le programme qui est joint à cette délibération pour avoir quelques éléments complémentaires. J'ai cru comprendre qu'actuellement dans l'avancement du projet, il était envisagé le maintien d'un certain nombre de garages sur le pourtour de ces futures halles qui de fait devraient être appelées à être déplacées sur l'emplacement prévu à cet effet. Donc déjà, comment est-ce que vous envisagez cet emplacement et cette nouvelle configuration ?

Par ailleurs je vous avais interpellés, même s'il est vrai que les débats étaient très tendus à une époque, sur le fait que la construction pouvait être éventuellement sur pilotis. Même si le mot pilotis peut prêter à sourire, le déplacement de ces halles et l'emplacement prévu actuellement nécessitent probablement qu'elles soient significativement surélevées. J'aimerais le savoir car s'il y a des éléments techniques dans ce programme, ce point-là n'est pas précisé.

Et je voulais savoir quelle sera la hauteur et le volume de ce bâtiment. Il est indiqué une hauteur pour le rez-de-chaussée de 3 mètres 50, les étages seront probablement à au moins 2 mètres 50, ce qui nous amène à une hauteur minimale de bâtiment de 9 mètres suivant l'évaluation que je peux en faire. Quelle sera la hauteur finale de ce bâtiment ? Son emprise au sol ? Le volume du bâtiment ? Vous faites référence à maintes reprises et conformément à ce que vous avez évoqué tout à l'heure à une certaine sobriété dans les matériaux, ce qui est tout à fait normal dans les bâtiments que l'on construit aujourd'hui. Comment est prévu ce bâtiment et avec quels matériaux ? Quel volume dans un site enclavé qui doit donc tenir compte de l'existant à côté ? Je pense notamment aux terrasses du Vent dans les voiles, à la luminosité dans la librairie Ravy qui est à côté et aux maisons qui sont dans la ruelle et qui ont une lumière qui pourra être significativement impactée par le volume de ce bâtiment. Nous n'avons pas pu avoir d'esquisse, or il serait intéressant d'avoir une image, une idée du volume que ce bâtiment va occuper dans le nouvel emplacement puisque vous le déplacez pour le maintien des garages, et de savoir comment vous envisagez la circulation autour des halles maintenant. »

**M. Menguy** : « Dans le prolongement de l'intervention de Claire, j'ai des questionnements sur la réalisation du futur bâtiment. Je voulais juste rappeler qu'une délibération de cette nature a déjà été votée par le conseil municipal, pas pour ce projet là mais pour un projet de rénovation des halles. Vous n'étiez pas là madame la maire à la différence de certains de vos collègues, mais je peux vous assurer que les critiques étaient tombées très fortement sur la majorité

*d'alors parce que le dossier présenté était très faible. Alors ce n'était pas le même contexte, nous étions proche des élections municipales, mais il me semble que le dossier/programme présenté par l'ancienne majorité municipale pour la rénovation des halles faisait le triple en nombre de pages de ce dossier et était beaucoup plus précis. Je dis cela pour les collègues qui nous avaient pilonnés alors. Comme nous en avons parlé tout à l'heure, c'est probablement le jeu démocratique. On respecte la démocratie, vous êtes élus, vous avez un nouveau projet, on participera au jury pour suivre avec intérêt ces discussions.*

*Néanmoins comme le notait Claire, il y a quand même des évolutions notables dans le projet envisagé qui sont présentées dans ce rapport, parfois par le biais de précisions. Ce sont de vrais changements et ce qui m'intrigue à la lecture des annexes c'est non pas l'emprise du projet, car dans le programme initial l'emprise prévue était plus large que le foncier des garages mais là, le futur équipement est matérialisé par une espèce de « grosse patate » grise sur cette emprise un peu plus large que les garages et positionnée à cheval sur le parking actuel entre la maison de la petite enfance, le nouveau bâtiment de logements de l'Opac et l'emprise des garages. Il y a là du foncier qui est aujourd'hui inconstructible en Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) rouge ou orange. Rouge il me semble d'ailleurs, donc cela m'intrigue. J'imagine que si vous proposez cela c'est qu'il y a eu des études préalables. Je ne sais pas comment juridiquement ce projet-là est rendu possible ou alors comme le soulignait Claire, cela se fera par le biais d'aménagements importants de l'équipement et notamment par une construction qui sera adaptée au risque d'inondation qui existe sur le secteur, soit avec un rehaussement important du bâtiment. Cette donnée-là, d'un aménagement d'un équipement public sur ce site qui est aujourd'hui grevé d'une servitude de lutte contre les inondations qui est quand même forte, m'intrigue d'autant plus que le dossier n'évoque pas de début de réflexions sur ces questions-là. »*

**Mme Postic :** *« Cette délibération va apporter une réponse aux quimpérois qui pouvaient s'interroger sur l'abandon du projet des halles gourmandes puisqu'il courait une rumeur dans Quimper comme quoi le projet était abandonné. Tel n'est pas le cas manifestement, mais la délibération que vous nous soumettez aujourd'hui m'interpelle parce que nous avons eu une session de conseil municipal particulière dédiée à cette question et effectivement, il s'était posé la question de la privatisation par la majorité de ce projet. Donc quand j'ai pris connaissance de la délibération, cette dernière indiquant, je cite « qu'elle s'inscrit dans la continuité de celle des 24 avril 2021 et 7 octobre 2021 » je suis allée voir les délibérations pour me rappeler ce qu'il en était. Ce qui m'a conduit à relever une coquille que vos services corrigeront puisque la première délibération ne s'est pas tenue le 24 avril 2021 mais le 29 avril et effectivement à cette occasion nous avons évoqué un certain nombre de questions sur ce projet.*

*Deuxième observation que m'appelle le document que vous nous avez remis c'est que les démarches visant à l'acquisition du parcellaire nécessaire à la mise en œuvre du projet, indique ce document, se sont par ailleurs poursuivies dans un cadre négocié. Nous avons examiné le projet de déclaration d'utilité publique qui devait être remis au préfet, et à travers la délibération que vous nous remettez et le projet il est indiqué que sur la parcelle BN913, soit l'emprise des garages, il subsiste des garages. Donc je partage l'observation de Claire. Qu'en est-il de ces garages ? Est-ce que face à l'opposition des propriétaires, la collectivité a fait marche arrière et a modifié son projet ? Et à ce moment-là ce ne sont plus les propriétaires de garages qui sont dans le viseurs, ce sont les méchants automobilistes puisque les emplacements*

*de stationnement sur la zone du Moulin au Duc vont être impactés et là encore, pour les personnes à mobilité réduite qui n'allaient déjà pas aux halles place Saint-François parce qu'elles les trouvaient trop loin des places de stationnements, les places de mobilité réduites se retrouveront privées d'accès.*

*Un autre point m'interpelle, c'est le calendrier des travaux. Le planning prévisionnel de l'opération indique un démarrage des travaux début 2024 et une livraison prévisionnelle mi-2025. Nous sommes très larges. Cela fait 16 à 18 mois de travaux en plein centre-ville de Quimper avec des axes routiers qui sont utilisés par les quimpérois pour se rendre, soit à cet endroit pour stationner afin d'aller en ville, soit pour prendre la rue de la Providence qui seront impactés. Les riverains seront impactés par les nuisances et évidemment il y aura également le réaménagement de toute cette partie de la voirie et des parkings.*

*Le projet tel qu'il nous est présenté suscite à mon sens encore plus d'interrogations sur ce qu'il se passe et ce qu'il pourrait advenir de ce projet tant sur le plan des nuisances, que sur le plan budgétaire et de la viabilité de ce projet. Ayant eu à connaître le sujet de la prévention de la population en matière d'inondation sous l'ancien mandat, je ne peux que partager les observations de Guillaume Menguy sur les zones inondables. »*

**M. Lesvenan :** *« Quelques éléments de réponses à vos différentes questions. Effectivement vous avez bien examiné, scruté les documents annexes. On a fait évoluer un peu l'emplacement du projet en ayant la possibilité de conserver quelques garages en fond de parcelles pour des résidents du centre-ville.*

*Concernant l'architecture du site sur la compatibilité avec le PPRI, on va entrer dans des aspects plus techniques. Juste pour rappel, vous connaissez bien les emplacements aujourd'hui, le Chapeau Rouge et le Vin dans les voiles sont au ras de la chaussée ce qui donne une idée de la possibilité en la matière de s'exonérer de hauteurs trop importantes. Toujours est-il que nous travaillons avec les services de l'Etat sur un nouveau schéma de PPRI, ce qui nous permet d'être relativement optimistes pour ne pas avoir des hauteurs trop importantes. Aussi, nous pouvons décaler un peu sur le parking de la Glacière parce que nous avons également travaillé sur la possibilité de permettre la constructibilité dans ce qui est, non pas une zone rouge mais une zone orange, en travaillant sur un périmètre qui comprend l'ensemble de la zone Providence. C'est un calcul assez complexe qui nous permet de déduire sur cet ensemble Providence, qui va jusqu'au fond du multiplexe, les mètres carrés qu'il nous faut pour déduire la constructibilité de cette zone et donc la possibilité de décaler.*

*Sur la hauteur, le volume et la perspective, c'est tout l'intérêt de la délibération de ce jour de mettre en place une équipe d'œuvre et d'avoir, à l'issue des travaux que nous allons confier, des premiers éléments de dessins. Et nous sommes bien sûr heureux de pouvoir associer un membre de la minorité pour travailler avec nous sur ce futur bel équipement.*

*Par ailleurs, il n'y a jamais eu d'abandon. Nous avons continué à travailler sur le projet par le biais d'échanges techniques avec les services de l'Etat et des démarches parcellaires négociées que nous continuons tranquillement. Sur le calendrier des travaux je suis étonné mais je peux aussi apporter un autre éclairage : 16-18 mois dans cet environnement c'est tout à fait tenable. Nous étions hier à une réunion publique sur un immeuble qui doit être rénové dans un*

*environnement très contraint. Il s'agit de la Caisse d'épargne en plein centre-ville. Le porteur du projet nous évoquait la possibilité, dans une rue qui est plus passante, la rue Luzel, de tenir le calendrier de 18 mois qui est le délai constant pour pouvoir sortir des projets immobiliers. Nous sommes très confiants sur notre capacité à tenir le délai. Les démarches se poursuivent parallèlement les unes aux autres avec les services de l'Etat, avec, et on vous y invite, une équipe de maîtrise d'œuvre pour pouvoir sortir au plus vite ce projet qui est attendu par les commerçants, les résidents du centre-ville et les quimpérois. »*

**Mme Le Cam :** *« Je vais revenir sur la question posée par Claire sur les accès et à laquelle David n'a pas répondu : d'un côté il va y avoir une placette et on garde quelques garages, mais comment va se faire la circulation des voitures pour ces garages ?*

**Mme Levry-Gerard :** *« Je n'ai pas ma réponse. C'est-à-dire que j'entends que vous travaillez avec des cabinets extérieurs, mais vous avez quand même bien fait une estimation d'une emprise de 600 m<sup>2</sup> au sol, d'une hauteur de 10 mètres, 11 mètres, 12 mètres... Vous avez bien eu une visibilité ou un schéma de ce que vous êtes en train de construire. Vous n'allez pas le découvrir dans 6 mois. Cela conditionne également les matériaux, etc. J'espère que vous en avez quand même fait une esquisse. »*

**Mme Assih :** *« Non, nous n'avons pas fait d'esquisse pour répondre précisément à la question. »*

**M. Menguy :** *« Les informations que nous confirme David sont quand même assez surprenantes et fortes. Dans la délibération et ses 10 pages on annonce que finalement le projet qui était déjà grevé d'incertitudes à cause de l'obtention de cette Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et de la procédure d'expropriation va en plus être grevée d'une autre incertitude qui est la révision du PPRI. J'ai peut-être mal compris mais avec tout ce que cela comporte, on ne révisé pas un PPRI aussi facilement. C'est une procédure qui est assez lourde et qui je pense doit être soumise à une enquête publique. Il peut d'ici à la révision du PPRI se passer des événements climatiques qui font que la révision prendra un sens ou un autre, parce que même si aujourd'hui cela fait longtemps qu'il n'y a pas eu d'inondations nous ne sommes pas à l'abri d'en avoir de nouveau.*

*Et enfin, on apprend surtout que finalement un parking va disparaître. L'un des parkings les plus à proximité de l'hyper centre. Il faudrait comptabiliser mais à mon avis il y a plus de 50 places sur ce parking. Un parking en voirie, accessible, fortement utilisé, qui va disparaître pour la construction d'un équipement public qui devait être positionné juste à côté, sous une emprise qui était presque libre mais pas tout à fait disponible puisqu'il y avait des propriétaires dans cette emprise. Donc c'est quand même un changement majeur du projet que vous nous avez présenté. On avait évoqué ce risque-là, que vous découvriez des difficultés en cours de projet. On est en plein dans ces difficultés. Je rejoins ce que disais Valérie tout à l'heure, c'est-à-dire que le planning qui nous est présenté, au regard de ces difficultés qui s'amoncelles, risque de ne pas tenir. Surprise et stupeur mais nous avons peut-être mal compris et vous allez nous préciser ces points juridiques. »*

**M. Lesvenan :** *« S'il y a de la stupeur j'espère qu'il n'y a pas de tremblement pour faire quelques références littéraires. Sur les accès, effectivement vous l'évoquez Claire et Annie, ce*

*sera aussi l'occasion d'un travail urbain avec ce qu'on imagine, une placette et un accès potentiel aux garages via la rue Moulin au Duc et donc une circulation aussi qui va être intéressante pour désenclaver un peu l'ilot. En effet, il y a quand même aujourd'hui un linéaire qui fait que l'on accède à la galerie du Chapeau rouge seulement en ayant longé les garages. On pourra proposer une circulation plus aisée pour travailler cet ilot Providence.*

*Guillaume tu connais toi aussi les chiffres liés aux stationnements sur cet ensemble Steir-Providence et Valérie l'a aussi évoqué, on a aujourd'hui un potentiel de stationnement qui est inexploité au niveau de ce grand parking de centre-ville. Donc les automobilistes s'y retrouveront aussi en matière de places disponibles dans le sens où aujourd'hui elles ne sont pas toutes utilisées. Là-dessus je ne suis pas inquiet.*

*Sur la PPRI, une précision effectivement : c'est sur la cote de référence que les discussions se portent avec les services de l'Etat. Ce sont donc des questions d'interprétation qui sont retravaillées avec eux et dans un sens plutôt favorable au projet. »*

**M. Jolivet :** *« C'est vrai madame la maire, vous faites l'actualité parce qu'il y a des informations que nous avons découvertes et les réponses que vous accordez font que cela fait germer d'autres possibilités. Moi la question que je vous pose c'est que vous mettez au niveau de cette zone une sorte de « patate » comme l'a évoqué Guillaume Menguy, mais est-ce que les halles vont être au centre de ce périmètre rouge ou est-ce que les futures halles gourmandes vont être plutôt au nord ? Parce que j'ai le sentiment que le problème de l'acquisition des garages est un problème sérieux qui peut mettre en danger le projet et que la bonne solution est de s'écarter des garages, ce n'est plus un problème, et vous remontez les halles sur le parking de la Glacière. Vous le mettez donc en haut du schéma que l'on a sous les yeux. Alors est-ce que les halles sont au centre, comme indiqué sur le schéma ou est-ce qu'elles sont carrément au nord de ce projet ? »*

**Mme Le Cam :** *« Je voulais juste vérifier que j'avais bien compris. Que devient la rue de la Providence ? Car dans le schéma que vous présentez il y a un trait rouge qui est sur la rue de la Providence. »*

**M. Fontaine :** *« Je suis un peu inquiet car j'ai l'impression que le projet recule, se retarde et que pendant ce temps les commerçants présents dans les halles vivent dans l'incertitude et que cette incertitude va se prolonger. Alors je ne suis pas expert en questions économiques comme peuvent l'être certains collègues sur les bancs de l'opposition mais quand même, on peut s'inquiéter sur leur devenir. On a vu que quelques-uns ont déposé le bilan récemment. Qu'est-ce que l'on va apporter comme solution pour les soutenir ? Parce qu'ils n'ont pas d'avenir, pas de vision à long terme, qu'est-ce qu'ils vont faire de leur commerce ? Est-ce qu'ils peuvent les vendre ou pas ? Comment allez-vous gérer ce décalage dans le temps qui s'annonce avec les commerçants des halles ? »*

**M. Lesvenan :** *« J'ai entendu le terme de « patate » mais on embauche des cuisiniers justement pour nous préparer une recette en marché d'architecture et je suis assez confiant sur le plat qui nous sera proposé.*

*Pour répondre à la question posée par Ludovic Jolivet, les halles sont au centre de tout bien sûr, donc c'est plutôt au centre que nous l'envisageons. Et concernant les garages, je l'ai évoqué tout à l'heure brièvement, il y a une réflexion mais cela rejoint une préoccupation que nous partageons tous qui est : comment peut-on habiter le centre-ville et disposer aussi de modalités permettant de manière très pratique de conserver son véhicule ? Ce n'est pas dans la crainte mais dans l'écoute des habitants que nous faisons évoluer le projet. C'est un peu la marque de fabrique de cette majorité. C'est une méthode d'écoute, de participation, d'échanges techniques et je remercie de nouveau les services de la Ville pour la technicité qu'ils ont apportés en étant challengés par les questions des habitants, de trouver au fur et à mesure, en lien avec les services de l'Etat, des solutions qui je crois améliorent le projet que l'on a pu vous présenter.*

*Sur les aménagements urbains, ils vont être aussi construits au fil du temps. On est là aujourd'hui sur des esquisses que nous vous proposons avec des réflexions qui rejoindront aussi le travail que l'on fait sur le centre-ville en matière de circulation des véhicules et de tout à chacun.*

*Sur les commerces, l'intérêt de ce projet deux en un est qu'aujourd'hui les commerçants des halles sont installés dans l'environnement actuel et qu'ils ne seront pas pénalisés par un éventuel placement dans des baraques à frites ou des locaux précaires du jour au lendemain. Nous sommes sur quelque chose de stable et je rappelle que ces commerces ne sont pas à vendre dans le sens où il s'agit d'emplacements contractuels avec la Ville et ce ne sont pas des fonds de commerce que l'on peut céder à un successeur ou une personne qui souhaiterait venir dans les halles. Il s'agit d'une démarche menée avec les services de la Ville dans un environnement réglementaire qui est celui de la concession. »*

**M. Gramoullé :** *« Juste trois remarques. La première, à propos de l'intervention de Valérie Postic, attention aux rumeurs, il ne faut pas se baser là-dessus pour faire des analyses politiques. Et vous n'avez cessé de dire que vous n'arrêtez pas d'être interpellé par la délibération. Attention parce qu'à force d'être interpellé bientôt vous aurez besoin des services d'un avocat.*

*Le deuxième point c'est : poser des questions en conseil municipal c'est légitime, mais à chaque fois qu'on aborde la question du centre-ville et des halles, c'est toujours des questions à se faire peur. Vous avez peur de tout. De ce qui bouge, de ce qui ne bouge pas, de son ombre, et c'est étonnant. Alors qu'il n'y a aucune raison de faire peur sur ce sujet qui avance et qui avance bien.*

*Et la troisième remarque c'est tout simplement que vous partez soit sur des questions qui n'existent pas, mais vous avez le droit de les poser donc vous avez raison de les poser, soit sur des remarques hyper techniques. Par contre ce qui m'étonne, et c'est un regret pour moi, c'est de ne pas vous entendre vous exprimer sur le sens de ce projet, car c'est d'abord le sens du projet, le sens pour la ville, le sens pour l'avenir du territoire avec des halles qui feront rêver les palais, qui feront rêver les imaginaires à partir de fonctions traditionnelles, de produits locaux, de propositions nouvelles. C'est là qu'est le sens du projet et qu'on attend des questions, des interrogations, pas des peurs cachées, masquées. Et puis également avec le lien avec le Steir, le marché en plein air, c'est tout cela qui fera qu'on aura une redynamisation et que cela*

*redonnera envie. Ce sera un lieu à la fois de découvertes, d'achats, de rencontres, tout ce qui contribue à donner du sens au fait de vivre en ville au quotidien comme on l'a dit, dans notre ville et dans notre Cornouaille. »*

**Mme Assih :** *« J'entends vos expressions et je partage ce que vient de dire notre collègue Gilbert Gramoullé puisque nous sommes toujours saisis par cette angoisse que vous voulez mettre autour de ce projet. Nous avons effectivement évolué dans ce projet sur l'implantation du futur équipement, ce qui permet de garder les garages et d'avoir une attention particulière pour les résidents du centre-ville. Les échanges se passent d'une manière sereine. Le projet en lui-même ne change pas, y compris sur ce visuel que nous attendons, mais c'est l'architecte qui va nous donner un visuel. Nous sommes exactement sur le même cahier des charges avec des échanges au niveau technique tout à fait constructifs avec les services de l'Etat et avec l'architecte des bâtiments de France. Donc moi je n'ai pas d'inquiétudes, je tiens à vous le dire, vous en avez depuis le début, moi je n'en ai pas parce que nous avançons au rythme qui a été fixé en bonne concertation avec tous les acteurs et sur une programmation définie qui va nous amener à avoir ce concours. Nous avons bien avancé.*

*Je reviens sur l'interpellation de notre collègue George Philippe Fontaine relative à son inquiétude pour les commerçants. Lors de la phase de travail sur les études de programmation, tous les commerçants ont été invités à un autre entretien avec le cabinet qui était chargé de cette programmation. La plupart ont répondu d'une manière enthousiaste, les gens commencent à s'approprier et sont également rassurés de ne pas avoir de période de transition liée à une rénovation lourde qui aurait été le projet que vous auriez privilégié. Maintenant il va falloir les associer le plus possible, continuer cette association des commerçants parce qu'ils vont être techniquement associés à ce que seront ces futures halles avec quand même la nécessité, comme tout équipement public et notamment un équipement de halles, d'avoir des constantes. C'est à dire qu'un commerçant qui s'installe, loue une échoppe de halles n'est pas forcément un commerçant qui restera tout le temps. C'est une échoppe qui peut être réutilisée par un autre commerçant. Donc nous sommes obligés d'être dans ce point d'équilibre entre le besoin des commerçants actuels qui sont garantis d'avoir une place s'ils le souhaitent et un équipement vraiment commercial dans le but de halles couvertes. Concernant les commerçants qui pourraient ne pas être intéressés par ce déménagement, il y en a quelques un mais extrêmement peu. Je ne dis pas qu'ils sont tous très enthousiastes, mais le nombre de commerçants à avoir dit qu'ils ne souhaitent pas intégrer les futures halles est très faible. Pour autant je suis d'accord avec le fait que nous avons la responsabilité d'accompagner ces commerçants au niveau économique et au niveau commercial sur un autre projet. Nous sommes dans ces échanges avec chacun qui me semblent plutôt apaisés.*

*Autre question qui se pose et elle s'était posée il y a un an, c'est : comment gère-t-on notre équipement jusqu'au moment où il y aura la livraison du nouvel équipement ? Et là aussi vous l'avez constaté, nous avons repris la possibilité d'occuper certaines échoppes pour donner une certaine dynamique aux halles actuelles, ce qui n'était plus possible puisqu'il y avait une incertitude quant à l'avenir de l'équipement. Je tiens à souligner le travail de notre adjointe chargée du commerce et de l'attractivité qui a travaillé sur un nouveau règlement avec les commerçants, permettant notamment de fermer nos halles un lundi par mois pour pouvoir l'entretenir ; car c'est vraiment une forte attente des commerçants et c'est juste le minimum que les visiteurs peuvent attendre d'avoir un équipement bien entretenu. Donc nous avançons, tant*

*sur la période de conception du futur projet que dans les projections de ce que seront ces futures halles gourmandes.*

*Pour autant, malgré que vous soyez contre, il nous semblait important de vous associer à cette possibilité de connaissance du projet et aux différentes étapes, c'est pour cela que nous avons fait cette proposition de constitution des membres du jury ouverte aux élus des minorités. »*

**M. Calvez :** *« La liste que vous avez sous les yeux n'est pas la bonne si madame la maire conçoit à changer mon nom en tant que membre titulaire. Parce que quelques fois il est plus compliqué de concerter à dix qu'il est de concerter à quarante. Annie Le Cam et moi-même retirons notre candidature car trois candidatures sont arrivées jusqu'à la questure. A savoir que la mienne a été transmise par notre responsable de liste. Donc Philippe Calvez qui est en tête de liste se désiste, Annie Le Cam se désiste et nous allons laisser Guillaume Menguy gérer avec vous ce projet si cela est faisable. »*

**Mme Assih :** *« Oui cela est faisable mais Guillaume aura la responsabilité de revenir vers vous également pour partager le contenu de ce jury. »*

**M. Menguy :** *« Oui le but n'est effectivement pas de gérer ce dossier avec la majorité Philippe, mais de suivre les travaux du groupe de travail avec Karim Ghachem et les deux groupes des minorités et d'en rendre compte à l'ensemble des élus et des Quimpérois. Merci pour votre ouverture d'esprit. »*

**M. Calvez :** *« Tu as toute ma confiance Guillaume. »*

**M. Jolivet :** *« Je voulais faire une explication de vote. Nous voterons contre cette délibération pour être fidèle à nos engagements d'il y a un an parce que ce projet n'a pas spécialement fait naître des peurs mais cela nous confirme, dans tous les propos qui ont été tenus aujourd'hui ici, que ce projet est de plus en plus bancal. Je peux vous dire qu'il va désorienter et remettre à plat tous les enjeux du centre-ville et je ne pense pas que cela sera dans le bon sens. Je peux vous assurer madame la maire que les commerçants des halles ne sont pas du tout enthousiastes. Si certains ont pu l'être à une certaine époque ils le sont de moins en moins. Donc nous votons contre cette délibération. »*

**Mme Assih :** *« Je n'ai pas d'inquiétudes. Il y a un maintien du projet avec simplement une implantation à peine différente. Vous aurez tous les éléments lors du jury qui vous permettront, à défaut d'être rassurés, de voir que les choses sont faites en toute transparence. »*

**Mme Levry-Gerard :** *« Je me permets de revenir, puisque vous ne m'avez pas laissé la parole, sur les propos de monsieur Gramoullé. Parce que tout à l'heure j'ai aussi repris la parole sur les propos où systématiquement quand nous ne sommes pas d'accord, nous sommes attaqués personnellement. Nous n'avons pas peur. Ce n'est pas parce que l'on constate que le projet a bougé sans information, ce n'est pas parce que nous demandons des précisions sur les places de parking qui sont supprimées, ce n'est pas parce que nous demandons des informations qui sont somme toutes légitimes sur le volume du bâtiment que nous avons peur. Nous vous demandons juste des éléments précis sur un travail qui doit être sérieux. Quand on est élu on est sérieux. Donc nous n'avons pas peur, nous sommes peut-être bêtes de temps en temps et*

*nous ne comprenons pas tout, cela je veux bien l'entendre, mais globalement nous avons le droit de poser des questions sans être targués après de sentiments dont vous ne connaissez absolument rien. »*

**M. Gramoullé :** *« Je sais bien et j'accueille avec plaisir le fait que tu annonces Claire que tu n'as pas peur, ce dont je ne doute pas du tout. Je pense que l'opposition et c'est son rôle, pose des questions et les questions qu'elle souhaite poser ne posent aucun problème. Après dans les questions telles qu'elles sont posées, on fait forcément une analyse et telle question peut être technique, politique ou peut témoigner de peurs qui n'existent pas. Nous avons le droit de le dire également. Et il peut y avoir là-dessus un point de désaccord entre nous. J'en prends acte. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 9**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Echange d'emprises entre la ville de Quimper et la SCCV Les rives de Saint-Corentin**

—————

**Dans le cadre du projet de construction d'un immeuble de logements collectifs, 5 allée François Truffaut, à la place du cinéma Le Bretagne, il s'avère nécessaire de procéder à des échanges d'emprises entre la ville de Quimper et la SCCV Les Rives de Saint-Corentin.**

**\*\*\***

Le projet de construction d'un immeuble de logements collectifs par la SCCV Les Rives de Saint-Corentin à la place de l'ancien cinéma Le Bretagne, situé 5 Allée François Truffaut, (parcelles cadastrées à la section BL sous les numéros 698 – 702 – 704 – 706) appartenant à la ville, présente l'opportunité de retravailler le profilage et une meilleure ouverture et sécurisation de l'allée François Truffaut (cadastrée BL 695). Deux emprises de 23,80 m<sup>2</sup> et 15,80 m<sup>2</sup> seront ainsi prises sur le domaine public au profit de l'immeuble de logements, et à l'inverse, deux autres emprises de 125,20 m<sup>2</sup> et 16,40 m<sup>2</sup> seront à rétrocéder à la commune. Les parcelles sont situées en zone UHc(incd).

Le projet a également pris en compte une portion de voie qui fait partie aujourd'hui du domaine public communal. Dans le cadre des travaux, il est d'ailleurs demandé à la SCCV de remettre en état l'allée avec un traitement de qualité et en interaction avec les besoins du Conseil départemental voisin.

Aussi, suite à la consultation des domaines, l'échange de ces emprises de 23, 80 m<sup>2</sup> et 15, 80 m<sup>2</sup> au profit de la SCCV Les Rives de Saint-Corentin contre les emprises de 125,20 m<sup>2</sup> et 16,40 m<sup>2</sup> au profit de la commune, pourrait être réalisé sans soulte, les frais liés au transfert de propriété étant pris en charge par la SCCV Les Rives de Saint-Corentin.

En application de l'article L2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, il convient de procéder au déclassement des emprises faisant partie du domaine public communal, étant entendu que la désaffectation, dépendant ici de la réalisation d'une opération de construction, interviendra dans la limite de six ans à compter de l'acte de déclassement.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'autoriser le déclassement desdites emprises du domaine public communal ;
- 2- de valider le principe d'échange des emprises sur les parcelles BL 698 et BL 695, sans soulte, entre la ville de Quimper et la SCCV Les Rives de Saint-Corentin ;
- 3- d'autoriser madame la maire à signer tous les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022  
Rapporteur :  
Madame Françoise DORVAL**

**N° 10**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cession d'une emprise - Voie romaine**

**Il est proposé de céder une emprise d'environ 45 m<sup>2</sup> située au 198 Voie romaine au profit de Madame Longelin et Monsieur Péron, propriétaires de la parcelle contigüe, pour un montant estimé à 0,50 € le m<sup>2</sup>.**

\*\*\*

Madame Longelin et Monsieur Péron, propriétaires du bien situé 198 Voie romaine, ont fait la demande d'acquisition d'une emprise d'environ 45 m<sup>2</sup> sur un délaissé de voirie communale classé en zone A au PLU, contigu à leur propriété. Cette emprise permettrait, en effet, la pose d'une clôture pour fermer leur propriété. De plus, il a été constaté qu'une partie de cette voie communale n'a pas vocation à rester dans le domaine public.

Cette emprise, dépendant actuellement du domaine public, n'a jamais été affectée à la circulation et est, par conséquent, dispensée d'enquête publique (article L.141-3 du code de la voirie routière).

Après consultation de la Direction Immobilière de l'Etat, un prix de 0.50 €/m<sup>2</sup> a été proposé aux intéressés qui l'ont accepté.

Les frais liés au transfert de propriété et au bornage seront supportés par les acquéreurs.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de ce délaissé ;
- 2 - de céder cette emprise au prix de 0.50 €/m<sup>2</sup> ;
- 3 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 11**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Modalités de location de l'Espace Dan Ar Braz**  
**Vote des tarifs et validation du cahier des charges et du règlement intérieur**

**La salle Dan Ar Braz est un nouvel équipement municipal qui va pouvoir être mis à la disposition des associations au printemps 2022, dès que la situation sanitaire le permettra. Il est nécessaire de délibérer sur les tarifs ainsi que sur le règlement intérieur précisant les modalités de location de cette salle.**

\*\*\*

La salle Dan Ar Braz vient compléter l'offre d'équipements déjà disponibles sur la commune. Elle doit contribuer à développer la vie associative qui constitue une richesse de la ville de Quimper. Le règlement intérieur et les tarifs proposés ont été réfléchis en ce sens, sachant que l'année 2022 sera la 1<sup>ère</sup> année de mise en fonctionnement de la salle. Un bilan d'activités sera réalisé fin 2022 et permettra de réajuster, si cela s'avérait nécessaire, ces éléments. La proposition tarifaire a ainsi été établie au regard, d'une part, des tarifs des autres salles municipales (à titre comparatif la salle du Terrain Blanc à la MPT de Penhars est louée 300 € jour) et, d'autre part, au vu de l'estimation des charges d'exploitation (environ 110 k€ annuel).

**I. Descriptif de la salle**

Cet équipement qui permettra de répondre aux besoins des associations (organisation de fest-noz, danses, trocs et puces, lotos, etc.) comprend :

- Une salle principale de 672 m<sup>2</sup> ;
- Une scène fixe de 130 m<sup>2</sup> (plus 70 m<sup>2</sup> de praticables) ;
- Un espace cuisine ;
- Un espace de convivialité ;
- Deux loges ;
- Des locaux de rangement et de stockage ;

- Du mobilier (tables, chaises) et des équipements scéniques type son et lumières mais sans gril.

Le règlement intérieur de l'Espace Dan Ar Braz définit les modalités de mise à disposition et d'utilisation de cet équipement. Il décrit notamment :

- Les conditions d'utilisation de la salle : état des lieux et de sortie, le remboursement au prix du marché en vigueur des frais de ménage en cas de nettoyage non/mal effectué (25 € HT de l'heure), assurance obligatoire, montant de caution : 1 200 €, la réglementation relative à la vente de boissons, aux troubles sonores, à la gestion des protocoles sanitaires, etc. ;
- Les informations relatives à la réservation : adresse à laquelle la demande doit être transmise, le délai minimal requis : 3 mois, les conditions d'annulation : 200 € de frais si évènement annulé à moins d'un mois de la date, etc. ;
- Le nombre maximal de personnes admises et les règles de sécurité afférentes

Concernant ce dernier point, la salle Dan Ar Braz est un établissement de type L (les salles d'auditions, de conférences, de projection, de réunions, spectacles ou à usages multiples) de catégorie 2 ce qui nécessite, conformément au règlement de sécurité et d'incendie dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) approuvé par l'arrêté du 25 juin 1980, la présence effective, pendant la durée de l'évènement d'un agent de sécurité incendie. Le coût de cet agent est inclus dans le prix de location.

En fonction de la nature de l'évènement organisé, et notamment selon le nombre de personnes admises, si des agents complémentaires étaient requis, ces ETP supplémentaires seront mis en œuvre par la collectivité et refacturés à l'organisateur de l'évènement selon les conditions tarifaires du marché actuellement en vigueur. Ce point sera précisé dans le contrat de location.

Le contrat de location est le document contractuel signé par l'utilisateur et la ville de Quimper. C'est ce document qui précise le détail de l'évènement organisé et sur lequel la ville donne son accord. Il mentionne notamment les coordonnées de l'organisateur, la nature de l'évènement, le nombre de personnes attendues, le dispositif de sécurité à mettre en œuvre, les espaces loués, le matériel mis à disposition, le numéro de licence en cas de professionnels.

Le service d'ordre n'est pas inclus dans la prestation de la collectivité. Il appartient à l'organisateur de le mettre en place si besoin ainsi que d'assurer éventuellement le gardiennage de la salle pendant la durée de la location.

## **II. Les tarifs**

La salle Dan Ar Braz est proposée à titre gracieux de manière exceptionnelle pour des évènements organisés par des associations caritatives (type Croix-Rouge, téléthon...).

Les tarifs suivant sont proposés :

	Plein tarif (autres utilisateurs)	Tarif réduit (associations communautaires)	Tarif réduit (associations communales)
1 <sup>er</sup> jour (salle + matériel- tables, chaises, sonorisation...)	2 000,00 € TTC/jour	800 € TTC/jour	600 € TTC/jour
2 <sup>ème</sup> jour et suivants (ou avant pour montage)	900,00 € TTC/jour	400 € TTC/jour	300 € TTC/jour
Utilisation cuisine	300,00 € TTC/jour	200 € TTC/jon	200 € TTC/jour
Utilisation loges	intégré	150 € TTC/jour	150 € TTC
½ journée montage	450 € TTC	150 € TTC/jour	150 € TTC
Caution	1 200 euros TTC		

On entend par :

- Associations d'intérêt communal : toute association à but non lucratif qui pratique régulièrement sur la commune et/ou avec une proportion conséquente d'adhérents domiciliés sur la ville de Quimper (au moins 25 %), des activités à caractère ni commercial, ni politique et à destination du plus grand nombre. Les clubs sportifs appartenant à une Fédération Nationale reconnue par le Ministère en charge des Sports font partie de cette catégorie d'utilisateurs dès lors qu'ils peuvent justifier d'une part importante de licenciés domiciliés sur Quimper. Cette catégorie inclut les écoles publiques et privées ;
- Associations d'intérêt communautaire : toute association à but non lucratif qui pratique régulièrement et/ou avec une proportion conséquente d'adhérents domiciliés hors Quimper sur les communes de Quimper Bretagne Occidentale (au moins 25 %), des activités à caractère ni commercial, ni politique et à destination du plus grand nombre. Les clubs sportifs appartenant à une Fédération Nationale reconnue par le Ministère en charge des Sports font partie de cette catégorie d'utilisateurs dès lors qu'ils sont domiciliés sur une commune de l'agglomération (hors Quimper) et peuvent justifier d'une majorité de licenciés domiciliés sur les communes de Quimper Bretagne Occidentale ;
- Autres utilisateurs : tout autre utilisateur, à l'exception des personnes physiques, dont le siège social est fixé sur ou en dehors de la commune, et notamment les entreprises, les structures, les partis politiques, les associations autres que celles mentionnées ci-dessus etc.

Ces conditions tarifaires incluent les fluides (eau, électricité), les équipements mis à disposition, ainsi qu'un agent de sécurité pendant l'évènement. Ils excluent tout moyen humain supplémentaire, l'agencement, le rangement et le ménage de la salle qui sont à charge de l'association.

\*\*\*

En application de l'article L2241-1 du CGCT qui prévoit que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider le règlement intérieur de la salle Dan Ar Braz ;
- 2 – d'adopter les tarifs 2022 relatifs à cet équipement.

## Débats relatifs au rapport n°11

**M. Ghachem** : « Je remercie la présidente de la commission d'avoir tenu compte des remarques que nous avons fait en commission, notamment sur les tarifs et sur le fait d'avoir enlevé le mot « exclusivement » de la phrase. Cela permet à la municipalité de pouvoir proposer l'équipement à titre gracieux pour des événements jugés d'intérêt communal et d'importance, parce que même si les tarifs sont assez standards, 600 euros pour certaines associations c'est un budget. Je trouve donc intéressant que nous puissions le mettre à titre gracieux et ne pas s'enfermer sur des contraintes. »

**M. Fontaine** : « Merci madame la maire de me permettre de surmonter ma peur. Je voulais faire un petit rappel sur cet équipement qui colle aux besoins des associations alors que quand Ludovic Jolivet nous a demandé de nous en occuper avec Philippe Calvez, il n'y avait pas de lieu dans lequel les associations pouvaient se réunir. En effet à l'époque elles se réunissaient pour diverses manifestations au Chapeau rouge et lorsqu'il a été transformé en Palais des Congrès, il n'y avait plus de lieu dans lequel les associations puissent se réunir.

A l'époque j'étais dans l'opposition au conseil communautaire et nous avons exprimé notre peur de voir les associations orphelines d'une salle qui aurait pu leur permettre de se réunir. La volonté était donc de trouver une solution concrète pour les associations. Je me suis occupé de ce projet dans le cadre de la stratégie patrimoniale et Philippe Calvez, avec la méticulosité qu'on lui connaît, s'est occupé du versant associatif. Nous avons pour mission de construire rapidement un bâtiment qui malheureusement, comme beaucoup de chantiers, a été mis en pause à cause de l'épidémie de Covid. Vous l'avez ensuite prolongé et inauguré. Ce bâtiment est robuste, efficace, facile à utiliser et esthétique. Il est couplé au Pavillon situé en face. Globalement je dois dire que je suis rassuré et je pense que Philippe aussi sur le contenu de cette délibération, notamment de celle du règlement intérieur qui prolonge l'état d'esprit de ce que nous avons voulu faire : un bâtiment facile d'utilisation et accessible. C'est très bien. Nous pouvons nous féliciter de cette continuité républicaine.

J'avais juste une question au sujet d'une information que je ne vois pas dans le règlement intérieur, mais je pense que c'est quelque chose que vous allez lever très rapidement ou que je n'ai pas compris. Ce bâtiment nous l'avons également pensé pour les spectacles de fin d'année des écoles, qu'elles soient publiques ou privées. Alors je ne sais pas si elles ont forcément un statut associatif mais il ne faudrait pas que les écoles ne puissent pas bénéficier de cet équipement qui a été pensé pour ça pour un défaut de statut. Je pense que c'est quelque chose que nous pourrions éventuellement intégrer, si possible, dans la délibération. »

**Mme Dorval** : « Je pense que cela ne posera pas de problèmes pour les écoles. Si ce sont de grands événements organisés par les écoles je pense qu'il n'y a pas de soucis. »

**Mme Assih** : « Oui cela rentre dans la modification qui a été apportée sur les événements d'intérêt communal. On voit bien qu'il ne fallait pas avoir une formulation trop fermée, trop restrictive. Après je rappelle que nous allons être, je l'espère, le 11 mars - je reste toujours prudente sur la date de récupération de la salle Dan Ar Braz - mais normalement nous récupérerons l'équipement le 11 mars. Nous sommes sur une année de découvertes,

*d'expérimentations et nous pourrons réajuster les choses dans un an à l'issue du bilan qui a été présenté par notre collègue Françoise. Je pense que là j'ai vraiment répondu à tes craintes.*

*Vivement que nous puissions enfin l'utiliser pour les activités pour lesquelles elle a été prévue, pensée, ce qui sera un bon signe global sur l'évolution de l'année 2022. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 12**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Aide au financement des travaux - Théâtre Max Jacob**  
**Lancement d'une souscription publique**

**La ville de Quimper engage des travaux de réhabilitation du Théâtre Max Jacob. Ce lieu de culture n'est plus adapté au monde du spectacle d'aujourd'hui. L'édifice souffre par ailleurs de plusieurs altérations dues à l'usure du temps mais également à des aménagements qui ont détérioré la qualité de son architecture et de ses décors.**

\*\*\*

Inauguré en 1904, le Théâtre Max Jacob est un monument emblématique de Quimper, auquel les habitants sont particulièrement attachés, pour son histoire comme son activité. Son état nécessite des travaux de mise aux normes et de modernisation portant sur des aspects de sécurité à la fois du public et des techniciens, mais également de ces parties patrimoniales.

Le projet de réhabilitation a été lancé, basé sur ces deux éléments, faisant la part belle à l'esprit du lieu et demandant d'augmenter la jauge pour tendre vers 300 spectateurs et sera complété par une restauration des parties patrimoniales (escalier nord, façades, moulures, mosaïques,...), ce qui permettra de redonner toute sa superbe au bâtiment, et également de rendre visible depuis l'extérieur, le projet de réhabilitation du théâtre.

Au centre du Pôle Max Jacob, le Théâtre Max Jacob pourra alors briller par sa qualité architecturale, permettre un accueil et une acoustique irréprochables, de même, son adaptation et son accessibilité à tous les publics, offriront de fortes possibilités de programmation et de coordination de l'offre culturelle.

L'équipe de maîtrise d'œuvre Fabre-Speller a été retenue pour cette opération dont le coût de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) s'élève à près de 3 millions d'euros. Le théâtre étant inscrit au titre des monuments historiques, sa restauration peut faire l'objet de subventions de la part de l'Etat, du conseil régional et du conseil départemental. Afin de soulager le reste à charge de la commune, il est proposé de lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire.

La commune peut s'appuyer sur la Fondation du patrimoine qui organise des campagnes d'appel aux dons. Ce dispositif permet à toutes les personnes attachées à la valorisation du patrimoine d'apporter une contribution financière à un projet spécifique, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt.

La mise en place de cette souscription publique donne en outre à la collectivité la possibilité de candidater auprès de la Mission Bern afin que le projet de réhabilitation du théâtre soit soutenu par les gains du prochain Loto du patrimoine.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver le principe d'une souscription publique pour les travaux de restauration du Théâtre Max Jacob.

## Débats relatifs au rapport n°12

**M. Jolivet :** « Tout à l'heure j'ai eu l'occasion d'évoquer durant le budget le côté orthodoxe, mais ce n'était pas du tout une critique, ce n'était pas péjoratif. Vous avez dit que « ce n'est sûrement pas orthodoxe puisqu'il y a une augmentation de la masse salariale de trois et quelques millions. C'est le contraire, nous sortons des sentiers battus. C'est un choix politique très précis ». La question c'est : est-ce que c'est un luxe d'avoir augmenté la masse salariale ? Est-ce que c'était un choix délibéré de votre part ? Est-ce que c'est un luxe que nous pouvons nous payer ? Est-ce donc une volonté assumée ou bien un mécanisme du passage de 1 545 à 1 607 heures avec la mise en place du nouveau Régime Indemnitaire (RI) ? Parce que si vous avez fait cela de votre plein gré en augmentant grassement la masse salariale de trois millions et que maintenant il faut aller chercher les subventions, quémander à la Fondation du patrimoine pour le financement du Théâtre, on peut se poser des questions. C'était une petite boutade puisque nous savons très bien que l'augmentation de la masse salariale était assez mécanique, intéressante, mais que ce n'était pas un choix politique assumé clairement. Même si c'était une nécessité de le faire parce que nous avons un RI très bas. Mais en écoutant vos propos tout à l'heure, je sentais que c'était vraiment au-delà même de la revoiture du passage aux 35 heures effectives, c'était vraiment une question qui était essentielle. Mais il n'empêche qu'elle est un peu contredite dans ces conditions par la Fondation du patrimoine, si vous avez bien compris mon raisonnement. »

**Mme Assih :** « J'ai bien compris mais vous imaginez bien évidemment que c'est un choix. »

**M Jolivet :** « Oh mais je trouve que c'est très bien. »

**Mme Assih :** « Oui je sais mais ce n'était pas automatique. On l'a dit et redit, il y a une vraie volonté politique d'une revalorisation salariale. Je vous rappelle que les organisations syndicales parlent de rattrapage et il faudra continuer les efforts. Et cela n'a rien à voir. En parallèle, sur une stratégie budgétaire nous sommes amenés à déployer toutes les stratégies pour aller chercher les recettes partout où nous pouvons les trouver. Nous y serions allés même sans cette revalorisation salariale. »

**M. Le Roux :** « Nous sommes à la recherche des financements parce que c'est aussi de la bonne gestion. La Fondation du patrimoine est un donateur qui a une volonté particulière de rénover le patrimoine. Il nous aide à le faire et tant mieux.

Et je voulais surtout préciser au sujet du chiffre de trois millions d'augmentation que j'entends que nous ne sommes pas sur ces niveaux-là. L'augmentation de la masse salariale est de 1,5 million entre 2021 et 2022 pour la Ville. »

**M. Fontaine :** « Madame la maire, cela m'a surpris, vous dites que c'est très novateur d'augmenter la masse salariale de 6 %. Pas tant que ça car ce n'est pas un élément disruptif comme vous aimeriez probablement le prétendre. Je vous rappelle qu'avant 2014, dans les vingt dernières années, l'augmentation de la masse se faisait entre 3 et 4 % tous les ans. Il est vrai que nous avons essayé, pour stabiliser les comptes à cause des baisses de subventions, de maintenir cette masse salariale. Peut-être que nous l'avons fait de façon un peu trop serrée et

*que vous avez relâché, mais ce n'est pas quelque chose de novateur, cela a été fait bien avant vous. »*

**M Kalonn :** *« En ce qui concerne la demande de souscription publique, cela permet justement d'avoir des mécènes comme l'a souligné Jacques et permet d'inscrire des travaux qui étaient prévus dans la première participation. C'est le cas des balcons et de la remise en état des grandes fenêtres qui se trouvent à l'intérieur. Les passer dans cette notion de patrimoine nous permet aussi d'avoir des avantages au niveau des aides possibles de l'Etat. C'est un jeu de vases communicants. Cela nous permet aussi d'avoir un certain nombre de subventions. Nous avons déjà rencontré la Fondation du patrimoine pour savoir si c'était jouable et ils nous incitent à le faire pour ce projet afin que nous puissions récupérer un peu plus d'argent alors qu'ils n'ont aucun intérêt financier à le faire.*

*Si vous regardez maintenant au niveau du patrimoine, des travaux sont à faire sur la façade du Théâtre et le grand escalier car si vous le regardez de près vous allez voir qu'un jour nous allons louper des marches parce qu'elles vont crouler. De plus, toutes les corniches qui se trouvent au-dessus de la porte d'entrée tombent en dentelle.*

*A un moment, il nous a paru beaucoup plus judicieux de travailler par ce biais là pour prévenir plutôt que guérir. »*

**Mme Postic :** *« Juste une question pour que je comprenne bien le mécanisme : il y a la souscription publique via la Fondation du patrimoine et de manière complémentaire il y a la mission Stéphane Berne. S'agissant de la mission Stéphane Berne, est-ce que nous serons aussi amenés à voter une délibération pour intégrer ce dispositif ? »*

**M. Kalonn :** *« Déjà l'inscription à la Fondation du patrimoine sous-entend qu'il y a une souscription publique qui permet aussi des dégrèvements de 66 %, par rapport aux dons de 75 % ou pour les entreprises par rapport au budget qu'ils vont allouer à ce projet. La Fondation du patrimoine va nous inscrire au loto du patrimoine. Cela fait partie du package. Il faut d'abord passer par une souscription publique pour pouvoir être inscrit à la Fondation du patrimoine qui nous présente aussi à la mission Berne. Est-ce que j'ai répondu à votre question ? »*

**Mme Postic :** *« Ce qui veut dire que le projet de la rénovation du Théâtre Max Jacob ne sera pas forcément inscrit au loto du patrimoine puisqu'il y aura sans doute une sélection ? »*

**M. Kalonn :** *« Cela dépend aussi du vote de ce soir. Si nous votons la souscription publique, on enclenche tout ce processus-là. »*

**M. Ghachem :** *« J'adhère assez volontiers vu que j'avais suivi la même mission pour les Glénan où ça avait eu un formidable succès. Nous nous étions inscrit à la première édition de ce loto du patrimoine où il y avait eu une souscription des citoyens très forte et des subventions du loto conséquentes qui avaient permis de faire un très beau projet. Donc c'est une belle initiative, je trouve que c'est bien. C'est vrai, ce n'est pas automatique, il y a une sélection nationale d'un projet par région mais cela nous permet de concourir pour l'obtention de ce titre-là.*

*J'avais une autre question concernant le projet. Je sais qu'il y a un débat depuis très longtemps sur le projet de rénovation du Théâtre Max Jacob. Est-ce que dans les premières études que vous faites sur la rénovation les balcons sont conservés ? »*

**M. Kalonn :** *« Oui bien sûr, le balcon est conservé. Dans le projet que nous vous avons proposé et présenté il était question d'une salle de globalement 300 places. Plus précisément 299 places pour des raisons de sécurité. Soit globalement 250 places au parterre et 50 sur le balcon. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 13**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022 (accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de coopération éducative et culturelle - Conservatoire de musiques et musée départemental breton**

—————

**Dans le cadre de l'exposition du Musée Départemental Breton consacrée au Barzaz Breiz en 2022, un partenariat avec le Conservatoire de Musiques et d'Art Dramatique de Quimper a été élaboré dont il convient de définir les dispositions dans le cadre d'une convention de coopération éducative, artistique et culturelle.**

\*\*\*

La ville de Quimper et le Conseil départemental du Finistère mettent en œuvre depuis de nombreuses années une politique destinée à favoriser l'accès à la culture, notamment dans le cadre d'un partenariat entre le Conservatoire de Musiques et d'Art Dramatique et le Musée Départemental Breton.

Depuis 2018, le Conseil départemental du Finistère a fait l'acquisition de la bibliothèque de la famille Hersart De La Villemarqué, incluant les carnets de collecte du Barzaz Breiz.

Les Archives départementales du Finistère ont sollicité le Conservatoire de Quimper pour accompagner et (re)mettre en musique l'exposition « Barzaz Breiz, le chant de la Bretagne » qui se tiendra du 28 janvier au 31 décembre 2022 au Musée départemental breton.

Le déroulé du projet inclut :

- une séance d'écoute et de visionnage autour des chansons du Barzaz Breiz suivie d'une visite de l'exposition, le jeudi 24 février 2022 à 18h30 ;
- des balades contées et musicales de l'exposition qui s'adresseront aux publics scolaires (12 séances) et aux familles du 15 au 20 mars 2022 ;
- la participation des élèves du conservatoire à la nuit des musées le samedi 21 mai.

Il est proposé un partenariat, le Musée départemental Breton versant à la ville de Quimper une participation financière détaillée dans l'avenant financier à savoir 4 080,30 euros sur un budget global de 8 160,60euros.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention de partenariat pour l'année 2022.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022  
Rapporteur :  
Madame Laurence VIGNON**

**N° 14**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations culturelles - année 2022**

**Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 3 093 637 €.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1- à verser au titre de l'année 2022, sur la ligne comptable n° 6574.810.33, les subventions détaillées par bénéficiaire dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de **3 093 637 €**.

<b>Associations</b>	<b>Objet de la subvention</b>	<b>Propositions</b>
<b>ARTS VISUELS</b>		
Amis du musée des Beaux-Arts	Fonctionnement	500 €
Galerie Artem	Fonctionnement	3 870 €
CACTUS	Fonctionnement	3 000 €
	FIC	7 000 €
Artothèque scolaire « à l'école du regard »	Fonctionnement	1 500 €
Gros Plan	Fonctionnement	258 300 €
AZ Krouiñ	fonctionnement	3 000 €
<b>CULTURE BRETONNE</b>		
Bagad Ergué Armel	Fonctionnement	2 000 €
Bagad Penhars	Fonctionnement	2 686 €
Bagad ar Meilhoù glaz	Fonctionnement	3 313 €
Bagad Ar Re Goz	Fonctionnement	1 344 €
Eostiged Ar Stangala	Fonctionnement	3 313 €
Mederien Penhars	Fonctionnement	2 151 €
Danserien Kemper	Fonctionnement	3 313 €

Korriganed ar Meilhoù glas	Fonctionnement	2 151 €
Amicale des bagadoù et cercles	Fonctionnement	5 900 €
Festival de Cornouaille	Fonctionnement	152 000 €
	Création diffusion artistes émergents	14 000 €
	Organisation spectacle Kenleuren	15 000 €
	Préparation 100 <sup>ème</sup> anniversaire	30 000 €
Ti Ar Vro	Fonctionnement	90 016 €
<b>CULTURE SCIENTIFIQUE</b>		
Loar Gann	Fonctionnement	800 €
<b>LECTURE</b>		
UJAP Quimper (Salon de la BD)	Fonctionnement	3 000 €
La Liberté de l'esprit	Fonctionnement	1 370 €
Ker Hars	Fonctionnement	455 €
<b>METIERS D'ART</b>		
Quimper Céramique	Fonctionnement	2 000 €
Les Amis du musée de la Faïence	Fonctionnement	1 400 €
<b>MUSIQUE</b>		
Kanerien Penn ar Bed	Fonctionnement	640 €
Groupe vocal Jef Le Penven	Fonctionnement	640 €
Chœur Penn ar Bed	Fonctionnement	640 €
Les chemins de la voix	Fonctionnement	640 €
OSCAC (Office Sud Cornouaillais d'Animation Culturelle)	Fonctionnement	60 500 €
César Franck	Fonctionnement	4 650 €
Aprèm jazz	Fonctionnement	16 805 €
Les Polarité[s]	Fonctionnement	253 200 €
Ça swingue chez Gradlon	Fonctionnement	1 940 €
<b>PATRIMOINE</b>		
Société Archéologique du Finistère	Fonctionnement	690 €
Le Lougre de l'Odet	Mâtage et démâtage	3 000 €
Association Port de Quimper	Fonctionnement	429 €
SPREV	Fonctionnement	2 000 €
Comité d'animation de Ty Mamm Doué	Fonctionnement	1 900 €
<b>SPECTACLE VIVANT</b>		
Très Tôt Théâtre	Fonctionnement	237 897 €
Théâtre de Cornouaille	Complément prix de place	1 387 991 €
	Centre de création musicale	8 393 €
	Loyer Scène Nationale	401 900 €
	Festival Circonova	15 000 €
Balles à fond	Fonctionnement	34 000 €
Hip Hop New School	Fonctionnement	46 490 €
Cie l'oiseau sur le toit	Fonctionnement	455 €
Je savoir dire	Fonctionnement	455 €

2 - à signer les conventions et les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la Ville et les associations suivantes :

- Gros Plan ;
- Festival de Cornouaille ;
- Ti Ar Vro ;
- OSCAC ;
- Les Polarité[s] ;
- Hip Hop New School ;
- Balles à fond ;
- Théâtre de Cornouaille ;
- Très Tôt Théâtre.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022  
Rapporteur :  
Madame Laurence VIGNON**

**N° 15**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022 (accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Office Public de la Langue Bretonne : Subvention  
Ofis Publik ar Brezhoneg : Yalc'had 2022**

**Depuis de nombreuses années, l'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB) accompagne la ville de Quimper dans sa prise en compte croissante du bilinguisme et dans la mise en œuvre de la charte « Ya d'ar Brezhoneg ».**

**Abaoe meur a vloaz e vez skoazellet kêr Gemper gant Ofis Publik ar Brezhoneg (OPAB) evit kreñvaat plas ar brezhoneg er vuhez foran ha kas da benn ar garta “Ya d'ar Brezhoneg”.**

\*\*\*

Depuis de nombreuses années, l'Office Public de la Langue Bretonne accompagne la ville de Quimper dans sa prise en compte du bilinguisme et dans la réalisation des actions qu'il lui reste à mener afin d'atteindre le niveau 3 de la charte « Ya d'Ar Brezhoneg », puis de tendre vers le niveau 4.

Il apporte, à cet effet, un soutien indispensable aux services de la ville et d'autant plus conséquent que la présence de la langue bretonne ne cesse de se renforcer dans de nombreux domaines : traductions diverses, signalétiques des équipements municipaux, plaques de rue, communication, développement de l'offre d'enseignement bilingue, etc.

Ainsi, il a contribué, cette année, à l'ouverture d'une troisième filière bilingue à l'école Edmond Michelet, où une nouvelle classe a accueilli une dizaine d'élèves en septembre et a été dotée d'un poste d'ATSEM bilingue.

L'Office apporte également une aide de plus en plus importante aux services de la ville, en matière de traduction, comme sur les aspects techniques qui regardent la mise en place d'une signalétique bilingue. Son expertise, garantie en ce domaine, assure à la ville l'application d'un bilinguisme de qualité sur l'ensemble de ses supports de communication ainsi qu'une homogénéité des termes utilisés au niveau régional. Il est, de fait, très sollicité

par le service communication, mais également par les services voiries et bâtiments ; sollicitations qui témoignent de l'engagement de la municipalité en faveur de la diffusion et de la promotion de la langue bretonne.

La volonté municipale étant de poursuivre sur cette voie et de développer la place de la langue bretonne dans la vie publique des Quimpéroises et des Quimpérois, il est nécessaire de recourir aux services de l'Office Public de la Langue Bretonne, notamment pour assurer la traduction des nombreux supports de communication et de signalisation produits par la ville.

\*\*\*

Après avoir délibéré (49 suffrages exprimés, dont 47 voix pour et 2 voix contre), le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Office Public de la Langue Bretonne pour l'année 2022.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022  
Rapporteur :  
Madame Laurence VIGNON**

**N° 16**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions sportives**

**Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 292 025 €.**

\*\*\*

**I/ Subventions de fonctionnement aux associations sportives :**

**Compte 414-6574-711**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, il est proposé de répartir comme suit l'enveloppe de 292 025 € :

- Une aide totale de 284 025 € pour le soutien annuel au fonctionnement des associations sportives, suite au dépouillement des dossiers déposés en septembre 2021 et dont le détail figure dans le tableau 1 ci-joint.

<b>1 Associations Sportives</b>	<b>Montants proposés 2022</b>
<b>414-6574-711 Subventions de fonctionnement</b>	
Aïkido 29 Santé	1 499 €
Aïkido Quimper	482 €
Amicale Sportive Ergué Armel Basketball	12 688 €
ASEB	795 €
Association UCPA Sport Loisirs du Finistère	6 915 €
Amicale Laïque de Quimper - Général	5 456 €

Association Dojo Sanshiro	6 620 €
Association sportive du golf de Lanniron	2 760 €
Club de Canoë Kayak de Quimper Cornouaille	6 784 €
Cercle d'Escrime Japonaise de Cornouaille	1 087 €
Compagnie des Archers de l'Odet	1 536 €
Cyclos Randonneurs Quimper Cornouaille	1 509 €
Dojo de Cornouaille	10 903 €
Diskemper	437 €
Echiquier Quimpérois	2 674 €
Ergue Quimper Handball	6 933 €
Escrime Quimper Cornouaille	2 889 €
Football Club Quimper Penhars	4 268 €
Les Grimpeurs de l'Odet Quimper Escalade	10 625 €
Groupe D'Activités Sous-Marine de Quimper	4 864 €
Gymnastique Volontaire de Quimper	1 896 €
Handisports de Cornouaille	4 948 €
Karaté Club Quimper	3 314 €
Kelted	3 672 €
Kemper VTT	2 988 €
Kemper Canne de Combat Bâton et Savate	1 459 €
Kemper Roller derby	336 €
Kerné Football Gaélique	367 €
Les Marcheurs de Cornouaille	266 €
La Quimpéroise	14 003 €
Pétanque Odet Club Quimpérois	493 €
Pool Ar Bed	869 €
Palmes en Cornouaille	3 608 €
Quimper Athlétisme	19 252 €
Quimper Cyclo Club	749 €
Quimper Ergué Armel Football Club	9 930 €
Quimper Kerfeunteun Football Club	20 631 €
Quimper Orientation Coatarmor	6 051 €
Quimper Cornouaille Tennis de Table	6 257 €
Quimper Footing Loisirs	672 €

Quimper GR en Finistère	6 175 €
Quimper Triathlon	2 377 €
Quimper Volley 29	10 675 €
Rugby Club Quimpérois	13 368 €
Sport Pour Tous	5 377 €
Squash Quimper Cornouaille	1 603 €
Sammy Skate Club	1 542 €
Sharks 29	1 107 €
Shoto Karaté JKA Quimper	720 €
Tennis Club Quimper	11 098 €
UJAP Badminton	3 734 €
UJAP Basketball	20 431 €
Union Quimper Natation	6 770 €
Vélo Sport Quimpérois	5 563 €
total	<b>284 025 €</b>

- 8 000 € à l'Office du Mouvement Sportif de Quimper pour soutenir l'association dans son fonctionnement et ses actions.

\*\*\*

Madame Marie-Pierre JEAN-JACQUES et monsieur Georges-Philippe FONTAINE étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (47 voix pour), d'autoriser madame la maire à :

- 1 - accorder les subventions énumérées ci-dessus ;
- 2 - signer la convention et les avenants suivants à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022  
Rapporteur :  
Madame Laurence VIGNON**

**N° 17**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions sportives de haut niveau collectif**

**Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place un dispositif de soutien financier aux associations sportives de haut niveau. L'enveloppe globale allouée s'élève à 322 800 €.**

\*\*\*

**I/ Subventions pour projet de sport collectif de haut niveau et de niveau national :**

**- Compte 414-6574-711**

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place un dispositif de soutien aux projets de sport collectif de niveau national.

Au vu des bilans réalisés à l'issue de la première période de la saison 2021/2022, il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes pour la deuxième partie de la saison susvisée (la première partie de la saison ayant déjà fait l'objet des délibérations de juin 2021) afin de soutenir les associations dans la réalisation de leurs projets.

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, il est proposé de répartir comme suit l'enveloppe de 322 800 € :

- SASP UJAP Quimper 29 (Basket Pro B masculine)	168 800 €
<i>Solde de la saison 2021/2022 (total de 422 000 €)</i>	
<i>- versement n°1 : 253 200 € (versé au conseil municipal du 24 juin 2021)</i>	
<i>- versement n°2 : 168 800 €</i>	
- Quimper Volley 29 Elite (Division Elite Féminine)	136 000 €
<i>Solde de la saison 2021/2022 (total : 340 000 €)</i>	
<i>- versement n°1 : 204 000 € (versé au conseil municipal du 24 juin 2021)</i>	
<i>- versement n°2 : 136 000 €</i>	

- Quimper Cornouaille Tennis de Table (Pro Féminine) 18 000 €  
*Solde de la saison 2021/2022 (total : 45 000 €)*  
- versement n°1 : 27 000 € (*versé au conseil municipal du 24 juin 2021*)  
- versement n°2 : 18 000 €

\*\*\*

Madame Marie-Pierre JEAN-JACQUES étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (48 voix pour) :

- 1 – d'accorder les subventions énumérées ci-dessus ;
- 2 – d'autoriser madame la maire à signer les avenants à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022  
Rapporteur :  
Madame Laurence VIGNON**

**N° 18**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention ville de Quimper Caf Prestation de service Contrat local d'accompagnement  
scolaire**

**La CAF sollicite la ville de Quimper pour la signature du renouvellement de la convention concernant la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement Scolaire – CLAS QUIMPER VILLE » pour les années scolaire 2021 à 2025.**

\*\*\*

La CAF du Finistère verse une aide financière appelée « prestation de service » à la ville de Quimper dans le cadre du dispositif d'aide à la scolarité en direction des enfants scolarisés dans les écoles des réseaux d'éducation prioritaire de Quimper. Ce dispositif s'inscrit dans les objectifs et les principes d'actions définis par la Charte Nationale de l'Accompagnement à la Scolarité.

A ce titre, une convention entre la ville et la CAF définit les modalités d'éligibilité et de versement de ces aides au titre des écoles concernées. La ville s'engage à mettre en œuvre ces actions dans le cadre des principes du contrat local d'accompagnement à la scolarité (en dehors du temps scolaire, centrées sur l'enfant, en accompagnement et en aide aux parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants).

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention avec la CAF du Finistère conclue jusqu'au 30 juin 2025.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022  
Rapporteur :  
Madame Laurence VIGNON**

**N° 19**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Association T'es Cap : versement d'une subvention**

**L'association T'es Cap intervient dans le champ du soutien scolaire depuis 2007 et développe des actions en faveur des enfants et jeunes du CP à la Terminale.**

**Durant l'été 2021, l'association a mené des stages de remise à niveau en direction des collégiens.**

**La ville de Quimper, dans le cadre du travail partenarial entamé, souhaite le versement d'une subvention de 7 500 euros.**

\*\*\*

L'association T'es Cap a pour objectif d'aider tout enfant ou jeune qui en a besoin, et ce, dans le domaine de l'accompagnement aux devoirs.

L'association dépêche ainsi des bénévoles au domicile des familles qui en ont exprimé le besoin.

Par ailleurs, dans un contexte de crise sanitaire, la ville de Quimper a continué de porter une attention forte aux conditions d'organisation de la rentrée scolaire de septembre 2021 : des stages de remise à niveau, à destination des collégiens, ont été organisés durant une semaine. Ce sont ainsi 17 collégiens qui ont suivi des cours de français et de mathématiques. Il est envisagé de reconduire cette opération à l'été 2022.

\*\*\*

Monsieur Yves FORMENTIN-MORY étant sorti de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (48 voix pour) d'attribuer une subvention de 7 500 euros à l'association T'es Cap (imputation budgétaire 213.6574.720).

## Débats relatifs au rapport n°19

**Mme Le Cam :** « Je ne voudrais pas qu'il y ait de méprise sur mon intervention, je ne remets pas en cause l'intérêt de cette association mais j'aurais voulu savoir si d'autres élèves allaient être pris en charge, puisque là il n'y a que 17 collégiens, dont d'autres niveaux comme des lycéens ou peut-être des primaires. J'aurais également voulu savoir quelles étaient les compétences des intervenants : est-ce des bénévoles ? Comment sont-ils choisis ? Un bilan est-il fait à la fin pour savoir si leur action est positive ? En dehors du fait que c'est agréable, on prend en charge les enfants. Y a-t-il un bilan au niveau scolaire ? Voit-on vraiment l'efficacité de leur intervention ? »

**Mme Vignon :** « J'aurais voulu que vous posiez cette question-là au moment de l'étude du dossier à la commission où vous étiez mercredi. Cela m'aurait permis de pouvoir vous donner des éléments un peu plus circonstanciés.

L'association T'es Cap accompagne effectivement des enfants du CP jusqu'à la terminale. Je n'ai pas le rapport d'activité, mais si vous me l'aviez demandé en commission je vous l'aurais fourni sans problème avec les bilans puisque j'ai rencontré la présidente de l'association très peu de temps après l'action qui a été mise en place, notamment après ce que nous avons fait autour des halles Saint François. Aujourd'hui l'accompagnement se fait sur l'ensemble du Finistère avec des bénévoles qui sont, pour la plupart, des anciens enseignants de l'éducation nationale et qui accompagnent d'une façon extrêmement proche les enfants, souvent dans leurs familles puisqu'ils peuvent se déplacer à domicile. Ils travaillent avec des outils pédagogiques qu'ils ont de par leur formation et leurs enseignements. Effectivement il y a un suivi extrêmement rigoureux des bénévoles. Nous en avons beaucoup parlé avec la présidente, notamment pour pouvoir s'adapter au nouveau programme et de faire en sorte que les enfants puissent être accompagnés au plus près de ce qu'est leur réalité scolaire aujourd'hui. Il n'y a pas de soucis, si vous souhaitez je vous fais parvenir sans problème le rapport d'activité de cette association mais je vous le redis, j'aurais trouvé élégant que nous puissions en parler en commission pour pouvoir vous donner les éléments à ce moment-là. »

**Mme Le Cam :** « Je vous remercie, je veux bien le rapport d'activité. Cette commission a été extrêmement rapide : 40 minutes. Vous-même avez posé des questions. Les miennes sont venues un peu après, je l'avoue. Mais sur les collégiens, en réunion vous avez posé la question à Nabila Prigent sur le fait qu'il n'y avait que 17 collégiens donc cela vous a aussi interpellé. »

**Mme Vignon :** « Je n'ai pas posé la question sur le nombre de collégiens. La rapidité de la commission était aussi dû au fait qu'il n'y avait pas de questions sur les dossiers qui sont passés. Je ne suis pas responsable du temps que l'on va passer sur l'étude des dossiers. Ma question était de savoir si on était sur une prolongation. C'est un autre conseiller qui a posé la question de l'association T'es Cap. Effectivement aujourd'hui 17 jeunes sont accompagnés. Sur le rapport d'activité vous aurez la totalité des chiffres que vous souhaitez avoir et les informations que vous voulez sans aucun problème. »

**Mme Rainero :** « Ce n'était pas pour répondre à la question mais pour signaler que l'association T'es Cap a été co-lauréate des trophées du bénévolat avec Habitat et Humanisme, ce qui je pense est un gage de sérieux. Et je voulais insister sur le fait que la France est

*malheureusement l'un des pays où les inégalités sociales impactent le plus les parcours scolaires, que toutes les enquêtes montrent que cela s'est aggravé avec la Covid et que par conséquent l'action d'une telle association est extrêmement utile. De même que le vote du rapport précédent qui concernait l'aide aux devoirs, ce sont des actions d'utilité publique totalement indispensables dans la période actuelle. »*

**Mme Levry-Gerard :** *« On ne remet absolument pas en cause l'activité de cette association que je connais d'ailleurs personnellement pour avoir travaillé avec eux dans d'autres contextes et dans d'autres vies d'associations caritatives qui accompagnaient aussi des jeunes. Par contre dans le cas présent de la municipalité, nous pouvons avoir des demandes d'informations sur les critères de sélection des collégiens, le budget global et ce à quoi il va servir et sur quelles seront les évaluations. Je pense que ce sont des questions que nous avons aussi le droit de poser. »*

**Mme Vignon :** *« Il n'y a aucun problème, je répète juste ce que j'ai dit à madame Le Cam : les commissions sont aussi faites pour cela et en dehors des commissions nous pouvons nous envoyer des messages pour demander des documents complémentaires. Il y a une transparence totale sur le sujet. La communication c'est aussi cela.*

*Je connais la stratégie, cela fait trois mandats que je siége, je sais bien comment on fait : lors des commissions on attend et on ne pose pas de questions et on sait très bien qu'elles seront posées lors du conseil. On peut oublier, mais à ce moment-là on est assez à même de pouvoir saisir un moment. Les commissions ne sont pas des chambres d'enregistrements, ce sont aussi des lieux de débats. Mais il n'y a pas de soucis sur ce sujet-là. »*

**M. Fontaine :** *« Je rappelle quand même que tu faisais exactement la même chose quand tu étais dans l'opposition, que tu réservais tes questions pour le conseil municipal et que tu faisais exprès de nous le dire en commission, donc ce n'est pas nouveau. »*

**Mme Vignon :** *« Nous n'allons pas « régler nos affaires de famille en famille », ce n'est pas la question. J'étais à la commission des finances, donc ce n'était pas mon sujet de prédilection parce que je ne comprenais pas. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, on fait de la politique aussi. Je ramène à la commission et notamment à son président monsieur Guénégan que je salue, qui a mené cette commission avec beaucoup de plaisir. C'était un endroit où je venais régulièrement et avec plaisir parce que nous avons les réponses lorsque nous étions sur des questions techniques et il n'y a jamais eu d'obstructions d'un côté ou d'un autre. Après que nous ayons gardé quelques cartouches pour les conseils c'est de bonne guerre. Mais je n'ai pas l'impression qu'aujourd'hui nous avons été dans une logique d'obstruction ou de silence absolu pendant les six ans où nous étions avec vous. C'est une commission qui a très bien fonctionné et qui fonctionnait intelligemment, je le dis vraiment sincèrement. »*

**Mme Assih :** *« Je n'ai pas l'impression qu'il y avait une cartouche là, c'était plus un complément d'informations. »*

**M. Calvez :** *« Ce qui me fait rebondir et qui me fait un petit peu sourire intérieurement - et c'est la réflexion de Laurence Vignon qui m'a fait penser à cela - c'est que pour pouvoir intervenir en commissions, encore faut-il qu'elles existent. Je l'ai signalé l'autre jour lors de notre*

*rencontre avec madame la maire. J'ai déploré que deux fois de suite, la commission des solidarités ne se soit pas réunie. Alors je connais l'explication, il n'y a pas de demandes de subventions en phase d'être traitées et qui doivent arriver jusqu'en conseil municipal, cela est clair. Il n'empêche que, et cela est arrivé dans le précédent mandat, on tenait à ce que nos commissions se réunissent quand même, en particulier celles des solidarités parce que cela aurait été un lieu d'échanges. On échange au sein du CCAS où en général je suis présent et je n'hésite jamais à intervenir et à poser des questions qui fâchent ou non. Certains collègues peuvent en témoigner en particulier le vice-président du CCAS. Mais je souhaiterais, comme évoqué avec madame la maire, que même sans sujets les commissions soient maintenues. Là c'était la commission des solidarités en l'occurrence. Par exemple au dernier mandat, lors d'une commission des affaires culturelles, sportives, de l'enfance et des affaires scolaires, il n'y avait pas de subventions mais nous avons apprécié cette commission. Nous avons pu échanger de façon apaisée parce que nous n'étions pas pris par le temps. Nous avons un projet d'Hôtel des solidarités et la Nuit de la maraude s'est passée quinze jours avant, cela aurait donc été intéressant. Je trouve déplorable qu'elle soit annulée deux fois de suite. Cela me frustre en tant qu'individu, pas forcément en étant dans l'opposition. Je sais que vous, membres de la majorité, vous voyez plus souvent entre vous comparé à nous de l'opposition, mais en tout cas je trouve que cela manque un peu au débat démocratique. »*

**Mme Assih** : *« Votre interpellation a été entendue et est tout à fait légitime. J'en ai parlé au président de la commission qui, au contraire, se fera un plaisir de reprendre la tenue des commissions même s'il n'y a pas de délibérations. Et ce sera l'occasion de présenter les projets en cours sur les domaines de solidarité dans les délégations qui composent la commission. C'est une remarque et un souhait qui est entendu.*

*Pour terminer, je reviens à l'association T'es Cap concernant le choix éventuel des adolescents, je rappelle que c'est une action qui se situe dans un plan plus global, le plan 100 % ados qui consiste à prendre soin des adolescents sur Quimper. Je ne dis pas que nous ne le faisons pas avant, mais ce plan a été initié après le premier confinement où il s'avérait que les élèves les plus éloignés de la scolarité étaient les adolescents puisque c'est au niveau du collège que les élèves avaient repris le plus tardivement suite au confinement. Nous avons initié cela lors du premier été où nous avons été installés dans nos fonctions. Cela a bien fonctionné et il y a eu une évaluation. Je ne l'ai pas là, bien sûr, mais l'évaluation a été positive donc nous avons réinitié cette possibilité d'offre d'accompagnement. Il s'agit d'une préparation à la rentrée afin de reprendre des habitudes : comment mémoriser ? Comment se concentrer ? On est vraiment sur du notionnel français-mathématiques mais aussi sur du « comment apprendre ».*

*Il n'y a pas de choix de jeunes, c'est ouvert à tous les quimpérois scolarisés de la 6<sup>ème</sup> jusqu'à la 3<sup>ème</sup> qui souhaitent être inscrits. Il ne s'agit pas non plus d'un projet qui stigmatise une catégorie sociale plus qu'une autre puisqu'il est ouvert à tous, quelle que soit l'origine des élèves. Cela ne vient pas spontanément des élèves, plutôt des parents, mais après ils sont contents. En tous cas les parents peuvent se dire « se serait bien de préparer un peu mon enfant ou mon adolescent à la reprise ».*

*Donc ce faible nombre d'inscrits est déjà intéressant car cela demande de l'organisation, c'est en petit groupe que l'accompagnement se fait. Mais peut-être qu'il indique une meilleure information à transmettre concernant ce dispositif parce que l'on a souvent l'habitude de voir des dispositifs proposés sur le secteur relevant de la politique de la ville. Or là il est destiné à tous les quartiers et pour toutes les catégories sociales. Sur une hypothèse d'ouverture à*

*d'autres âges, je pense que c'est effectivement à réfléchir, il n'est pas interdit d'éventuellement faire évoluer le dispositif. Nous allons vous transmettre le rapport d'activité concernant cette action. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 20**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022 (accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Etablissements d'enseignement privé : avance sur participation**

**La ville de Quimper prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées quimpéroises par le versement d'un forfait par élève. Cette participation est versée en 9 fois (sauf pour Diwan). Un acompte est versé aux huit écoles privées catholiques. Le montant total versé en mars 2022 s'élèvera à 140 841 €.**

\*\*\*

L'article L442-5 du Code de l'éducation dispose que les dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'association sont prises en charge par les collectivités territoriales. Cette participation, représentant l'aide de la ville aux frais de fonctionnement des écoles privées quimpéroises sous convention, est versée en 9 fois sur l'année civile (sauf pour Diwan, 2 versements par an en juin et décembre).

Il convient dès à présent, avant de connaître définitivement le montant de l'aide qui leur sera attribué pour 2022 (lors du vote du budget primitif), de décider le versement d'un acompte en mars 2022 (imputation budgétaire 213.6574.720).

Cet acompte sera égal au 1/9<sup>ème</sup> de la subvention 2021 soit au total 140 416 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser la somme de 140 416 € pour l'avance de participation aux huit écoles privées du premier degré concernées :

- OGEC Ecole Notre Dame de la miséricorde : 14 740 €;
- OGEC Ecole Saint Corentin : 19 857 € ;
- OGEC Saint Jean- Baptiste Kerivoal : 15 220 € ;
- Ecole Saint Joseph : 15 706 € ;
- OGEC Ecole Saint Julien : 16 755 € ;

- OGEC Saint Charles Saint Raphaël : 34 556 € ;
- Ecole Sainte Bernadette : 10 914 € ;
- Ecole Sainte Thérèse : 12 668 €.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 21**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022 (accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Taux de fiscalité 2022**

—————

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de maintenir, pour 2022, les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties au niveau de l'année précédente.

Depuis 2021 et la réforme de la fiscalité locale, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été intégrée au taux communal.

- Taxe d'habitation	20,01 %
- Foncier bâti VQ	37,20 %
- Foncier non-bâti	64,88 %

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022  
Rapporteur :  
Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 22**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022 (accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Tarifs municipaux 2022 - modification n°1**

**Par délibération n°49 du 09 décembre 2021, le conseil municipal s'est prononcé sur les tarifs municipaux d'accès aux services publics ou d'occupation du domaine public**

\*\*\*

Vu la délibération n° 49 votée le 09 décembre 2021 approuvant les tarifs municipaux 2022 et suite à une erreur matérielle figurant dans cette délibération, il convient de compléter les tarifs municipaux 2022 ainsi qu'il suit :

**Mise en place de signalisation en cas de déviation et rue barrée**

**Forfait selon la durée**

1 – Par mois supplémentaire 138.32 HT - Forfait

**Emplacement stationnement payant ou rue piétonne utilisé par les entreprises**

2 – Occupation inférieure ou égale à 3 jours 3.93€TTC/jour/véhicule

2 – Occupation supérieure à 3 jours 5.57€ TTC/jourvéhicule

**Emplacement stationnement payant ou rue piétonne utilisé par les entreprises**

2- Par mois et par véhicule 36.24€ TTC/mois/véhicule

Les autres tarifs restent inchangés

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de valider les tarifs applicables au 01/02/2022, tels que présentés ci-dessus.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 23**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022 (accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Projet de prise de participation de la SEMBREIZH au capital de la SAS COBIOGAZ en vue de sa dissolution amiable**

**La SEML SEMBREIZH dont la commune de Quimper est actionnaire, demande l'approbation du conseil municipal pour participer à hauteur de 126 750 euros à l'augmentation de capital de la SAS COBIOGAZ en vue de sa dissolution amiable. Cette décision intervient dans un contexte de tarif réglementé du biométhane rendant le modèle économique de la SAS COBIOGAZ non viable.**

**\*\*\***

La commune de Quimper est actionnaire et administrateur de la SEML « SEMBREIZH », société d'aménagement-construction de la Région Bretagne et des Collectivités du territoire régional.

La SEMBREIZH est actionnaire de la société par action simplifiée COBIOGAZ constituée en 2015 pour porter l'étude et la conception d'un compresseur de Biogaz.

Pour différentes raisons contextuelles tenant notamment au tarif règlementé du biométhane (et non de biogaz), à la crise sanitaire de la Covid19, au nombre insuffisant d'exploitations agricoles intéressées au projet, ce projet ne pourra pas aboutir et la collectivité des associés de COBIOGAZ a projeté la dissolution amiable de la société.

Pour procéder à la dissolution amiable de la société COBIOGAZ, il est nécessaire de procéder préalablement à sa recapitalisation en vue d'incorporer les avances en comptes courant des associés.

Le projet d'augmentation de capital serait d'un montant de 487 500 euros pour porter le capital de 100 000 euros à 587 500 euros par émission de 48 750 actions nouvelles émises à leur valeur nominale, à libérer par compensation avec les créances des comptes courants d'associés. Tous les actionnaires de COBIOGAZ participeraient à la recapitalisation de la société à hauteur de leur participation en capital.

La participation de SEMBREIZH à cette augmentation de capital social serait d'un montant de 126 750 euros portant le montant total de sa participation au capital social de la société COBIOGAZ à 152 750 euros.

Projection de l'évolution du capital social de la SAS COBIOGAZ après augmentation de capital social

	<b>Participation Constitution €</b>	<b>Participation Augmentation Capital €</b>	<b>Participation Total €</b>
CDC	22 000	107 250	129 250
DIRECT ENERGIE	26 000	126 750	152 750
SEMBREIZH	26 000	126 750	152 750
TRISKALIA	26 000	126 750	152 750
<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>	<b>487 500</b>	<b>587 500</b>

Dans ce contexte, le conseil d'administration de SEMBREIZH, par délibération en date du 25 octobre 2021, a approuvé le projet de participation de SEMBREIZH à l'augmentation de capital de la SAS COBIOGAZ et soumis sa mise en œuvre à l'approbation des collectivités actionnaires de SEMBREIZH disposant d'un siège d'administrateur conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales.

\*\*\*

Vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver le projet de prise de participation de la société d'économie mixte locale « SEMBREIZH » à l'augmentation de capital social de la société par actions simplifiée « COBIOGAZ » pour un montant de cent vingt-six mille sept cent cinquante euros (126 750 €) par souscription de 12 675 actions de 10 euros de valeur nominale à libérer par compensation de sa créance en compte courant d'associé, ce qui portera la participation totale de SEMBREIZH au capital de COBIOGAZ à cent cinquante-deux mille sept cent cinquante euros (152 750 €).

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 24**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature de marchés publics après consultations**

—————

**Il s'agit d'autoriser la signature d'un marché public.**

\*\*\*

Lors de sa séance du 17 janvier 2022, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

**- *Fourniture et livraison de produits d'entretien et d'hygiène***

Le marché a pour objet la fourniture et la livraison de produits d'entretien et d'hygiène.

La consultation s'est déroulée dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 et suivants du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Ville de Quimper ;
- Quimper Bretagne Occidentale ;
- Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Quimper ;
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) de Quimper Bretagne Occidentale ;
- Ville d'Ergué-Gabéric ;
- Ville de Pluguffan ;
- Ville de Landrévarzec ;
- Ville d'Edern.

Le coordonnateur du groupement est la ville de Quimper, mandatée pour établir le cahier des charges, organiser la consultation, signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels qui seront établis, signés et notifiés par le coordonnateur.

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum annuel. Il est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en quatre lots comme suit :

Lot	Libellé
1	Hygiène sanitaire, des sanitaires et essuyage
2	Hygiène des sols, des surfaces et du linge
3	Articles de droguerie et de restauration, matériels de nettoyage et récupération des déchets
4	Vêtements et protection jetables

Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre séparé qui sera attribué à un seul opérateur économique.

Chaque accord-cadre sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois.

Les montants maximums annuels sont les suivants :

Lot	Montant maximum HT
1	170 000 €
2	120 000 €
3	330 000 €
4	50 000 €
TOTAL	670 000 €

Les montants seront identiques pour chaque année de reconduction.

La répartition prévisionnelle entre les membres du groupement est la suivante (en %) :

Lot	VQ	QBO	CCAS	CIAS	Ergué-Gabéric	Pluguffan	Landrévarzec	Edern
01	45	15	10	10	8	8	2	2
02	40	20	10	10	8	8	2	2
03	40	10	15	15	8	8	2	2
04	20	20	20	20	5	5	5	5

Cette répartition sera la même pour chaque période de reconduction.

Les attributaires sont les suivants :

<b>Lot</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant du DQE</b>
1	<b>PLG</b> – rue Nungesser et Coli – D2A – Nantes Atlantique – 44860 SAINT-AIGNAN DE GRANDLIEU	412 820,39 € HT <sup>(1)</sup>
2	<b>GAMA 29</b> – 530 rue Jacqueline Auriol – CS 60137 – 29803 BREST Cedex 9	53 844,83 € HT <sup>(1)</sup>
3	<b>PLG</b> – rue Nungesser et Coli – D2A – Nantes Atlantique – 44860 SAINT-AIGNAN DE GRANDLIEU	135 856,44 € HT <sup>(1)</sup>
4	<b>PLG</b> – rue Nungesser et Coli – D2A – Nantes Atlantique – 44860 SAINT-AIGNAN DE GRANDLIEU	5 477,32 € HT <sup>(2)</sup>

(1) Établi sur la durée du marché

(2) Établi sur des consommations annuelles

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer ces marchés publics.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 25**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Prestations de médecine professionnelle et préventive pour le suivi médical des agents -  
Constitution d'un groupement de commandes**

—————

**Le marché de prestations de médecine professionnelle et préventive pour le suivi des agents passé par le groupement de commandes constitué de Quimper Bretagne Occidentale, de la ville de Quimper, du CCAS de la ville de Quimper et du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale expire le 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

**Une consultation doit être lancée pour désigner un nouveau prestataire.**

\*\*\*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à la médecine professionnelle et préventive prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics rattachés sont tenus d'assurer le suivi médical de leurs agents dans le cadre de leur activité professionnelle.

Afin que les agents de la ville de Quimper, de son Centre communal d'action sociale (CCAS), de la Communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale (QBO) et du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de QBO puissent bénéficier de ce suivi via un seul et même prestataire, il est nécessaire de lancer une consultation commune, ce qui implique la création d'un groupement de commandes en application des articles L. 2113-6 et 7 du Code de la commande publique.

Une convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement. Cette convention sera conclue à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité jusqu'à la notification du marché public.

La Communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale, en qualité de coordonnateur du groupement, a la charge d'établir le ou les cahiers des charges, d'organiser la ou les consultations, d'analyser les offres, de signer et notifier le marché public au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Chaque membre du groupement s'engage à prendre en charge la part des prestations qui lui incombe, et s'assure de la bonne exécution du ou des marchés publics.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de constituer un groupement de commandes avec Quimper Bretagne Occidentale, le CCAS de la ville de Quimper et le CIAS de QBO pour la réalisation des prestations de médecine professionnelle et préventive des agents ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale comme coordonnateur.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022  
Rapporteur :  
Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 26**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Décisions de la maire prises par délégation du conseil municipal**

**En application des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, madame la maire de Quimper a reçu délégation d'une partie des attributions du conseil municipal dans les conditions fixées par la délibération n°4 du 22 juillet 2020.**

\*\*\*

Conformément à l'article L.2121-23 du même Code, madame la maire informe le conseil municipal des décisions suivantes, prises par elle dans le cadre de la délégation :

<b>NUMÉRO D'ORDRE</b>	<b>DATE</b>	<b>INTITULÉ</b>
400.21.11 DDC	04/11/2021	Mise à disposition des Ateliers du jardin à la Direction de la culture - ville de Quimper - le 18 novembre 2021
401.21.11 DDC	04/11/2021	Mise à disposition du théâtre Max Jacob à l'association Aprem'Jazz le 21 novembre 2021
402.21.11 DDC	15/11/2021	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à l'association Art Quimper du 15 au 29 novembre 2021
403.21.11 DDC	15/11/2021	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à l'ESTIA, syndicat de copropriété, le 23 novembre 2021
404.21.11 DDC	04/11/2021	Mise à disposition du Théâtre Max Jacob au Théâtre de Cornouaille le 22 novembre 2021
405.21.11 DDC	04/11/2021	Mise à disposition du théâtre Max Jacob à l'association Très Tôt Théâtre du 12 au 16 décembre 2021
406.21.11 DFCP	04/11/2021	Régie de recettes - Prévente tickets patinoire Décision de constitution
407.21.11 DIMEP	05/11/2021	Avenant 2 à l'accord cadre - Fourniture de titres de stationnement et papiers thermiques divers Lot 1 : fourniture de tickets de parkings - CUBIT France TECHNOLOGIES - Sans incidence financière
408.21.11 DFCP	10/11/2021	Installation, location et démontage d'une patinoire mobile - ONLY NICE EVENTS - 48 900 € HT
409.21.11 DFCP	10/11/2021	ARKEA - Emprunt de 5 millions d'euros - Programme d'investissement 2021 et 2022

410.21.11 RC	15/11/2021	Mise à disposition du Foyer des Châtaigniers situé au 9 rue de l'île d'Houat à Quimper au profit de l'association Groupe Vocal Jef Le Penven Quimper
411.21.11 RC	15/11/2021	Mise à disposition Foyer des Châtaigniers situé au 9 Rue de l'île d'Houat à Quimper au profit de l'association CRQC
412.21.11 RC	15/11/2021	Mise à disposition de la salle Denise Larzul située 3 rue Louise Michel à Quimper au profit de l'association Auxiliaires des Aveugles le vendredi matin de 9h00 à 12h00
413.21.11 DDC	15/11/2021	Musée des beaux-arts de Quimper : tarifs des catalogues d'exposition et publications mis en vente à la boutique à prix bradés du 15 novembre 2021 au 31 décembre 2022
414.21.11 DDC	15/11/2021	Mise à disposition du Prieuré à l'association Bol d'art du 05 au 15 novembre 2021
415.21.11 DDC	15/11/2021	Don d'une sculpture d'Enrique Marin à la ville de Quimper
416.21.11 DEE	16/11/2021	Conventions d'occupation de locaux scolaires 2021-2022
417.21.11 RC	17/11/2021	Mise à disposition d'un local sis 17 rue du Léon à Quimper au profit de l'association "Maison Pour Tous d'Ergue-Armel"
418.21.11 DDC	17/11/2021	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à l'association Art Quimper du 15 au 29 novembre 2021
419.21.11 DDC	17/11/2021	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à l'association Bol d'art du 5 au 15 novembre
420.21.11 DFCP	18/11/2021	Avenant n°1 au marché d'entretien et logistique des bâtiments publics - lot 1 Nettoyage et entretien de locaux tertiaires et d'habitation / NET PLUS CORNOUAILLE - sans incidence financière
421.21.11 RC	18/11/2021	Mise à disposition de l'espace Denise Larzul situé 3 allée Louise Michel à Quimper au profit de l'association ARELA (Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes)
422.21.11 DPVB	19/11/2021	Fourniture et livraison d'une tondeuse neuve autoportée d'1,15 m de coupe - JARDI EXPERT MOTOCULTURE - 12 098,24 € HT
423.21.11 DEE	19/11/2021	Fourniture de livres pour les enfants des maternelles et élémentaires de la ville de Quimper pour Noël 2021 - 4 librairies - 10 705.02 € HT
424.21.11 DSUH	22/11/2021	Mise à disposition de terrains - Kervoalic
425.21.11 DFCP	22/11/2021	Remplacement de la couverture des terrains de tennis du Pôle sportif de Créac'h Gwen - LE BARON - 264 113,13 € HT
426.21.11 DFCP	23/11/2021	Avenant n°1 au marché de construction d'une salle des fêtes - lot 8 Serrurerie - LOBLIGEOIS - 1 469,20 euros HT
427.21.11 DIMEP	23/11/2021	Marché de fourniture et livraison de sel de déneigement en vrac 2022-2026 pour la Ville de Quimper - QUADRIMEX SELS - Montant maximum de 80 000 € HT
428.21.11 DFCP	24/11/2021	Régie de recettes - Gestion de la patinoire Décision de constitution
429.21.11 DDC	24/11/2021	Conception et livraison de vitrines dans le cadre du réaménagement de l'espace XXème siècle du musée des Beaux-Arts - PROMUSEUM - 32 538 € HT
430.21.11 DPEL	24/11/2021	Marché pour la fourniture et la pose d'un rideau métallique coupe-feu pour l'aire de déchargement au Musée des Beaux-Arts - ABH - 23 652 € HT
431.21.11 DFCP	25/11/2021	Avenant n°1 au marché de construction d'une salle des fêtes - lot 16 électricité - EERI - 35 578,38 euros HT
432.21.11 DFCP	25/11/2021	Avenant 1 au marché de Diagnostic par détection et géoréférencement de réseaux / ENTREPRISE GEOSAT SELAS - sans incidence financière

433.21.11 DDC	26/11/2021	Mise à disposition de locaux du Conservatoire de musiques et d'art dramatique à l'association Les Chemins de la voix 2021-2022
434.21.11 DDC	26/11/2021	Mise à disposition de l'Auditorium de la Tour d'Auvergne au Collectif Déjà Deux Heures le 24 novembre 2021
435.21.11 DDC	26/11/2021	Mise à disposition du théâtre Max Jacob à l'association Sonerion Penn ar Bed les 17 et 18 décembre 2021
436.21.11 RC	26/11/2021	Mise à disposition de l'espace Denise Larzul situé sis 3 allée Louise Michel à Quimper au profit de l'association Chœur Penn Ar Bed
437.21.11 RC	26/11/2021	Mise à disposition de l'espace Denise Larzul situé sis 3 allée Louise Michel à Quimper au profit de l'association LDH-Quimper
438.21.11 RC	26/11/2021	Avenant à la convention d'occupation des locaux 16 avenue Georges Pompidou à l'association MPT d'Ergue-Armel
439.21.11 RC	26/11/2021	Avenant à la convention d'occupation des locaux 4 rue Teilhard Chardin par l'association MJC/MPT de Kerfeunteun
440.21.11 DRH	30/11/2021	Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de reportages photographiques pour le journal interne de la collectivité - JEAN-JACQUES BANIDE - 17 680 € HT
441.21.11 DDC	30/11/2021	Mise à disposition de l'auditorium du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique à l'association Hip hop New School pour l'année scolaire 2021-2022
442.21.11 DDC	30/11/2021	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux à l'association Aprem'Jazz
443.21.12 FPE	02/12/2021	Accord-cadre pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'équipements dans le domaine de la visioconférence CAP VISIO SIWA VIDELIO IEC 89 000,00 HT maximum
444.21.1DFCP	03/12/2021	Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction d'un bâtiment rue de la Providence - JONCOUR - 11 616,34 euros HT
445.21.12 DFPC	03/12/2021	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la modification du stade d'athlétisme de Penvillers - OSMOSE - 3500 euros HT
446.21.12 DEE	07/12/2021	Conventions d'occupations de locaux scolaires 2021-2022
447.21.12 RC	07/12/2021	Mise à disposition de l'espace Denise Larzul situé sis 3 allée Louise Michel à Quimper au profit de l'association Croix Rouge Française
448.21.12 RC	07/12/2021	Mise à disposition de la salle de pratique collective à l'Espace Jean-Antoine Chaptal situé 6 Avenue des Oiseaux à Quimper au profit de l'association Mederien Penhars.
449.21.12 RC	07/12/2021	Mise à disposition de locaux situés sis 53 Impasse de l'Odet à Quimper au profit de l'association Temps Partagé pour un Accueil Solidaire.
450.21.12 RC	07/12/2021	Mise à disposition de l'espace Denise Larzul situé sis 3 allée Louise Michel à Quimper au profit de l'association Vatra
451.21.12 RC	07/12/2021	Accord-cadre à bons de commande - Fourniture et pose de repères de crues, de totems et de panneaux explicatifs en zone inondable à Quimper - SYGMA SYSTEMS - 20.000 € HT maximum
452.21.12 RC	07/12/2021	Ventes de biens de la collectivité sur le site Internet Webenchères - 3ème trimestre 2021
453.21.12 DDC	09/12/2021	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux à l'association Très Tôt Théâtre
454.21.12 POP	09/12/2021	Vente de monuments funéraires

455.21.12 DFCP	13/12/2021	Avenant n°1 au marché de maintenance des systèmes d'accès, de péage et de contrôle des parkings - OSP HOLDING/SNEF - sans incidence financière
456.21.12 DFCP	13/12/2021	Avenant n°2 au marché de Travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés. Lot 1 : Démolition - Gros œuvre - Terrassement. Entreprise RENÉ JONCOUR / Sans incidence financière
457.21.12 RC	13/12/2021	Avenant à la convention d'occupation des locaux sis 39 boulevard de Bretagne par la MPT de Penhars
458.21.12 RC	13/12/2021	Mise à disposition d'une salle située 107 Route de Pont-l'Abbé à Quimper au profit de l'association Hip Hop New School
459.21.12 RC	13/12/2021	Mise à disposition de locaux sis 47 chemin de Prateyer à l'association MDQ du Moulin vert
460.21.12 DFCP	14/12/2021	Avenant n°2 au marché de Travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés. Lot n°7 : Plafonds suspendus. ENTREPRISE ATLANTIQUE BATIMENT / Sans incidence financière
461.21.12 FPE	14/12/2021	Marché subséquent pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'équipements de visioconférence dans la salle du conseil SIWA 28 819,41 HT
462.21.12 DSUH	15/12/2021	Exercice du droit de préemption - Local commercial rue du Parc
463.21.12 DFCP	15/12/2021	Avenant n°2 au marché de Travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés. Lot 9 : Peintures - revêtements muraux - sols souples (secteur 3) ENTREPRISE LUCAS GUEGUEN / Sans incidence financière
464.21.12 DFCP	15/12/2021	Avenant n°2 au marché de Travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés. Lot 9 Peintures - revêtements muraux - sols souples (secteur 2). Entreprise SEBACO / Sans incidence financière
465.21.12 DFCP	15/12/2021	Avenant n°2 au marché de Travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés. Lot 9 Peintures - revêtements muraux - sols souples (secteur 1). Entreprise PEINTURE ET REVETEMENTS DE CORNOUAILLE / Sans incidence
466.21.12 DFCP	15/12/2021	Avenant n°2 au marché de Travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés. Lot 6 : Menuiseries intérieures Aluminium - Bois - Cloisons sèches. Entreprise RENE JONCOUR / Sans incidence financière
467.21.12 DFCP	15/12/2021	Avenant n°2 au marché de Travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés. Lot 2 : Charpente bois - Couverture. SOPREMA ENTREPRISES SAS / Sans incidence financière
468.21.12 DFCP	15/12/2021	Avenant n°2 au marché de Travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés. Lot 8 : Carrelage - faïence. Entreprise LUCAS GUEGUEN / Sans incidence financière
469.21.12 DFCP	15/12/2021	Avenant n°2 au marché de Travaux d'entretien de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés. Lot 3 : Etanchéité - SOPREMA ENTREPRISES SAS / Sans incidence financière
470.21.12 DFCP	15/12/2021	Avenant n°2 au marché de Travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés. Lot 11 : Plomberie - chauffage - ventilation - climatisation - régularisation. ENTREPRISE EMALEC / sans incidence financière

471.21.12 DTE	16/12/2021	Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation d'inventaires naturalistes dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale - TBM Environnement - 70 000€ HT maximum
472.21.12 DFCP	16/12/2021	Avenant n°2 au marché de Travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés. Lot n°12 Rideaux - stores - films vitrophanie. ENTREPRISE TECHNOSTORE LJM CYBSTORES / Sans incidence financière
473.21.12 DDC	22/12/2021	Édition et diffusion du catalogue d'exposition "Didier Lapène : Camaret, un belvédère sur la mer " - 13 900 HT - Éditions LOCUS SOLUS

\*\*\*

Le conseil municipal en prend acte.

## Débats relatifs au rapport n°26

**Mme Lecerf-Livet :** « Sur les décisions que vous avez prises concernant le numéro d'ordre 462.21.12, il est indiqué qu'il y a un exercice du droit de préemption sur un local commercial rue du Parc. J'aurais souhaité savoir de quel local il s'agit et ce que vous souhaitez en faire. »

**M. Lesvenan :** « Il s'agit d'un local qui s'intègre à une réflexion globale sur la galerie de l'Épée et donc les passeuses qu'il y a derrière. Il y a un petit local qui nous intéresse dans le cadre de projets sur plusieurs années de pouvoir assurer des continuités ou des passages entre la rue Saint François et la rue du Parc. Cette acquisition participe à ce qu'on appelle « l'ancien passage de la rue Dorée » qui est aussi un vieux sujet pour mes prédécesseurs. Nous sommes dans cette stratégie d'acquisition de manière à nous projeter sur des aménagements dans le centre-ville quimpérois et donc bien sûr de favoriser l'attractivité de notre centre-ville. »

**M. Menguy :** « J'avais la même question. J'aurais ajouté, contrairement à Valérie, que c'est la deuxième fois qu'il y a une décision de cette nature qui passe pour une préemption d'un local commercial rue du Parc. Et la dernière fois quand je vous avais interrogé vous n'aviez pas pu m'indiquer quel local commercial était préempté, donc je vais compléter le questionnaire : est-ce que ce local est donc un deuxième local préempté ? Cela semblerait donc confirmer que vous entrez dans une phase active de préemption de biens dans cet emplacement réservé dit de la rue Dorée, qui vise à connecter la place Saint Corentin à la rue Saint François en passant par l'arrière de la galerie de l'Épée. Je trouve que l'adjoint à l'urbanisme fait beaucoup de circonvolutions pour un sujet normalement assez simple, donc j'aimerais avoir des précisions. »

**M. Lesvenan :** « Oui, des circonvolutions, j'aurais dit une discrétion, une concision. Sur le périmètre sur lequel nous sommes à ce stade, on agit aussi en fonction des opportunités qui sont sur le marché. Je ne voudrais pas passer pour l'adjoint qui exproprie plus vite que son ombre. Là il s'agit d'opportunités qui sont proposées sur le marché et comme nous pouvons le faire à certains moments, nous activons la possibilité que nous avons d'acquérir des parcelles ou en l'occurrence des locaux. Je vous rassure, ce ne sont pas des locaux commerciaux que nous retirons du marché. Ce sont des locaux dit commerciaux que nous acquérons en fonds de parking. Et par rapport à ce que tu évoques Guillaume, à ce stade notre réflexion porte plus sur des circulations rue Saint François et rue du Parc. Nous verrons après pour d'autres développements par rapport à la place Saint Corentin.

On s'inscrit tranquillement dans une stratégie que nous faisons « sans tambours ni trompettes » mais en travaillant comme nous le faisons tous à certains moments, tranquillement, et nous présenterons les projets quand ils seront définitivement callés. Je sais aussi l'attention qu'a porté Daniel Le Bigot sur ce projet. Quand je parle des prédécesseurs à l'urbanisme je l'y inclus aussi, avec une attention et une ambition partagée que l'on a tous pour notre centre-ville, notamment sur les circulations douces. »

**M. Le Bigot :** « Pour compléter ce qui vient d'être dit, il y a une logique, mais je pense que Guillaume Menguy la connaît bien. Il y a une logique à partir du moment où il y a un emplacement réservé qui a été défini. Au fur et à mesure des opportunités il est parfaitement logique que la collectivité réponde positivement dans le cadre du droit de préemption. Ce n'est

*pas du tout une expropriation ni une spoliation, c'est un droit de préemption, c'est à dire que c'est un local qui se vend et la Ville interfère entre un éventuel acquéreur et le vendeur pour dire : « on a un projet là-dessus donc on acquière le bien ». Nous sommes dans une procédure parfaitement logique et cohérente dans le projet. »*

**M. Jolivet :** *« Je pense que cela ne pose pas de problème majeur. Le seul problème est que cette délibération importante est un choix politique assumé. Même si c'est une simple préemption, cela nécessite d'être dans une délibération normale et pas masquée dans les décisions prises par la maire. Parce que nous nous devons mobiliser, vous le savez, vous l'aviez fait aussi, deux personnes dans le groupe qui sont chargées d'étudier toutes les décisions prises par la maire pour voir s'il y a quelque chose. Et c'est vrai que cela nous a étonné puisqu'il n'y avait pas spécialement de numéro, donc nous ne savions pas exactement où le local se trouvait. Je pense madame la maire que ce type de délibération ne doit pas être masqué dans les décisions que vous prenez et il faudrait que vous en parliez ici. Parce que parfois pour un échange de parcelles de trois mètres carrés on fait une délibération qui prend un quart d'heure, et là c'est plutôt stratégique. Alors je sais que le sujet des garages est très sensible mais il n'empêche que nous souhaiterions à l'avenir que ces délibérations arrivent, non pas par les décisions de la maire, mais par une délibération normale. »*

**Mme Assih :** *« Trois choses. D'abord, c'est complètement réglementaire. Deuxièmement il n'y a pas d'intention de passer des choses en cachette ou d'une manière masquée, ce qui fait que troisièmement, quand il y aura ce type de décision portée à ma signature nous pouvons très bien imaginer d'en faire part lors du conseil municipal. Aucun problème. Quant au passage de la rue Dorée ce n'est pas du tout d'actualité. »*

**M. Menguy :** *« Je connais le projet puisque l'emplacement réservé a été inscrit dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est un sujet sensible. La question posée cette fois ci et la dernière fois concerne aussi le montant de la préemption. Je n'ai pas eu de réponse la dernière fois au sujet du bien et du montant, et là nous ne connaissons pas non plus le montant de la préemption du bien concerné. »*

**Mme Assih :** *« Nous ne l'avons pas là et je m'engage à ce que vous ayez une réponse écrite notamment sur la question précédente et que l'on complète sur cette délibération. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 27**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022 (accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Recours au vote électronique par internet exclusif pour les élections professionnelles  
2022**

—————

**Il est proposé au conseil municipal de recourir au vote électronique par internet exclusif pour les élections professionnelles 2022**

\*\*\*

Les élections professionnelles des représentants du personnel devraient se dérouler le 8 décembre 2022 (date fixée par arrêté en attente de publication).

Il s'agira pour les agents d'élire leurs représentants au sein des différentes instances paritaires suivantes :

- Les commissions administratives paritaires (une par catégorie hiérarchique : A, B, C) qui émettent des avis préalables aux décisions relatives aux situations individuelles des fonctionnaires ;
- La commission consultative paritaire unique pour les trois catégories hiérarchiques : A, B et C qui émet des avis préalables aux décisions individuelles relatives à la situation des agents contractuels de droit public ;
- Le comité social territorial, nouvelle instance créée suite à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, issue de la fusion du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail C'est une instance consultative qui émet des avis sur les dossiers d'intérêts collectifs.

Conformément aux dispositions du décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014, il est proposé au conseil municipal, après avis du comité technique en date du 10 janvier 2022, de recourir au vote électronique par internet comme modalité exclusive de vote pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances paritaires.

Pour mener à bien l'organisation du vote électronique, un prestataire sera choisi pour accompagner la collectivité dans le cadre d'un marché public.

L'article 4 du décret susvisé prévoit que la délibération prise par la collectivité sur le recours au vote électronique par Internet doit également fixer les modalités d'organisation de ce vote.

Aussi, il est proposé les modalités d'organisation suivante :

**1/ Recours au vote électronique par internet, modalité de vote exclusive : modalités de fonctionnement, déroulement des opérations électorales et calendrier**

Le vote électronique pourra s'effectuer à partir de tout poste informatique connecté à internet. Les opérations de vote électronique par internet pourront être réalisées sur le lieu de travail pendant les heures de service ou à distance en dehors des heures de service.

Pour se connecter au système, l'électeur devra s'identifier par le moyen d'authentification (codes identifiants et mot de passe) qui lui aura été transmis par courrier postal au moins 15 jours avant le premier jour du scrutin selon des modalités garantissant la confidentialité avec une notice d'information détaillée sur le déroulement des opérations électorales. Ce moyen d'authentification permettra au serveur de vérifier l'identité de l'électeur et interdit à quiconque de voter de nouveau pour le même scrutin avec ledit moyen d'authentification.

Toute personne non reconnue n'aura pas accès aux pages du serveur relatives au vote et sera invitée à contacter le support électoral.

Une fois authentifié, l'électeur accède aux listes de candidats des organisations syndicales candidates, lesquelles doivent apparaître simultanément à l'écran.

Le vote blanc est possible.

L'électeur est invité à exprimer son vote. Le vote doit apparaître clairement à l'écran avant validation et doit pouvoir être modifié avant validation.

La validation rend définitif le vote et interdit toute modification ou suppression du suffrage exprimée.

Le suffrage exprimé est anonyme et chiffré par le système. Il est stocké dans l'urne électronique jusqu'au dépouillement sans avoir été déchiffré à aucun moment.

Chaque saisie du code confidentiel et du mot de passe vaut signature de la liste d'émargement dès réception du vote.

L'émargement fait l'objet d'un horodatage. La transmission du vote et l'émargement de l'électeur font l'objet d'un accusé de réception que l'électeur a la possibilité de conserver.

Rappel des principales dates du calendrier électoral :

- Date limite de publicité des listes électorales consultables dans chaque secrétariat de direction : 7 octobre 2022 ;
- Date limite de dépôt des listes de candidats par les organisations syndicales remplissant les conditions de l'article 9 bis de la loi du 13 juillet 1983 : 27 octobre 2022 ;
- Date limite d'affichage des listes de candidats : 28 octobre 2022.

## **2/ Les jours et heures d'ouverture et de clôture du scrutin du vote électronique par internet**

Les opérations de vote électronique par internet pourraient être réalisées sur le lieu de travail pendant les heures de service ou à distance, pendant une période qui ne peut être inférieure à 24 heures et qui ne peut être supérieure à 8 jours.

L'électeur connecté sur le système de vote avant l'heure de clôture peut valablement mener jusqu'à son terme la procédure de vote dans la limite de 20 minutes avant la clôture du scrutin.

## **3/ L'organisation des services chargés d'assurer la conception, la gestion, la maintenance, le contrôle effectif du système de vote électronique ainsi que les modalités de son expertise**

La communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale, la ville de Quimper, le CCAS de la ville de Quimper, le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale font le choix de confier à un prestataire extérieur le paramétrage, la gestion et la maintenance du système de vote électronique par internet. La procédure de consultation lancée pour choisir le prestataire se fait sur la base d'un cahier des charges établi dans le respect des dispositions du décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014.

Une seconde délibération indiquera le prestataire retenu et viendra préciser les modalités d'organisation notamment :

- la détermination des jours et heures d'ouverture et de clôture du scrutin ;
- les modalités de fonctionnement du système de vote par internet retenu ;
- les modalités supports de vote proposées par le prestataire retenu (exemple : poste informatique, tablette, téléphone) ;
- les modalités de fonctionnement et horaires du centre d'appel ;
- la durée de la mise à disposition des postes dédiés dans les locaux aménagés ;

- la désignation de l'expert indépendant destinée à vérifier le respect des garanties prévues par le décret 2014-793 du 9 juillet 2014, en charge de la vérification de la conformité du système utilisé, conformément à la recommandation de la CNIL ;
- Cette expertise couvre l'intégralité du dispositif installé avant le scrutin, les conditions d'utilisation du système de vote durant le scrutin ainsi que les étapes postérieures au vote.

#### **4/ La composition de la cellule d'assistance technique**

La communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale, la ville de Quimper, le CCAS de la ville de Quimper, le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale mettent en place une cellule d'assistance technique chargée de veiller au bon fonctionnement et à la surveillance du vote électronique.

Cette cellule sera composée de la façon suivante :

- des membres de l'équipe du prestataire choisi ;
- des membres de la collectivité (agents de la DCSI et de la DRH) ;
- des représentants des organisations syndicales ayant déposé une candidature au scrutin.

#### **5/ La liste des bureaux de vote électronique et leur composition**

Pour chaque scrutin, propre à une instance de représentation des personnels, un bureau de vote électronique doit être constitué.

Il sera donc nécessaire d'instituer :

- 1 bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au comité social technique ;
- 3 bureaux de vote électronique pour les élections des représentants du personnel au commissions administratives paritaires ;
- 1 bureau de vote électronique pour les élections des représentants du personnel à la commission consultative paritaire.

Les bureaux de vote seront composés d'un président et d'un secrétaire désignés par l'organe délibérant de la collectivité, ainsi que d'un délégué pour chacune des organisations syndicales candidates aux élections.

## **6/ La répartition des clés de chiffrement**

Conformément à l'article 12 du décret n°2014-793 du 9 juillet 2014, les membres des bureaux de vote détiennent, chacun, une clé de chiffrement. La répartition proposée est la suivante :

- 1 clé pour le président ;
- 1 clé pour le secrétaire ;
- 1 clé par délégué de liste.

Avec un nombre minimum de 3 clés requises pour le dépouillement des bulletins de vote.

## **7/ Les modalités de fonctionnement du centre d'appel**

Une assistance téléphonique chargée de répondre aux électeurs afin de les aider dans l'accomplissement des opérations électorales sera mise en place, pendant toute la période de vote et selon les horaires définis.

Cette assistance fonctionnelle est confiée au prestataire.

## **8/ Les modalités de consultation des listes électorales**

Les listes électorales seront consultables sur l'intranet dans un espace dédié aux élections professionnelles ainsi que dans les secrétariats de direction.

## **9/ Les modalités d'accès au vote pour les électeurs ne disposant pas d'un poste informatique sur leur lieu de travail**

L'électeur a la possibilité d'exprimer son vote par internet sur un poste dédié dans un local aménagé à cet effet situé dans les services de la collectivité et accessible pendant les heures de service.

Ces lieux de vote dédiés seront ouverts pendant les heures de service et dans des espaces permettant d'assurer la confidentialité du vote. Ils seront équipés de matériel informatique.

Le vote électronique peut s'effectuer à partir de tout poste informatique connecté à internet. Les opérations de vote peuvent être réalisées sur le lieu de travail pendant les heures de service ou à distance.

Tout électeur qui se trouverait dans l'incapacité de recourir au vote électronique par internet à distance pourra se faire assister par un électeur de son choix pour voter sur le poste dédié mentionné ci-dessus.

\*\*\*

Après avis (favorable à l'unanimité) du comité technique en date du 10 janvier 2022, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver le vote électronique par internet en tant que modalité exclusive d'expression des suffrages et son organisation matérielle telle que définie ci-dessus.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 28**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022 (accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Détermination des taux de promotion pour 2022 à l'effectif des fonctionnaires  
remplissant les conditions d'avancement de grade**

**Il est proposé au conseil municipal d'adopter les taux de promotion pour 2022 à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'un avancement de grade.**

\*\*\*

Conformément aux lignes directrices de gestion adoptées en comité technique du 12 novembre 2020 modifiées et par arrêtés du 16 novembre 2020, le comité technique est appelé à étudier le projet relatif à la détermination d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions statutaires d'avancement de grade pour l'année 2022.

Concernant le calcul des ratios, il est précisé qu'il est effectué, pour chaque grade, sur l'ensemble des agents promouvables dans les collectivités du périmètre du comité technique, à savoir, Quimper Bretagne Occidentale, la ville de Quimper et son CCAS et le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale, et non collectivité par collectivité.

Il est rappelé que l'attribution des promotions tient compte avant tout de la manière de servir de l'agent et du contenu de son entretien professionnel annuel. Ainsi, le nombre possible de promotions, déterminé à partir des taux, ne préjuge pas du nombre de promotions réalisées. Ce nombre pourra être moindre si la valeur des agents promouvables n'est pas reconnue suffisante pour bénéficier d'une promotion au grade supérieur, ou si les grades associés à l'emploi de l'agent ne rendent pas possible l'inscription sur tableau d'avancement.

Pour 2022, il est proposé **pour la catégorie C :**

- un ratio d'avancement de 45 % de l'effectif des agents promouvables, donc remplissant les conditions statutaires prévues par les différents statuts particuliers pour un avancement au deuxième grade ;
- un ratio d'avancement de 35 % de l'effectif des agents promouvables, donc remplissant les conditions statutaires prévues par les différents statuts particuliers pour un avancement au troisième grade ;

- par exception, un ratio d'avancement porté à 100 % pour tous les ratios d'avancement permettant l'accès à un grade après obtention d'un examen professionnel.

Pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 1ere classe, il est proposé un ratio de 45 % afin de tenir compte de la plus faible proportion finale de nominations dans ce grade par rapport aux autres grades de même niveau

Pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2eme classe, il est proposé un ratio de 55 % afin de tenir compte des différents niveaux d'emplois.

Pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 1ere classe, un ratio global de 45% sera appliqué sur ce grade, afin de permettre de différencier les agents occupant un emploi de catégorie C et ceux occupant un emploi de catégorie B :

- 55 % des possibilités établies par le ratio pour les agents occupant un emploi de catégorie C ;
- 45 % des possibilités établies par le ratio pour ceux occupant un emploi de catégorie B.

Cette répartition pourra être modifiée uniquement dans le cas où le nombre d'agents proposés pour l'une ou l'autre catégorie d'emplois est inférieure aux possibilités ouvertes par le ratio global. Dans ce cas les possibilités restantes pourront être affectées à l'une ou l'autre catégorie.

Il existe une échelle spécifique pour les agents de maîtrise principal :

Pour l'accès au grade d'agent de maîtrise principal, un ratio global de 55 % sera appliqué sur ce grade, afin de permettre de différencier les agents occupant un emploi de catégorie C et ceux occupant un emploi de catégorie B :

- 40 % des possibilités établies par le ratio pour les agents occupant un emploi de chef d'équipe ;
- 60 % des possibilités établies par le ratio pour les agents occupant un emploi de catégorie B.

Cette répartition pourra être modifiée uniquement dans le cas où le nombre d'agents proposés pour l'une ou l'autre catégorie d'emplois est inférieure aux possibilités ouvertes par le ratio global. Dans ce cas les possibilités restantes pourront être affectées à l'une ou l'autre catégorie.

Pour la filière police municipale nouvellement créée, il est proposé un ratio de 35 % pour l'accès au grade de brigadier-chef principal de police municipale.

En application du décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014, l'ancienneté dans le grade pourra départager les agents dont la valeur professionnelle est jugée égale.

Les services pris en compte pour l'ancienneté dans le grade des conditionnants à l'échelle C3 sont ceux effectués dans les échelles 4 et 5 avant la mise en place du PPCR.

### **Cadres d'emplois des auxiliaires de soins et des auxiliaires de puériculture :**

Les auxiliaires de soins et des auxiliaires de puériculture spécialité aides-soignants ont été reclassés en catégorie B au 1er janvier 2022, cependant les textes précisent les dispositions dérogatoires aux avancements de grade pour l'année 2022.

Les tableaux d'avancement établis au titre de l'année 2022 pour l'accès au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1re classe régi par le décret du 28 août 1992 et pour l'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 1re classe, spécialité aide-soignant, régi par le décret du 28 août 1992 demeurent valables jusqu'au 31 décembre 2022.

Les fonctionnaires promus sont classés en tenant compte de la situation qui aurait été la leur s'ils n'avaient cessé d'appartenir à leur ancien cadre d'emplois jusqu'à la date de leur promotion, puis s'ils avaient été promus dans le second grade de leur ancien cadre d'emplois et enfin s'ils avaient été reclassés, à la date de leur promotion, conformément au tableau de correspondance fixé par décret.

De ce fait, pour ces grades, un ratio d'avancement de 35 % de l'effectif des agents promouvables est fixé pour un avancement au troisième grade de leur ancien cadre d'emploi.

### **Concernant la catégorie B :**

L'application d'un système de répartition entre les voies d'accès de l'examen professionnel et du choix (sans examen) conditionne les possibilités de nominations.

Le nombre de promotion de l'une de ces deux voies ne peut être inférieur au quart du nombre total de promotion. Ainsi, en l'absence d'examen professionnel cette disposition législative peut conduire à l'impossibilité de promouvoir des agents.

Il est proposé les ratios suivants :

- un ratio d'avancement porté à 100 % pour tous les ratios d'avancement permettant l'accès à un grade après obtention d'un examen professionnel ;
- un ratio d'avancement de 20% de l'effectif des agents promouvables, donc remplissant les conditions statutaires au choix.

### **Concernant la catégorie A :**

Pour la catégorie A, les avancements sont fortement conditionnés par l'emploi, le niveau de responsabilité du poste ainsi que l'atteinte des objectifs prévus.

Il est proposé les ratios suivants :

- un ratio d'avancement porté à 100 % pour tous les ratios d'avancement permettant l'accès à un grade après obtention d'un examen professionnel ;

- un ratio d'avancement de 10 % de l'effectif des agents promouvables pour les avancements au grade d'attaché principal ;
- un ratio d'avancement de 25 % de l'effectif des agents promouvables, donc remplissant les conditions statutaires prévues par les différents statuts particuliers pour les autres cadres d'emplois de la catégorie A pour un avancement au grade supérieur.

Seuls les résultats des examens professionnels communiqués par les agents avant le 15 mars 2022 pourront être pris en compte pour les avancements de l'année 2022.

En conséquence, les taux de promotion suivants sont soumis pour avis :

<b>Avancement au grade de :</b>	<b>Taux de promotion pour l'année 2022</b>
	<i>Filière administrative</i>
Avancement à l'échelon spécial d'Attaché hors classe	25 %
Attaché hors classe	limité par quota à 10 % du CE
Attaché principal (après examen professionnel)	100 %
Attaché principal	10 %
Rédacteur principal de 1ère classe (après examen professionnel)	100 %
Rédacteur principal de 1ère classe	20 %
Rédacteur principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100 %
Rédacteur principal de 2ème classe	20 %
Adjoint administratif principal 1ère classe	45%
Adjoint administratif principal 2ème classe (après examen professionnel)	100 %
Adjoint administratif principal 2ème classe	55 %
Adjoint administratif hospitalier principal 2ème classe	Ratio fixé par arrêté de la FPH
	<i>Filière technique</i>
Ingénieur général	limité par quota à 20 % du CE
Ingénieur en chef hors classe	25 %
Avancement à l'échelon spécial d'Ingénieur hors classe	25 %
Ingénieur hors classe	limité par quota à 10 % du CE
Ingénieur principal	25 %
Technicien principal de 1ère classe (après examen professionnel)	100 %
Technicien principal de 1ère classe	20 %
Technicien principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100 %
Technicien principal de 2ème classe	20 %
Agent de maîtrise principal	55 %
Adjoint technique principal 1ère classe	45 %
Adjoint technique principal 2ème classe (après examen professionnel)	100 %

Adjoint technique principal 2ème classe	45 %
	<i>Filière culturelle</i>
Conservateur des bibliothèques en chef	25 %
Conservateur du patrimoine en chef	25 %
Attaché principal de conservation du patrimoine (après examen professionnel)	100 %
Attaché principal de conservation du patrimoine	25 %
Bibliothécaire principal (après examen professionnel)	100 %
Bibliothécaire principal	25 %
Professeur d'enseignement artistique hors classe	25 %
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe (après examen professionnel)	100 %
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	20 %
Assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe (après examen professionnel)	100 %
Assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe	20 %
Assistant de conservation principal de 1ère classe (après examen professionnel)	100 %
Assistant de conservation principal de 1ère classe	20 %
Assistant de conservation principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100 %
Assistant de conservation principal de 2ème classe	20 %
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	35 %
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100 %
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	45 %
	<i>Filière sportive</i>
Conseiller principal des APS (après examen professionnel)	100 %
Conseiller principal des APS	25 %
Educateur des APS principal de 1ère classe (après examen professionnel)	100 %
Educateur des APS principal de 1ère classe	20 %
Educateur des APS principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100 %
Educateur des APS principal de 2ème classe	20 %
Opérateur principal des APS	35 %
	<i>Filière médico-sociale</i>
Infirmier territorial en soins généraux hors classe	25 %
Puéricultrice hors classe	25 %
Psychologue hors classe	25 %
Cadre supérieur de santé paramédicaux (après examen professionnel)	25 %
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie Médicale hors classe	25 %
Technicien paramédical de classe supérieure	20 %
Auxiliaire territorial de puériculture principal de 1ère classe	35 %
Auxiliaire territorial de soins principal de 1ère classe	35 %
	<i>Filière sociale</i>
Conseiller socio-éducatif hors classe	25 %
Conseiller supérieur socio-éducatif	25 %
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle (après examen professionnel)	100 %
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	25 %

Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle (après examen professionnel)	100 %
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	25 %
Agent spécialisé territorial des écoles maternelles principale de 1ere classe	35 %
Agent social territorial principal de 1ere classe	35 %
Agent social territorial principal de 2eme classe (après examen professionnel)	100 %
Agent social territorial principal de 2eme classe	45 %
	<i>Filière animation</i>
Animateur territorial principal de 1ere classe (après examen professionnel)	100 %
Animateur territorial principal de 1ere classe	20 %
Animateur territorial principal de 2eme classe (après examen professionnel)	100 %
Animateur territorial principal de 2eme classe	20 %
Adjoint d'animation principal de 1ere classe	35 %
Adjoint d'animation principal de 2eme classe (après examen professionnel)	100 %
Adjoint d'animation principal de 2eme classe	45 %
	<i>Filière socio-éducative (FPH)</i>
Moniteur Educateur principal hospitalier	Ratio fixé par arrêté de la FPH
	<i>Filière Police municipale</i>
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe (après examen professionnel)	100 %
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	20 %
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100 %
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	20 %
Brigadier-chef principal de police municipale	35 %

Une règle d'arrondi à l'entier supérieur est prévue.

Concernant l'égalité femme-homme, les règles de répartition sont fixées par les lignes directrices de gestion.

\*\*\*

Après avis du comité technique en date du 10 janvier 2022, (avis du collègue employeur : 8 favorables / avis du collègue des représentants du personnel : 5 voix favorables (CFDT) et 3 abstentions (UNSA)), après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les taux de promotion pour 2022 à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade, dans les conditions précisées ci-dessus.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 29**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Mise en place d'une astreinte 'Week-end du vendredi soir au lundi matin' au service  
éducation temps libre de la Direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse**

**Il est proposé au conseil municipal la mise en place d'une astreinte « week-end du  
vendredi soir au lundi matin » au service éducation temps libre de la Direction de  
l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre de la pandémie de covid-19.**

\*\*\*

Depuis le début de la crise sanitaire liée au coronavirus, la Direction Education  
Enfance Jeunesse, et plus particulièrement le service Education Temps Libre est fortement  
sollicité, notamment en dehors des heures habituelles d'ouverture du service, dans le cadre du  
contact tracing et des décisions liées aux mesures d'éviction des enfants cas contacts.

En effet, lorsqu'un enfant ou un adulte est positif au Covid, il est nécessaire de  
prévenir le directeur de l'école et d'identifier les cas contacts de façon à placer à l'isolement  
les enfants. Il est ainsi nécessaire d'informer au plus vite les familles des mesures à prendre.  
Ces dernières, aujourd'hui informées par SMS et courriels, recontactent le service pour  
obtenir des précisions. L'articulation est étroite avec l'astreinte du service prévention et les  
directeurs d'école. Cette mission essentielle permet d'arrêter au plus vite les chaînes de  
transmission du virus.

Dès lors il est proposé la mise en place d'une astreinte « week-end du vendredi soir au  
lundi matin ».

Les emplois concernés sont ceux des agents Education Temps Libre, et plus  
spécifiquement les emplois suivants : directrice, cheffe de service, responsable RH,  
responsables pédagogiques.

Un seul agent est nécessaire par période d'astreinte.

Ces périodes d'astreintes feront l'objet d'indemnisation sur la base des montants des  
forfaits réglementaires en vigueur. En cas d'intervention, les heures travaillées seront

comptabilisées en heures supplémentaires, et celles-ci pourront être rémunérées ou récupérées.

\*\*\*

Après avis (favorable à l'unanimité) du comité technique en date du 10 janvier 2022, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la mise en place d'une astreinte « week-end du vendredi soir au lundi matin » au service éducation temps libre de la Direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 30**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Mises à disposition de personnel**

**Il est proposé au conseil municipal de prendre acte des mises à disposition de personnel entre la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale.**

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-4-1 III et D.5211-16 ;

Vu la loi n°86-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 61 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

**Mise à disposition de personnel de la ville de Quimper à QBO**

**1/ Entretien des haltes-garderies et des multi-accueils**

Dans le cadre des missions d'entretien et de gestion technique des haltes-garderies et des multi-accueils de QBO, la ville de Quimper met à disposition de Quimper Bretagne Occidentale les services suivants :

- L'ensemble du service « Exploitation et gestion du domaine public » ;
- L'ensemble du service « Entretien », à l'exception des cellules « Surfaces sportives » et « Serres » ;
- La cellule « propreté » du service déchets-collecte-propreté.

Les missions exercées sont les suivantes :

- Prestation de gestion et d'entretien de l'éclairage public ;

- Prestation de gestion et d'entretien des espaces verts ;
- Prestations de gestion et d'entretien des aires de jeux et du mobilier (bancs / tables de pique-nique) ;
- Prestation de gestion et d'entretien de la voirie et de ses dépendances, y compris le nettoyage.

Cette mise à disposition concerne au total environ 165 agents. Ces services interviendraient à hauteur d'environ 5 % de leur temps de travail pour le compte de QBO.

La convention prend effet à compter de sa date de signature pour une durée d'un an. Elle est renouvelée tacitement.

La ville de Quimper transmet à QBO un état récapitulatif des frais de mise à disposition sur l'année écoulée. Les remboursements de frais de Quimper Bretagne Occidentale sont versés annuellement sur appel de fonds de la ville de Quimper. Le montant des prestations correspond au temps de travail mis à disposition fixé à l'article 1 multiplié par le taux horaire du personnel technique adopté par le conseil municipal dans le cadre des travaux en régie.

## 2/ Création, de l'entretien et de la gestion technique des Zones d'Activités Économiques (ZAE)

Dans le cadre des missions d'entretien et de gestion technique des ZAE sur le territoire de Quimper, la ville de Quimper met à disposition de QBO les services suivants :

- L'ensemble du service « Exploitation et gestion du domaine public » ;
- L'ensemble du service « Entretien », à l'exception des cellules « Surfaces sportives » et « Serres » ;
- La cellule « propreté » du service déchets-collecte-propreté

Les missions exercées sont les suivantes :

- Prestation de gestion et d'entretien de l'éclairage public ;
- Prestation de gestion et d'entretien des espaces verts ;
- Prestation de gestion et d'entretien de la voirie et de ses dépendances, y compris le nettoyage.

Dans le cadre des missions de maîtrise d'œuvre et de gestion des ZAE de QBO en cours d'aménagement sur l'ensemble de son territoire, ainsi que des réserves foncières lui appartenant, en complément des services déjà mis à disposition, la ville de Quimper met à disposition l'encadrement des équipes décrites ci-dessus.

Cette mise à disposition concerne au total environ 165 agents. Ces services interviendraient à hauteur d'environ 5% de leur temps de travail pour le compte de Quimper Bretagne Occidentale.

La convention prend effet à compter de sa date de signature pour une durée d'un an. Elle renouvelée tacitement.

La ville de Quimper transmet à QBO un état récapitulatif des frais de mise à disposition sur l'année écoulée. Les remboursements de frais de QBO sont versés annuellement sur appel de fonds de la ville de Quimper. Le montant des prestations correspond au temps de travail mis à disposition fixé à l'article 1 multiplié par le taux horaire du personnel technique adopté par le conseil municipal dans le cadre des travaux en régie.

La convention prend effet à compter de sa date de signature pour une durée d'un an. Elle est renouvelée tacitement.

### **Mise à disposition du service « Animation surveillance » des piscines de QBO auprès de la ville de Quimper**

Une convention de mise à disposition du service « Animation surveillance » des piscines a été conclue entre QBO et la ville de Quimper le 28 janvier 2013 pour une durée d'un an. Cette convention a été renouvelée par avenants du 20 décembre 2013 jusqu'au 31 décembre 2015, puis du 14 décembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2017, du 14 décembre 2018 au 31 décembre 2019, du 14 décembre 2019 au 31 décembre 2020 et enfin du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

La ville de Quimper bénéficie de la mise à disposition d'éducateurs sportifs des activités physiques et sportives du service « Animation surveillance » des piscines de Quimper Bretagne Occidentale possédant les compétences pédagogiques nécessaires et suffisantes pour la mise en œuvre de son école municipale multisports et ses missions d'enseignement sportif en milieu scolaire.

A raison de 10 heures maximum par semaine en dehors des vacances scolaires, cette mise à disposition permet à la ville de Quimper de dynamiser ses animations sportives en proposant notamment aux usagers un encadrement de qualité.

Il convient aujourd'hui de renouveler cette convention par avenant, pour une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2022. Le nombre total annuel d'heures de mise à disposition est de 218 heures :

- 120 heures pour l'Éducation Physique et Sportive à l'école (EPS) ;
- 98 heures pour l'Ecole Municipale Multisports.

\*\*\*

Le conseil municipal :

- 1 - prend acte de l'ensemble de ces mises à disposition ;
- 2 – décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser la signature des conventions.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022  
Rapporteur :  
Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 31**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022 (accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Crématorium : modification de la répartition du capital du délégataire**

**Il s'agit d'autoriser la modification de la répartition du capital de la société PHILEAS, délégataire de la concession pour la construction et l'exploitation du crématorium de Stang Vihan en application de l'article 47 du contrat.**

\*\*\*

Par convention en date du 20 juillet 2006, la ville de Quimper a confié à la société PHILEAS (antérieurement dénommée SARL Michel Corbel) la concession pour la construction et l'exploitation du crématorium de Stang Vihan à Quimper pour une durée de 25 ans.

Par courrier en date du 27 décembre 2021, l'entreprise informe la ville d'une modification à venir de la répartition de son capital. En effet, Monsieur et Madame CORBEL envisagent la transmission d'une partie du capital de l'entreprise à leurs deux enfants.

Le capital de l'entreprise réparti depuis l'origine à 50/50 entre Monsieur Corbel et son épouse serait la suivante :

	Pleine propriété	Nue-propriété	Usufruit
Mr CORBEL	15%		20%
Mme CORBEL	15%		20%
Marc CORBEL	15%	20%	
Julien CORBEL	15%	20%	

L'article 47 de la convention de concession stipule que « *La présente convention ayant été conclue en considération des qualités et capacités des actionnaires majoritaires de la société ; toute modification de la répartition du capital de la société ayant pour effet direct ou*

*indirect de faire perdre le contrôle de la société par un ou plusieurs desdits actionnaires est subordonnée à l'accord préalable de la collectivité. »*

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de donner son accord préalable à la modification de répartition du capital.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 32**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022 (accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Exonération de redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses**

—————  
**Il est proposé de valider des mesures de soutien aux exploitants de terrasses, du fait de la situation sanitaire.**

\*\*\*

Les bars et restaurants sont toujours contraints par la situation sanitaire, qui connaît un nouveau rebond depuis la fin d'année 2021.

La délibération du 4 mai 2020 a permis l'exonération des droits de terrasse jusqu'au 31 décembre 2020. Cette exonération a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 par la délibération n°49 du 10 décembre 2020. Il s'agit ici de compléter les délibérations prises précédemment.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de poursuivre les exonérations de droits de terrasse jusqu'au 31 mars 2022, afin de venir en soutien aux restaurants et bars, fortement impactés par la situation sanitaire. La perte de recettes liée à cette exonération est d'environ 14 000 €/mois ;

2 - d'engager dans les prochains mois un dialogue avec les professionnels pour étudier, au cas par cas, en fonction des contraintes techniques (préservation des cheminements piétons et notamment PMR, passage des véhicules de secours et de ramassage des ordures, par exemple...) les possibilités de pérenniser certaines extensions.

## Débats relatifs au rapport n°32

**Mme Richard** : « En tant que déléguée aux personnes en situation de handicap, je tiens particulièrement à être associée aux dialogues qui vont se mettre en place par rapport à l'accessibilité du centre-ville, notamment pour les bornes passantes qui sont très utilisées, les terrasses, les panneaux publicitaires, les bacs de plantes, etc. Quimper a un bel Office de tourisme mais malheureusement l'accessibilité par la borne passante ne fonctionne pas. La ville de Quimper est labélisée Tourisme handicap. Effectivement les établissements recevant du public sont accessibles mais la voirie ne l'est pas. Je crois que c'est un grand défi d'arriver à ce que dans les années qui viennent ces bornes passantes soient vraiment rendues à la vocation qu'elles avaient dès le départ, c'est à dire à faciliter le cheminement de toute personne à mobilité réduite, ce qui représente énormément de monde. »

**Mme Assih** : « Cela est évidemment noté. Nous en avons déjà parlé. »

**M. Menguy** : « Sur ce sujet-là, sans revenir sur des discussions passées sur d'autres mandats, il y a des inscriptions budgétaires qui peuvent être faites sur des adaptations de la voirie. C'est une intervention surprenante d'un membre de votre majorité. Nous sommes en pleine période budgétaire donc si c'est un sujet qui est partagé par tous comme étant important il faut que les inscriptions budgétaires pour ce budget sur ces questions-là soient augmentées. »

**Mme Assih** : « Ce n'est pas le sujet parce que les inscriptions budgétaires sont évidemment présentes. Et pourquoi pas avoir une interpellation d'un membre de la majorité. Je pense que le sujet, le point d'attention est principalement sur le travail autour de la taille des extensions de terrasses qui pour le coup à mon avis n'avait pas été doublée en amont. C'est à voir en terme de méthode avec la commission accessibilité. Et en supposant même qu'elle l'ait été, dans l'application il y a eu de grands problèmes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Donc je perçois l'interpellation de notre collègue Françoise comme une attention particulière à apporter à cette question de l'accessibilité autour de l'extension des terrasses et de la voirie, particulièrement en zone piétonne. »

**M. Ghachem** : « C'est une bonne chose de faire cette exonération dans le contexte actuel et je vais plutôt réagir sur la deuxième partie de la délibération qui est la possibilité de pérenniser certaines extensions, ce qui est une très bonne chose. Mais pour plusieurs terrasses l'extension se fait sur des places de stationnements, donc est-ce qu'elles vont être compensées ou est-ce que cela fera partie des dégâts collatéraux ? »

**M. Lesvenan** : « J'ai un peu l'impression d'un propos « sucré salé ». Karim tu te félicites, comme nous tous, de l'attention que nous avons portée aux commerçants touchés par la crise pandémique. Nous avons eu beaucoup de retours de commerçants qui nous expliquaient que les locaux ne sont pas forcément privilégiés par les consommateurs qui préfèrent être en terrasses plutôt que d'être à l'intérieur. Et quand en plus une jauge de 50 % est appliquée, ils ont besoin pour l'équilibre économique de leur entreprise de bénéficier d'un espace supplémentaire et nous avons eu à cœur d'avoir cette solidarité par rapport à eux.

*Sur les aménagements, on espère tous sortir de la pandémie en 2022 et revenir à d'autres considérations sur le partage de la voirie. Donc nous ouvrons la porte à la réflexion et je ne me projette pas sur de la suppression de places de stationnements aussitôt compensées. Ce n'est pas la première remarque qui me vient en tête, mais plutôt justement l'attrait renouvelé du centre-ville et une demande de nos concitoyens et des commerçants de bénéficier de nouveaux espaces. Aucun d'entre eux ne nous a parlé d'aussitôt remettre les places de stationnements en place. Au contraire, je pense à la rue Élie Fréron où nous recevons des courriers pour nous demander de bien vouloir mettre la rue piétonne. C'est pour montrer l'appétence qu'ils peuvent avoir aujourd'hui pour les modes de terrasses. »*

**Mme Assih** : « Ceci dit, pour avoir un plan global nous regarderons de manière attentive l'impact sur les places de stationnement. On pourra en échanger. »

La séance est levée à 23h20.